

RAPPORT ANNUEL

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA
SAANE**

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE

2008

CONTEXTE DU SERVICE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2008 conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEPA de la Vallée de la Saône regroupe les communes de :

Auzouville sur Saône
Bacqueville en Caux
Beauval en Caux
Belleville en Caux
Bertrimont
Biville la Baignarde
Calleville les Deux Eglises
Imbleville
La Fontelaye
Lammerville
Lestanville
Royville
Saône Saint Just
Saint Mards
Saint Ouen le Mauger
Saint Pierre Bénouville
Saint Vaast du Val
Val de Saône

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société Route et Eau en vertu d'un contrat ayant pris effet au 1^{er} janvier 2004. La durée du contrat est de 12 ans, il prendra fin le 31 décembre 2015.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant de transfert à la maison mère STGS.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

À la charge du délégataire

Gestion du service

surveillance, entretien et réparation des installations, prise en charge des frais d'électricité et des frais d'analyses, application du règlement du service.

Gestion des abonnés

relevé des compteurs et facturation des consommations, accueil des usagers, traitement des doléances clients, mise en service des branchements.

Entretien	réservoirs, stations de reprise, canalisations principales, branchements, équipements électromécaniques, génie civil, matériel tournant, télégestion, espaces verts, clôtures.
Renouvellement	compteurs, équipements électromécaniques, matériel de télégestion.
Qualité	vérification de la qualité de l'eau distribuée.
À la charge de la collectivité	
Renouvellement	ouvrages de génie civil, canalisations et leur robinetterie au-delà de 6 mètres.

INDICATEURS TECHNIQUES

POPULATION DU SERVICE

La population desservie selon le recensement 2006 est de 7578 habitants environ.

ABONNES

Nombre d'abonnés : 2227 (branchements en service en 2008)

ORIGINE DE L'EAU

La production de l'eau est assurée par deux stations de pompage :

- station de pompage de Beauval en Caux
- station de pompage de Belleville en Caux

Le volume fourni par les stations pour l'année 2008 s'élève, en m3, à :	392 723
Le volume utilisé pour le service s'élève, en m3, à :	2 150
Le volume mis en distribution s'élève, en m3, à :	390 573

IMPORTATION - EXPORTATION

Le syndicat a exporté vers le syndicat d'Auffay-Tôtes pour l'année 2008 0

BILAN

Le bilan des volumes mis en distribution est, en m3, de :	392 723
Le bilan des volumes facturés aux abonnés est, en m3, de :	296 749
Le rendement primaire du réseau est de	75.56 %
L'indice linéaire de perte, en m3 par km de réseau et par jour, est de :	2.26 m3/j/km

COMMENTAIRE : le rendement du réseau est en légère baisse en 2008. L'indice linéaire de perte peut être qualifié d'acceptable selon les critères admis pour un réseau de type rural. La mise en place de compteurs de sectorisation supplémentaires pourra permettre de localiser les secteurs à fuite et réduire le champ de recherche.

Un volume important non comptabilisé provient des purges régulières des extrémités de réseau nécessaires à la qualité de l'eau.

OUVRAGES DU SIAEPA

Les ouvrages de production sont :

- la station de pompage de Beauval en Caux mise en service en 1976 : 2 groupes immergés de 30 m3/h pouvant fonctionner ensemble avec un variateur
- la station de pompage de Belleville en Caux mise en service en 1960 : 2 groupes immergés de 30 m3/h.

Les ouvrages de stockage sont :

- 1 réservoir sur tour de 30 m, de 400 m3, construit en 1960 à Belleville en Caux,
- 1 réservoir semi-enterré de 150 m3, construit en 1966 à Belleville en Caux,
- 1 réservoir sur tour de 20 m, de 300 m3, construit en 1972 à Saint Ouen le Mauger.

CANALISATIONS DU SIAEPA

La canalisation de refoulement est en acier. Les canalisations de distribution sont en amiante-ciment et PVC principalement ; quelques tronçons sont en PEHD. Les canalisations posées depuis une vingtaine d'années sont en fonte pour les diamètres > 100 mm.

La longueur du réseau au 1^{er} janvier 2008 est de 116.5 km.

Les linéaires de réseau ont été recalculés après la numérisation des plans.

NOUVEAUX ABONNES

45 nouveaux branchements ont été construits en 2008.

QUALITE DE L'EAU

L'eau distribuée est considérée comme de très bonne qualité bactériologique. Aucune non-conformité n'a été décelée en 2008.

L'eau est considérée comme dure.

TRAVAUX - RENOUELEMENT

Le délégataire a effectué les travaux d'entretien et de réparation suivants :

- sur les stations et ouvrages

Site	Équipement	Travaux
Entretien - interventions ponctuelles		
Forage Beaunay Beauval-en-Caux	Alimentation électrique	Contrôle conformité électrique
Forage La Cressonnière Belleville-en-Caux	Alimentation électrique	Contrôle conformité électrique
Réservoir sur tour St-Ouen -le-Mauger		Lavage des cuves
Réservoir semi-enterré Belleville-en-Caux		Lavage des cuves
Réservoir sur tour Belleville-en-Caux		Lavage des cuves
Renouvellement		
Station de pompage de Beauval-en-Caux	Hydraulique	Changement sonde et boîte de dérivation
Réservoir bas service Belleville-en-Caux	Comptage	Changement compteur 100 mm
Station de pompage de Belleville-en-Caux	Chloration	Changement chlorométrie et hydroéjecteur
Station de pompage de Beauval-en-Caux	Hydraulique	Changement joint diélectrique
Station de pompage de Beauval-en-Caux	Chloration	Changement chloromètre

Il est à noter que des travaux d'entretien électromécanique ont été effectués (test télésurveillance, graissage des pompes, resserrage contacts armoire électrique, entretien courant des pompes et compresseurs) ainsi que de l'entretien courant (nettoyage des locaux d'exploitation, espaces verts).

- sur le réseau

Commune	Localisation	Conduite
St-Pierre-Bénouville	Le Bourg	Ventouse
Bertrimont	Le Val au Croc	PVC 90
Beauval-en-Caux	Beaumont	Vanne
Royville	Le Bourg	Ventouse
Lestanville	Le Bourg	AC 80
Beauval-en-Caux	Beaumont	AC 100
Val-de-Saône	Beau Soleil	AC 100
Beauval-en-Caux	Route de Billée Antenne Blin	
Val-de-Saône	Reniéville	AC 125
Val-de-Saône	Thièdeville Antenne cimetière	Vanne
Belleville-en-Caux	Route d'Eurville	PVC 25
Belleville-en-Caux	Le Petit Mesnil	PVC 63
Val-de-Saône	Reniéville	Poteau incendie
Belleville-en-Caux	Le Moulin du Traversain	AC 150
Beauval-en-Caux	Beaumont	AC 100
Lammerville	Beaufot	AC 60
Renouvellement appareillage réseau		Vanne Ø 80
		Réducteur Ø 100

Des travaux d'entretien ou de renouvellement ont également été réalisés sur certains branchements (17) ou compteurs (138).

INDICATEURS FINANCIERS

RECETTES D'EXPLOITATION

Pour l'année 2008, la recette de la collectivité annoncée par le délégataire s'élève à :	145.287,88 €
Pour l'année 2008, la recette du délégataire s'élève à :	197.466,33 €
Les autres sommes facturées pour des tiers s'élèvent à :	
Agence de l'Eau contre-valeur pollution :	41.854,29 €
Agence de l'Eau redevance prélèvement :	24.947,62 €

ETAT DE LA DETTE

Au 31 décembre 2008, les dépenses dues étaient de :

Capital	10.341 €
intérêts	979 €
TOTAL	11.320 €

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement,
- une partie proportionnelle à la consommation.

La facturation est basée sur les volumes relevés une fois par an aux compteurs des abonnés, une facturation intermédiaire est basée sur une consommation estimée à 50 % de la consommation de l'année précédente (hors fuite).

Les tarifs concernant la part du délégataire sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage suivant une formule de révision avec une part neutralisée de 15 %.

La collectivité vote chaque année le tarif représentant la part lui revenant.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Évolution du tarif

	2007	2008	variation
Part du délégataire			
Abonnement - Part fixe	16.74	17.205	2.78 %
Part proportionnelle 1 à 50 m3	0.5940	0.6105	2.78 %
Part proportionnelle 51 à 400 m3	0.5400	0.5550	2.78 %
Part proportionnelle > à 400 m3	0.4860	0.4995	2.78 %
Part de la collectivité			
Abonnement - Part fixe	8.13	8.30	2.09 %
Part proportionnelle m3	0.3900	0.4000	2.56 %
Organismes			
Agence de l'Eau prélèvement	0.1112	0.086	- 22.66 %
Agence de l'Eau pollution :			
Val de Saône ; Biville la Baignarde	0.3213	0.3341	3.98 %
Lammerville	0.0737	0.1532	107.87 %

Facture d'un abonné consommant 120 m3

Autres communes

Part délégataire	84.24	86.58	2.77 %
Part SIAEPA	54.93	56.30	2.49 %
Organismes d'Etat préservation ressource	13.34	10.32	-22.64 %
<i>contre valeur pollution</i>	<i>7.72</i>	<i>16.03</i>	<i>107.64 %</i>
Montant HT	160.23	169.23	5.62 %
TVA 5.5 %	8.81	9.31	5.67 %
Montant TTC	169.04	178.54	5.62 %
Prix au m3 TTC	1.41	1.49	5.67 %

Val de Saône

<i>C.V. pollution</i>	<i>38.56</i>	<i>40.09</i>	<i>3.96 %</i>
Montant HT	191.07	193.29	1.16 %
TVA 5.5 %	10.51	10.63	1.14 %
Montant TTC	201.58	203.92	1.16 %
Prix au m3 TTC	1.68	1.70	1.19 %

Lammerville

<i>C.V. pollution</i>	<i>8.84</i>	<i>18.38</i>	<i>107.98 %</i>
Montant HT	161.35	171.58	6.34 %
TVA 5.5 %	8.87	9.44	6.43 %
Montant TTC	170.22	181.02	6.34 %
Prix au m3 TTC	1.42	1.51	6.34 %

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SAANE**

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2008

CONTEXTE DU SERVICE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2008 conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEPA de la Vallée de la Saône regroupe les communes de :

Auzouville sur Saône
Bacqueville en Caux
Beauval en Caux
Belleville en Caux
Bertrimont
Biville la Baignarde
Calleville les Deux Eglises
Imbleville
La Fontelaye
Lammerville
Lestanville
Royville
Saône Saint Just
Saint Mards
Saint Ouen le Mauger
Saint Pierre Bénouville
Saint Vaast du Val
Val de Saône

Les communes surlignées sont pourvues d'un réseau de collecte.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société ROUTE ET EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet au 1^{er} janvier 2004. La durée du contrat est de 12 ans, il prendra fin le 31 décembre 2015.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant de transfert à la maison mère STGS.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

A la charge du délégataire

Gestion du service	surveillance, entretien et réparation des installations, prise en charge des frais d'électricité et des frais d'analyses, application du règlement du service.
Gestion des abonnés	facturation des consommations, accueil des usagers, traitement des doléances clients, mise en service des branchements.

Entretien	stations d'épuration, postes de refoulement, canalisations principales, branchements, équipements électromécaniques, génie civil, matériel tournant, télégestion, espaces verts, clôtures.
Renouvellement	Equipements électromécaniques, matériel de télégestion.
Qualité	Vérification de la qualité des rejets.
A la charge de la collectivité	
Renouvellement	Ouvrages de génie civil, canalisations et regards au-delà de 6 mètres.

INDICATEURS TECHNIQUES

POPULATION DU SERVICE

La population desservie selon le dernier recensement est de 2256 habitants environ.

ABONNES

Nombre d'abonnés : 1053

DESTINATION DE L'EAU COLLECTEE

Le traitement de l'eau collectée est assurée par une station d'épuration type boues activées à VAL DE SAANE, une station type disques biologiques à THIEDEVILLE et quatre lagunages à ST PIERRE BENOUVILLE, BERTRIMONT, CALLEVILLE et ST VAAST DU VAL.

Les volumes traités sont déterminés à partir des temps de fonctionnement des pompes de relèvement en amont des stations.

Le volume traité par les stations pour l'année 2008 s'élève en m3 à environ :	
VAL DE SAANE	87270 m3
SAINT PIERRE BENOUVILLE	22040 m3
BERTRIMONT	578 m3
CALLEVILLE LES 2 EGLISES	45008 m3
SAINT VAAST DU VAL	20903 m3
THIEDEVILLE	8405 m3

Le bilan des volumes facturés aux abonnés est d'environ : 111001 m3.

OUVRAGES DU SIAEPA

Station d'épuration de VAL DE SAANE - boues activées, aération prolongée 1500 EH

Lagunage naturel de SAINT PIERRE BENOUVILLE 400 EH

Lagunage naturel de BERTRIMONT 200 EH

Lagunage naturel de CALLEVILLE LES 2 EGLISES 300 EH

Lagunage naturel de SAINT VAAST DU VAL 350 EH

Station d'épuration de VAL DE SAANE THIEDEVILLE - disques biologiques 90 EH

Postes de refoulement de VAL DE SAANE - les Peupliers - 2 x 25 m3/h

- fond d'Eurville - 2 x 9 m3/h

- bois d'Eurville - 2 x 31 m3/h

Poste de refoulement de SAINT PIERRE BENOUVILLE - 2 x 10 m3/h

Poste de refoulement de BERTRIMONT - 2 x 10 m3/h

Postes de refoulement de CALLEVILLE - lotissement - 2 x 35 m3/h

salle polyvalente - 2 x 23 m3/h

rue de la République - 2 x 16 m3/h

Poste de refoulement de BELLEVILLE - route de Val de Saône - 2 x 20 m3/h

Poste de refoulement de SAINT VAAST - 2 x 14 m3/h

Poste de refoulement de THIEDEVILLE - route de la mer - 2 x 12 m3/h

CANALISATIONS DU SIAEPA

Les canalisations de collecte sont en amiante-ciment et PVC principalement, quelques tronçons sont en fonte. Leur linéaire est d'environ 18223 ml.

Les canalisations de refoulement sont en PVC pression, leur linéaire est d'environ 4359 ml.

NOUVEAUX ABONNES

15 nouveaux branchements individuels ont été construits en 2008.

QUALITE DES REJETS

ouvrages	STEP VAL DE SAANE	LAGUNAGE ST PIERRE	LAGUNAGE BERTRIMONT	LAGUNAGE CALLEVILLE	LAGUNAGE ST VAAST	STEP THIEDEVILLE
rejet	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité correcte	Mauvaise qualité	Qualité correcte	Bonne qualité
observations	Malgré un fonctionnement presque pleine charge	La capacité réelle de la station construite en 1990 est de 170 EH ; elle fonctionne quasiment à pleine charge	Effluent brut trop concentré	Pas de raison identifiée formellement		L'évolution du nombre de raccordés devra permettre d'optimiser le traitement
Travaux souhaités	Mise en conformité du canal de mesure de débit en sortie de station ; mise en place de barres anti-chute sur le poste d'entrée de la station Augmenter la capacité de stockage des boues	Construction d'un by-pass et d'un chemin d'accès ; mise en place d'un ouvrage de décantation ; agrandissement des bassins ; étanchement des bassins et refonte de la zone d'infiltration	Construction d'un by-pass et amélioration du chemin d'accès ; mise en place d'un ouvrage de décantation ; agrandissement du 1 ^{er} bassin	Mise en place d'un regard de prélèvement amont et d'un ouvrage de décantation ainsi qu'un canal de comptage en sortie de station	Améliorer le chemin d'accès modification de la zone d'infiltration	

L'opération nécessaire de mise aux normes des 4 lagunes a débuté par une phase d'études actuellement en cours.

TRAVAUX - RENOUELEMENT

Des travaux ont été effectués, notamment de l'entretien électromécanique (test télésurveillance, graissage et vidange, resserrage contacts armoire électrique, entretien courant des pompes et compresseurs) mais également de l'entretien courant (nettoyage des locaux d'exploitation, dératisation, nettoyage des cuves, espaces verts).

Il a été procédé à des curages sur les postes de refoulement ainsi que sur le réseau.

Sur les stations et postes de relèvement, des renouvellements ont été faits :

Site	Équipement	Description
PR les Peupliers	Pompe	Changement pompe ABS
PR Tesson Belleville	Niveaux	Changement flotteur ABS
PR République Calleville	niveaux	Changement flotteur ABS
PR Saint Vaast du Val	Pompe	Changement pompe HOMA GRP 26 D
STEP Val de Saône	Aération	Changement agitateur ABS
STEP Bertrimont	Accès	Aménagement entrée herbage
STEP Val de Saône	Recirculation	Changement pompe CAPRARI KCW 065
PR Thièdeville	Armoire	Changement horloge Microrex QT 11
PR St Pierre Bénouville	Pompe	Changement pompe CAPRARI KCW 065
Regard visitable rte d'Imbleville	RV	Changement tampon fonte
STEP Val de Saône	Refoulement	Pose d'un évent sur arrivée refoulement

INDICATEURS FINANCIERS

RECETTES D'EXPLOITATION

Pour l'année 2008 la recette de la collectivité annoncée par le délégataire s'élève à :	83.748,23 €
Pour l'année 2008 la recette du délégataire s'élève à :	143.690,62 €

ETAT DE LA DETTE

Au 31 décembre 2008, l'état de la dette était de :

capital	111.070 €
intérêts	16.916 €
TOTAL	127.986 €

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation

La facturation est basée sur les volumes relevés une fois par an aux compteurs des abonnés, une facturation intermédiaire est basée sur une consommation estimée à 50 % de la consommation de l'année précédente (hors fuites).

Les tarifs concernant la part du délégataire sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage, suivant une formule de révision avec une part neutralisée de 15 %.

La collectivité vote chaque année le tarif représentant la part lui revenant.

Évolution du tarif

	2007	2008	variation
Part du délégataire			
Abonnement - part fixe	13.53	13.925	2.92 %
Part proportionnelle m3 eau	1.1253	1.1586	2.96 %
Part de la collectivité			
Abonnement - part fixe	6.90	7.00	1.45 %
Part proportionnelle m3 eau	0.6150	0.6300	2.44 %
Taxes et redevances			
Modernisation des réseaux de collecte :			
- Communes de Val de Saône et Biville la Baignarde		0.2880	
- Autres communes		0.1152	

Facture d'un abonné consommant 120 m3

Val de Saône, Biville la Baignarde

Part délégataire	148.57	152.96	2.95 %
Part collectivité	80.70	82.60	2.35 %
Modernisation réseaux collecte	33.24	34.56	3.97 %
Montant HT	262.51	270.12	2.90 %
TVA 5.5 %	14.43	14.86	2.98 %
Montant TTC	276.94	284.98	2.90 %
Prix au m3 TTC	2.31	2.37	2.60 %

Autres communes

Part délégataire	148.57	152.96	2.95 %
Part collectivité	80.70	82.60	2.35 %
Modernisation réseaux collecte	6.65	13.82	107.82 %
Montant HT	235.92	249.38	5.71 %
TVA 5.5 %	12.98	13.72	5.70 %
Montant TTC	248.89	263.10	5.71 %
Prix au m3 TTC	2.07	2.19	5.80 %

BRACHY



02
AA
AC
8 JUL. 2013

CONTROLE SANITAIRE DE L'EAU DE L'ADDUCTION PUBLIQUE

Rouen, le 3 juillet 2013

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE LAMMERVILLE
Le Bourg
76730 LAMMERVILLE

SYN. VALLEE-DE-LA-SAANE

Prélèvement 00169601
Unité de gestion 0139 SYN. VALLEE-DE-LA-SAANE
Installation UDI 001582 VALLEE DE LA SAANE BEAUVAL
Point de surveillance S 0000002442 Point communal
Localisation exacte ROBINET EGLISE
Commune LAMMERVILLE

Prélevé le : mardi 25 juin 2013 à 10h35
par : MORGAN MORVAN
Type visite : D1
Type d'eau : T
Motif : CS

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,10 NFU				2,00
Température de l'eau	16,0 °C				25,00
pH	7,7 unitépH			6,50	9,00
Conductivité à 25°C	701 µS/cm			200,00	1 100,00
Chlore libre	0,07 mg/LCl2				
Chlore total	0,08 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL FRANK DUNCOMBE, SAINT-CONTEST 1401

Type de l'analyse : 76D1

Code SISE de l'analyse : 00169656

Référence laboratoire : E.2013.10147-1

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	28,7 mg/L		50,00		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		

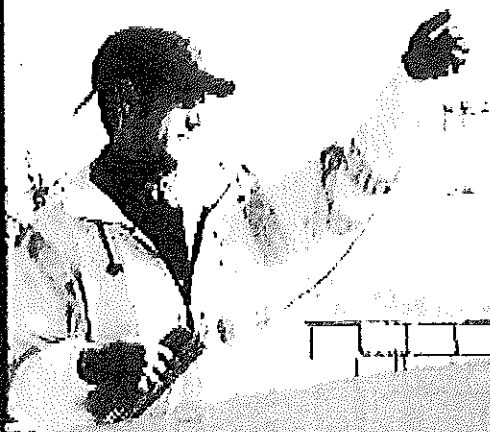
Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00169601)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

P/Le Directeur Général de l'ARS
Le Technicien Sanitaire

Mme GRANDSIRE

12 JUL. 2012



2011

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement
Non Collectif de la Région de Luneray - Ex Syndicat de la Région de
Guburès

*« Une année de performance et de gestion durable
de votre service public de l'eau »*

« Un moyen de rendre compte de nos actions »

CHIFFRES CLES

771 habitants desservis¹

380 abonnés (+0,8% par rapport à 2010)

381 branchements

Volumes vendus : 29 883m³ (-0,8% par rapport à 2010)

1 unité de production d'eau potable d'une capacité totale de 444 m³ par jour

4 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 460 m³

20 km de canalisations de distribution

FAITS MARQUANTS

Les travaux neufs réalisés en 2011 sont détaillés ci après :

Un branchement neuf a été réalisé avec un linéaire de 3 mètres.

Aucune extension de réseau n'a été faite en 2011.

Au total, le patrimoine de la commune a augmenté de 3 mètres linéaire de réseau et de 1 branchement.

Une clôture a été posée afin de sécuriser l'enceinte du réservoir de Flainville.

SERVICE

→CONSOMMATION

En 2011, la **consommation globale** est de 79 m³/client. La moyenne nationale s'élève à 120 m³/an. La consommation domestique moyenne sur l'année est identique à la consommation globale ; elle est de 79 m³.

→ QUALITE SANITAIRE DE L'EAU

La Compagnie Fermière de Services Publics prend toute disposition nécessaire pour assurer une **qualité d'eau** distribuée conforme aux exigences réglementaires de sécurité sanitaire. Aucune non-conformité n'a été détectée en 2011. La teneur en Nitrate est stable et largement inférieure à la norme de 50 mg/l ; sa moyenne sur l'année est de 22,2 mg/l.

→CONTINUITE DE SERVICE

La Compagnie Fermière de Services Publics assure aux consommateurs la permanence de leur approvisionnement en eau potable.

En 2011, **aucune réparation de fuite** sur canalisation pouvant provoquer un arrêt d'eau non programmé chez le client n'a été enregistrée.

La totalité des réservoirs a été nettoyée conformément à la réglementation.

¹ Nombre d'habitants desservis total communiqué par la Collectivité, ou à défaut estimation avec base de calcul conforme au décret n° 2008-1477 du 30/12/2008 à partir de l'exercice 2009 (cf. définition dans le glossaire du présent document)

Les capacités de production excèdent largement les besoins du service. La capacité de stockage assure une autonomie supérieure à la journée.

→ LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE (actions d'amélioration des ouvrages de traitement de l'eau)

A faire en Priorité :

*** Sécurisation de l'alimentation en eau**

Sécurité de l'alimentation en eau : interconnexion

Un bouclage avec le syndicat Luneray sécuriserait l'alimentation de la Collectivité. Une étude dans ce sens devrait être initiée par le syndicat.

→ LA GESTION PATRIMONIALE, LE RENOUVELLEMENT

Aucune dépense de renouvellement n'a été réalisée au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

VALORISATION

Notre engagement au service de l'environnement – **réduire notre impact polluant** et en même temps **limiter la consommation de ressources naturelles** par le recyclage des déchets – passe par le tri, l'élimination maîtrisée des déchets issus de nos activités d'exploitation (produits chimiques résiduels, déchets de chantier,...) et de bureau (papier, piles, cartouches d'encre, ...), et la valorisation de certains déchets.

Nous participons à la **préservation de la ressource en eau** par l'amélioration de la performance de nos réseaux en réduisant les pertes en eau grâce à une expertise dans la recherche de fuites, la maîtrise d'outils performants comme la corrélation acoustique.

RESPONSABILITÉ

Le prix augmente de 2,57 % en un an suite à l'actualisation de la part du délégataire. L'ensemble des taxes représente 18,89 % du total de la facture du service eau potable.

→ L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS

L'accueil clientèle reste une priorité pour Veolia. Deux axes sont développés pour être à l'écoute du client, une plateforme basée à Rouen pour recevoir et traiter les appels (demande d'abonnement, de résiliation, d'information ou en cas d'urgence) et des points d'accueil client comme à l'Agence de Dieppe où plusieurs conseillers clientèle accueillent les clients en proximité avec bureaux permettant la confidentialité en cas de nécessité.

Pour les foyers en grande difficulté financière, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental. 2 dossiers ont été réalisés en 2011. 27 échéanciers ont été accordés afin de donner un délai de paiement aux personnes le demandant.

2.2.2.2. L'ARS (Analyse de Résultats de Surveillance)

L'envoi des résultats des prélèvements du programme de l'ARS se fait automatiquement par transfert des données informatiques au niveau national ; la communication auprès de l'ARS est ainsi assurée.

→ LA SENSIBILISATION

La protection de l'environnement exige l'implication des citoyens – consommateurs.

VEOLIA EAU soutient des actions pédagogiques pour favoriser l'éco – citoyenneté, en particulier :

- actions de sensibilisation des enfants ;
- campagnes en faveur d'un usage raisonné de l'eau et des bons gestes pour l'environnement.

→ L'EMPLOI, LA FORMATION

Nous agissons pour l'emploi par le recours à la sous-traitance locale et le recrutement, dans le cadre de l'opération « Veolia Compétences », de jeunes en apprentissage qui sont ensuite intégrés à nos équipes locales.

→ LA SECURITE

La prévention des risques professionnels de Véolia s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui permet de :

- favoriser le dialogue autour de la sécurité avec l'ensemble des collaborateurs et de l'encadrement au travers de causerie sécurité ;
- déployer les procédures à tous les échelons de l'Entreprise ;
- associer nos entreprises sous-traitantes, nos fournisseurs et nos clients à cet effort indispensable.

Le service d'assistance de l'Agence peut être mobilisé sur simple appel au Centre Service Clients. A ce numéro, 7 jours/7 et 24h/24, un interlocuteur est à votre disposition pour prendre en charge votre demande d'intervention ou pour vous renseigner sur la nature et la localisation des incidents en cours de réparation sur votre commune.



L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'eau confié à VEOLIA Eau, est composé :

- ♣ des installations de production
- ♣ des réseaux de distribution
- ♣ des branchements en domaine public
- ♣ des outils de comptage

→ *Les installations*

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)	Qualification
LES MOULINS BRACHY	444		Bien de retour
Capacité totale	444		
Installation de reprise, de pompage ou surpresseur		Débit des pompes (m3/h)	Qualification
LAMMERVILLE LE CHATEAU (surp)		5	Bien de retour
LE HAUT DE FLAMMANVILLE (rep)		10	Bien de retour
Réservoir ou château d'eau		Capacité de stockage (m3)	Qualification
GUEURES		250	Bien de retour
LAMMERVILLE LE CHATEAU (bache)		8	Bien de retour
LE HAUT DE FLAMMANVILLE(bache)		2	Bien de retour
LE HAUT DE FLAMMANVILLE (enter)		200	Bien de retour
Capacité totale des réservoirs		460	

→ *Les réseaux de distribution*

Canalisations		Qualification
Longueur d'adduction (ml)	1 220	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	19 601	Bien de retour

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous diamètres (ml)	1 220	19 601	20 821
Diamètre 60 (mm)	640	9 610	10 250
Diamètre 80 (mm)	990	1 810	2 800
Diamètre 90 (mm)	1 090	1 650	2 740
Diamètre 100 (mm)		2 800	2 800
Diamètre 125 (mm)		2 900	2 900

→ *Les branchements en domaine public*

Branchements		Qualification
Nombre de branchements	381	Bien de retour
Longueur de branchements (ml)	1 924	Bien de retour

VEOLIA Eau met en œuvre une démarche de gestion durable et optimiser du patrimoine de la collectivité. Grâce à des outils de connaissance du patrimoine et son système d'information géographique, VEOLIA Eau met à jour l'intégralité des données patrimoniales du service.

L'analyse de ces données permet à VEOLIA Eau d'apporter à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. La collectivité peut ainsi optimiser les travaux d'investissement et de renouvellement.

→ *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et synthèse des opérations réalisées*

Pour l'année 2011, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 40¹ :

	2007	2008	2009	2010	2011
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		40	40	40	40

→ *Taux moyen de renouvellement des réseaux*

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable, en ajoutant aux valeurs de la 2^{ème} ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

Canalisations	2007	2008	2009	2010	2011
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	19 471	19 601	19 601	19 601	19 601
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)		0	0	0	0

→ *Insuffisances et propositions d'amélioration*

A faire en Priorité :

*** Sécurisation de l'alimentation en eau**

Sécurité de l'alimentation en eau : interconnexion

Un bouclage avec le syndicat Luneray sécuriserait l'alimentation de la Collectivité. Une étude dans ce sens devrait être initiée par le syndicat.

L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE

→ *Installations*

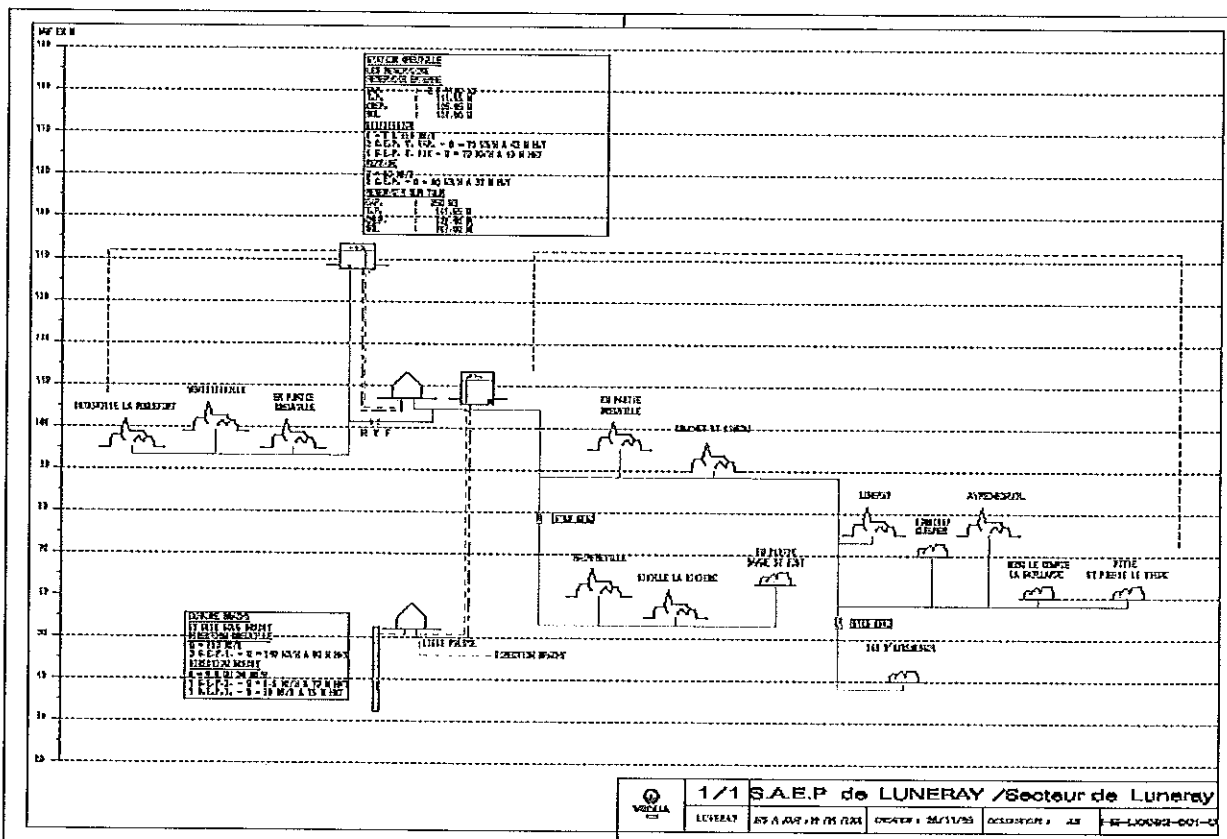
Nom du réservoir	Date de nettoyage	Commentaires
GUEURES	05/05/2011	cuve droite
GUEURES	06/05/2011	cuve gauche
LE HAUT DE FLAMMANVILLE (rep)	06/06/2011	
LAMMERVILLE LE CHATEAU (bache)	20/10/2011	cuve droite
LAMMERVILLE LE CHATEAU (bache)	17/10/2011	cuve gauche
LAMMERVILLE LE CHATEAU (surp)	06/06/2011	

¹ Le mode de calcul de cet indicateur est décrit dans le glossaire, en annexe du présent rapport.

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs propriété de la collectivité	387	Bien de retour
(*) compteurs installés sur branchements d'abonnés, à l'exclusion des compteurs de sectorisation		

→ Les équipements du réseau

Equipements de réseau		Qualification
Nombre d'appareils publics (*)	0	Bien de retour
dont poteaux d'incendie	0	Bien de retour
dont bouches de lavage	0	Bien de retour
dont bornes fontaine	0	Bien de retour
(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité		



La surveillance des installations a été réalisée : passage régulier sur les installations pour vérifier le fonctionnement et la qualité de l'eau.

Ainsi aucun dysfonctionnement des installations ne s'est traduit par une rupture de la distribution de l'eau. Tous les dépannages nécessaires ont été effectués par les équipes d'électromécaniciens dans des délais restreints.

L'entretien courant des installations a été effectué : entretien des espaces verts, nettoyage des locaux, entretien préventif des organes mécaniques sensibles.

La totalité des réservoirs a été nettoyée et désinfectée sans impact sur la distribution.

→ Réseaux et branchements

Des purges de réseau pour évacuer l'air ou renouveler l'eau dans les conduites sont régulièrement effectuées.

Des campagnes de recherches de fuites importantes ont été réalisées.

Les nombres de fuites décelées et réparées dans l'exercice figurent dans le tableau suivant :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations		2	2	2	0	-100,0%
Nombre de fuites par km de canalisations		0,1	0,1	0,1	0,0	-100,0%
Nombre de fuites sur branchement	1	4	2	0	1	100%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	1,1	0,5	0,0	0,3	100%
Nombre de fuites sur compteur	13	15	7	5	1	-80,0%
Nombre de fuites sur équipement		1		1	0	-100,0%
Nombre de fuites réparées	14	22	11	8	2	-75,0%

Aucune fuite sur canalisation n'a été répertoriée en 2011.

LE RENOUVELLEMENT REALISE PAR VEOLIA EAU

→ Installations et réseaux

Aucun renouvellement ni aucune rénovation n'a été réalisée en 2011 sur le syndicat.

→ Branchements

Renouvellement des branchements plomb	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de branchements	358	370	371	380	381	0,3%
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	0	0	0	0	0	0%
% de branchements plomb restant au 31 décembre	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	0	0	0	0%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégué et par la Collectivité

→ Compteurs

Renouvellement des compteurs	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de compteurs	360	367	372	383	387	1,0%
Nombre de compteurs remplacés	64	341	17	15	4	-73,3%
Taux de compteurs remplacés	17,8	92,9	4,6	3,9	1,0	-74,4%

↳ *installations, réseau, branchements et compteurs*

Canalisations	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	22,5	22,6	22,6	22,7	22,7	0,0%
Longueur d'adduction (ml)	1 220	1 220	1 220	1 220	1 220	0,0%
Longueur de distribution (ml)	21 275	21 418	21 426	21 522	21 525	0,0%
<i>dont canalisations</i>	19 471	19 601	19 601	19 601	19 601	0,0%
<i>dont branchements</i>	1 804	1 817	1 825	1 921	1 924	0,2%
Equipements	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'appareils publics (*)	0	0	0	0	0	0%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	0	0	0	0	0	0%
<i>dont bouches de lavage</i>	0	0	0	0	0	0%
<i>dont bornes fontaine</i>	0	0	0	0	0	0%
Branchements	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de branchements	358	370	371	380	381	0,3%
Compteurs	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de compteurs	360	367	372	383	387	1,0%
<i>dont sur abonnements en service</i>				374	379	1,3%
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>				9	8	-11,1%

(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

Les principales opérations réalisées figurent au tableau suivant :

Les travaux neufs réalisés en 2011 sont détaillés ci après :

Un branchement neuf a été réalisé avec un linéaire de 3 mètres.

Aucune extension de réseau n'a été faite en 2011.

Au total, le patrimoine de la commune a augmenté de 3 mètres linéaire de réseau et de 1 branchement.

Une clôture a été posée afin de sécuriser l'enceinte du réservoir de Flainville.

VEOLIA Eau remplit chaque jour ses missions afin de délivrer un service public performant et responsable. Grâce à son savoir-faire, l'inventivité et l'engagement quotidien de ses équipes VEOLIA Eau fait progresser le niveau de performance des services dont elle assure la gestion.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2002, VEOLIA Eau publie chaque année dans ses rapports annuels les indicateurs de performance institués par la FP2E et étendus depuis 2008 à tous les services publics d'eau en France dans le cadre de la réglementation sur l'eau (décret du 2 mai 2007).

Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 – annexe II)		Producteur	Valeur
Qualité de service à l'usager			
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0%
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0%
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	(u/1000 abonnés)
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	Délégataire	100,0%
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	2,63 (u/1000 abonnés)
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,45%
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	
Gestion financière et patrimoniale		Producteur	Valeur
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	40 %
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	%
Performance environnementale		Producteur	Valeur
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	82,7%
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	0,96 (m3/jour/km)
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	0,90 (m3/jour/km)
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	60%
Indicateurs complémentaires Veolia		Producteur	Valeur
Satisfaction des usagers et accès à l'eau			
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui

Certification

Obtention de la certification ISO 9001	Délégataire	Complicité
Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Délégataire	0 unité(s)
Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Délégataire	Non
Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui

(1) la donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire
(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA CERTIFICATION DU SERVICE

L'intégralité des périmètres opérationnels de VEOLIA Eau est certifiée ISO 9001.

40% des activités de VEOLIA Eau en France sont certifiées ISO 14001².

VEOLIA Eau a été la première entreprise de l'eau à être certifiée pour la maîtrise des risques sanitaires (ISO 22000) et à obtenir la triple certification Qualité-Sécurité-Environnement pour un périmètre d'exploitation.



N° 1997/86091

Certificat
Certificate

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by :

VEOLIA EAU NORMANDIE

pour les activités suivantes :
for the following activities :

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE,
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES,
ACCUEIL ET SERVICE AUX CLIENTS,
EXPLOITATION D'INSTALLATIONS INDUSTRIELLES,
GESTION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

PRODUCTION AND SUPPLY OF DRINKING WATER,
WASTE WATER COLLECTION AND TREATMENT,
CUSTOMER RECEPTION AND SERVICE,
OPERATION OF INDUSTRIAL INSTALLATIONS,
MANAGEMENT OF PRIVATE SEWERAGE SERVICES.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of :

ISO 9001 : 2008

et est déployé à ces sites suivants :
and is deployed on the following locations :

Direction Régionale : Immeuble Carré Pasteur, 5, rue Montaigne BP 6
FR-76134 ROUEN CEDEX 01

Centre Opérationnel Basse-Normandie : 35, boulevard Bertrand FR-14200 CAEN

Centre Opérationnel Eure : 1, rue de la Micaëlle FR-27400 LOUVIERS

Centre Opérationnel Seine-Normandie : Avenue du Sud FR-76110 SAINTE-ADRESSE

Centre Opérationnel Région Rouennaise : 8, rue d'Alençon BP 241 FR-76112 PETIT-QUEVILLY

(Liste des sites certifiés en annexes n° 1 à n° 11)
(List of certified locations on appendices n° 1 to n° 11)

La certification est valide à compter de la date indiquée :
The certification is valid from the date indicated :

2010-12-09

jusqu'à :
until :

2012-11-05

Représentant Client / AFNOR Certification

[Signature]

F. MEAUX



Annexe N° 11

certificat n° 1997/86091

1997/86091

Annexe
Appendix

**COMPAGNIE FERMIERE
DE SERVICES PUBLICS
CFSP**

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE,
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES,
ACCUEIL ET SERVICE AUX CLIENTS,
GESTION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de la certification :
Complementary list of locations within the certification scope :

Agence de Dieppe
Parc de l'Escaup Le Val Oriel FR-76200 DIEPPE

Système de management évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
Management system assessed and found to meet the requirements of :

ISO 9001 : 2008

Direction Générale d'AFNOR Certification

[Signature]

F. MEAUX

13 rue Henri de Proust - 92011 La Plaine Saint-Denis Cedex France - T: 01 47 00 12 00 - F: 01 47 00 12 01
13 rue Henri de Proust - 92011 La Plaine Saint-Denis Cedex France - T: 01 47 00 12 00 - F: 01 47 00 12 01

afnor
CERTIFICATION

13 rue Henri de Proust - 92011 La Plaine Saint-Denis Cedex France - T: 01 47 00 12 00 - F: 01 47 00 12 01
13 rue Henri de Proust - 92011 La Plaine Saint-Denis Cedex France - T: 01 47 00 12 00 - F: 01 47 00 12 01

afnor
CERTIFICATION

² Ce chiffre est calculé en pourcentage par rapport au chiffre d'affaires

Le niveau d'efficacité des services d'eau est lié à l'expérience des hommes du service de l'eau, du savoir-faire de VEOIA Eau et de l'existence d'une véritable démarche de management de la performance.

En matière de formation, Veolia est la seule entreprise de services en France à disposer de campus dédiés à ses métiers. Chaque année, les campus Veolia dispensent plus de 210 000 heures de formation aux salariés de l'entreprise.

L'efficacité de la production : les volumes prélevés et produits

→ L'origine de l'eau alimentant le service est décrite ci après :

L'eau distribuée sur le syndicat provient du forage des Moulins situé à Brachy.

Les prélèvements d'eau par le captage de Gueures sont autorisés par l'arrêté préfectoral en date du 19/7/2004.

→ Les volumes prélevés

Les autorisations de prélèvement maximales autorisées par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
LES MOULINS BRACHY		250

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci après :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m3)	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400	-10,9%
LES MOULINS BRACHY	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400	-10,9%

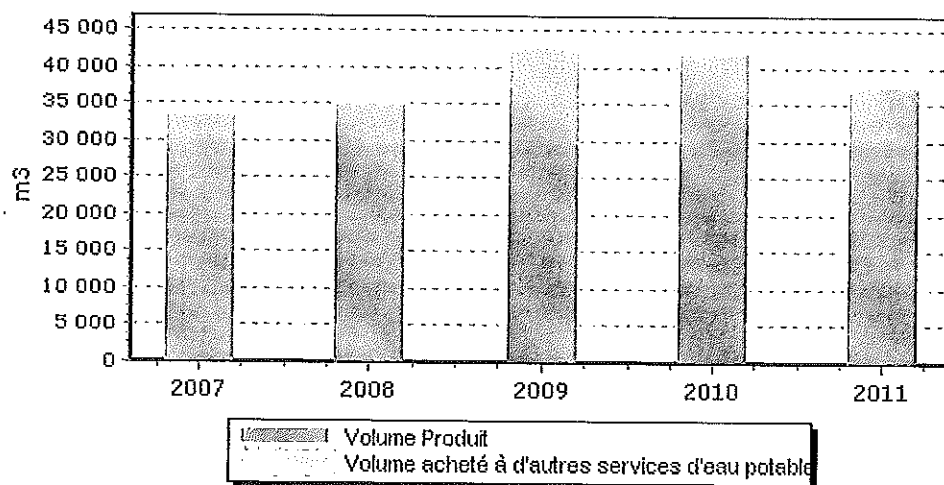
	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume prélevé par nature d'eau (m3)	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400	-10,9%
Eau de surface		0	0	0	0	0%
Eau souterraine influencée	33 338	34 911	0	0	0	0%
Eau souterraine non influencée		0	42 742	41 984	37 400	-10,9%

→ Les volumes produits et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte les volumes acheté et vendu à d'autres services d'eau potable, le cas échéant :

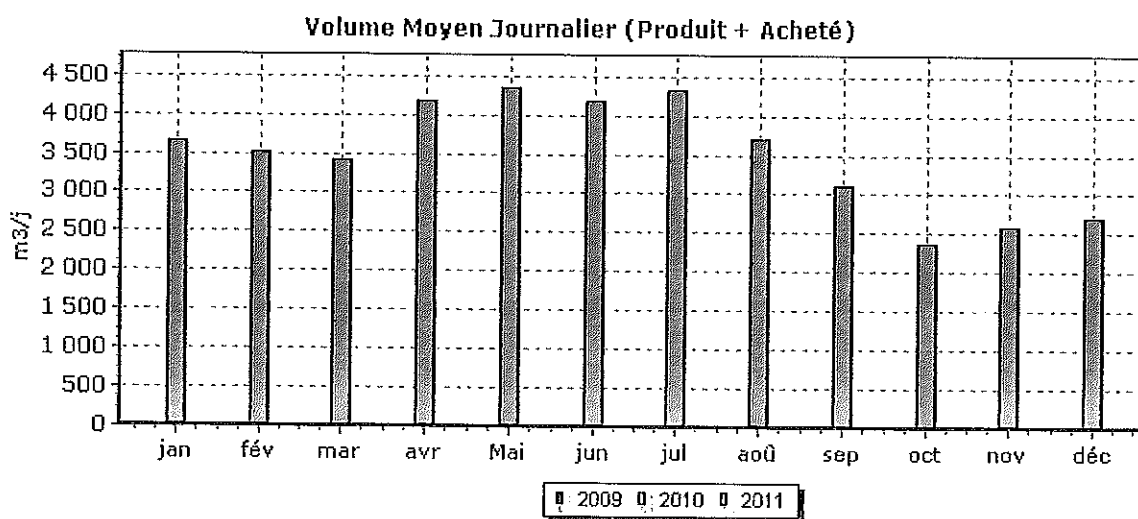
	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume prélevé	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400	-10,9%
Volume produit (m3)	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400	-10,9%
Volume mis en distribution (m3)	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400	-10,9%

Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services d'eau potable



→ Bilan mensuel

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :



L'efficacité de la distribution : les volumes vendus, les volumes consommés et leur évolution

→ Volumes vendus

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises dans l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie du décret du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	30 739	27 381	29 223	30 129	29 883	-0,8%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	30 739	27 381	29 223	30 129	29 883	-0,8%
domestique ou assimilé	30 739	27 381	29 223	30 129	29 883	-0,8%
autres que domestique		0	0			

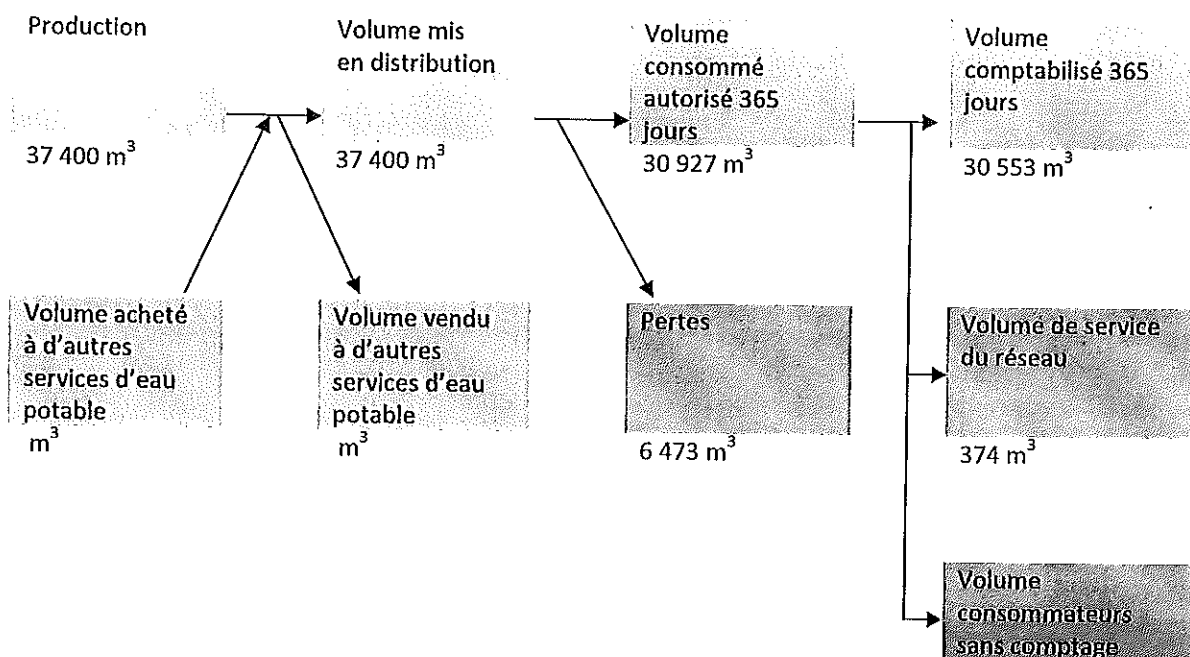
Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

TITRE CONC	NOM CONCESSION	VILLE CONCESSION	2010	2009	2008
MR	BARBIER ALAIN	76730GUEURES	552	1163	144
MR	ADAM REMI	76730LAMMERVILLE	1000	1601	497
MR	BURON JACQUES	76730LAMMERVILLE	904	1424	578
MR	LECLERQ OLIVIER	76730LAMMERVILLE	1505	1163	501

→ *Volumes consommés*

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume comptabilisé (m3)	30 739	27 381	34 572	32 660	29 883	-8,5%
Volume de service du réseau (m3)	337	353	428	419	374	-10,7%
Volume consommé autorisé (m3)	31 076	27 734	35 000	33 079	30 257	-8,5%
Nombre de semaines de consommation		51,86				
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels			360	357	357	0,0%
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	30 739	27 530	35 052	33 392	30 553	-8,5%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	31 076	27 883	35 480	33 811	30 927	-8,5%



Le rendement de réseau

Indicateur de plus en plus suivi par les médias et l'opinion publique, le rendement est devenu un indicateur sensible. Des engagements de performance sont évoqués dans le cadre du Grenelle II de l'environnement avec un taux moyen devant atteindre 85%, soit 10 points de mieux que la situation moyenne en France actuellement.

Dans un grand nombre de ses contrats VEOLIA Eau prend des engagements d'amélioration de cet indicateur de performance.

Mesurant la part du volume effectivement utilisé dans le volume introduit dans le réseau, le rendement de réseau permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

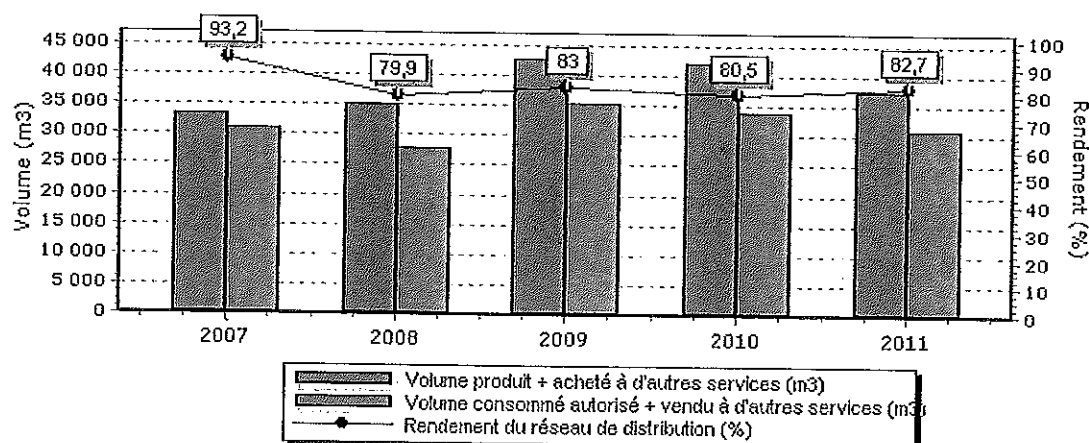
	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	93,2 %	79,9 %	83,0 %	80,5 %	82,7 %	2,7%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	31 076	27 883	35 480	33 811	30 927	-8,5%
Volume produit (m3) C	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400	-10,9%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

Evolution du rendement du réseau de distribution



	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	0,37	1,03	1,07	1,20	0,96
Volume mis en distribution (m3) A	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	30 739	27 530	35 052	33 392	30 553
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	19 471	19 601	19 601	19 601	19 601
	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	0,32	0,98	1,02	1,14	0,90
Volume mis en distribution (m3) A	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	31 076	27 883	35 480	33 811	30 927
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	19 471	19 601	19 601	19 601	19 601
	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/L/365/1000	0,37	1,03	1,07	1,20	0,96
Volume mis en distribution (m3) A	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	30 739	27 530	35 052	33 392	30 553
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	19 471	19 601	19 601	19 601	19 601
Indice Linéaire de Consommation (m3/km/j)	4,4	3,9	5,0	4,7	4,3
	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/L/365/1000	0,32	0,98	1,02	1,14	0,90
Volume mis en distribution (m3) A	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	31 076	27 883	35 480	33 811	30 927
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	19 471	19 601	19 601	19 601	19 601
Indice Linéaire de Consommation (m3/km/j)	4,4	3,9	5,0	4,7	4,3

La qualité de l'eau est une priorité pour VEOLIA Eau. Garantir une eau potable au robinet des habitants est un enjeu de santé publique.

Dans tous les contrats qu'elle exploite VEOLIA Eau réalise un plan d'autocontrôle de suivi de la qualité de l'eau sur la ressource et l'eau distribuée, sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physicochimiques.

LA RESSOURCE

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformés	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformés
Microbiologique	2	2	0	-
Physico-chimique	351	351	33	33

Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué		
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformés
Atrazine	1	1
Simazine	1	1
Terbutylazine	1	1
Déséthylatrazine	1	1
Nitrates	1	1
Arsenic	1	1
Sodium	1	1
Sulfates	1	1
Chlorures	1	1

Détail des non conformités sur la ressource :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes					

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à Limite de Qualité des paramètres soumis à Référence de Qualité.³ :

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	18	18	22	22
Physico-chimique	334	334	5	5
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	36	36	39	39
Physico-chimique	81	81	62	62
Autres paramètres analysés				
Microbiologique	0		11	
Physico-chimique	81		0	

Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué			
	Nombre total de résultats d'analyses	Conformes aux Limites ou aux Références de Qualité	Type de seuil
Atrazine	1	1	Limite de qualité
Simazine	1	1	Limite de qualité
Terbutylazine	1	1	Limite de qualité
Déséthylterbutylazine	1	1	Limite de qualité
Turbidité	17	17	Limite et Référence de qualité
Nitrates	9	9	Limite de qualité
Fer total	2	2	Référence de qualité
Carbone Organique Total	2	2	Référence de qualité

Détail des non conformités :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégué	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégué	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

Aucune non-conformité sur la qualité de l'eau n'a été détectée en 2011.

³ Attention, certains paramètres non soumis à limite ou à référence de qualité ne figurent pas dans le tableau.

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernant les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la Collectivité par l'ARS. A titre indicatif, les taux de conformité issus de nos systèmes d'informations⁴, sur la base des prélèvements incluant au moins un paramètre soumis à une limite de qualité, sont les suivants :

Paramètres microbiologiques	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	9	10	7	12	9
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	9	10	7	12	9
Paramètres physico-chimique	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	9	10	7	11	9
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	9	10	7	11	9

La présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), au-delà de la limite de qualité (0,5µg/L), a été détectée sur quelques réseaux de distribution d'eau sur le territoire national. Cette présence peut être due à la migration de CVM vers l'eau distribuée, à partir des canalisations en PVC fabriquées avant 1980. Ce phénomène de migration ne survient pas de façon systématique et n'est pas permanent. En effet, le CVM n'est pas automatiquement présent dans l'eau acheminée par ce type de canalisation en PVC.

Compte tenu de la complexité de ce phénomène, Veolia Eau a déployé un plan national de surveillance de ce paramètre sur les exploitations disposant de réseaux en PVC. En cas de dépassement de la limite de qualité, des mesures de gestion sont mises en place, en liaison avec les ARS, pour permettre un retour rapide à la normale et lorsque cela est nécessaire des investigations complémentaires sont menées.

Par ailleurs, un groupe de travail dédié a été mis en place par la Direction Générale de la Santé (DGS) en 2010. Ce groupe de travail, auquel Veolia Eau participe, est destiné à permettre une mise en commun des expériences et un échange d'informations sur ce sujet.

A ce jour toutes les analyses réalisées par l'ARS et/ou par Veolia Eau sur le réseau se sont révélées conformes. Nous poursuivrons, en 2012, le suivi de ce paramètre dans le cadre du programme de surveillance de la qualité des eaux.

⁴ base de calcul différente de celle des ARS, qui prennent en compte au dénominateur l'ensemble des prélèvements, y compris ceux dont 100% des paramètres sont soumis à une référence de qualité

VEOLIA Eau propose une relation multiple aux clients du service de l'eau : des outils multicanaux sont mis en place, permettant d'offrir plus de conseils, plus d'informations et aussi plus de réactivité dans le cas de situations exceptionnelles. Toute interruption du service de l'eau donne lieu à une information téléphonique des habitants concernés : au préalable dans le cas d'interventions programmées ; dans les 2 heures lorsqu'il s'agit d'interruptions accidentelles.

Ces actions complètent les services déjà proposés aux clients : l'accueil de proximité, le Centre de service client, le choix des différents modes de paiement, les propositions de rendez-vous dans une plage horaire définie et limitée à 2 heures...

LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

→ *Les abonnés du service*

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis [D 101.0] figurent au tableau suivant :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	360	364	373	377	380	0,8%
domestiques ou assimilés	360	364	373	377	380	0,8%
autres que domestique		0	0			
Volume vendu selon le décret (m3)	30 739	27 381	29 223	30 129	29 883	-0,8%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	981	1 490	789	778	771	-0,9%

→ *Les données par commune*

BRACHY	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		697	7	7	7	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)		2	2	1	1	0,0%
Volume vendu (m3)		107	41	72	92	27,8%
GUEURES	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	536	520	501	498	495	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)		242	249	253	256	1,2%
Volume vendu (m3)		16 273	16 440	18 826	21 251	12,9%
HERMANVILLE	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	114	114	120	112	107	-4,5%
Nombre d'abonnés (clients)	56	57	59	60	60	0,0%
Volume vendu (m3)	5 236	3 275	4 118	3 601	4 037	12,1%
LAMMERVILLE	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	332	136	135	134	134	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)	53	53	53	53	53	0,0%
Volume vendu (m3)	7 366	6 899	7 260	6 753	3 688	-45,4%
THIL MANNEVILLE	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	453	23	26	27	27	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)		10	10	10	10	0,0%
Volume vendu (m3)		827	1 364	877	815	-7,1%

→ *Les principaux indicateurs de la gestion clientèle*

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
--	------	------	------	------	------	-------

Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	154	403	68	69	49	-29,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	31	32	29	34	19	-44,1%
Taux de clients mensualisés	16,9 %	20,3 %	20,9 %	23,8 %	26,0 %	9,2%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	27,1 %	10,7 %	11,0 %	13,5 %	13,8 %	2,2%
Taux de mutation	8,9 %	9,0 %	8,0 %	9,3 %	5,2 %	-44,1%

LA SATISFACTION DES CLIENTS

Pour adapter les services proposés aux abonnés et aux habitants, VEOLIA Eau réalise un baromètre semestriel de satisfaction.

Il porte à la fois sur :

- ♣ la qualité de l'eau,
- ♣ la qualité de la relation avec l'abonné : accueil des conseillers au Centre de service clients, à l'agence de proximité,
- ♣ la disponibilité et la ponctualité des équipes d'intervention clients : respect des plages de rendez-vous,
- ♣ la qualité de l'information adressée aux abonnés,
- ♣ la qualité des travaux réalisés (travaux de branchements notamment).

Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client :

- ♣ Taux d'interruption du service de l'eau : /1000 abonnés
- ♣ Taux de réclamations écrites : 2,63/1000 abonnés

→ *Le taux de respect d'ouverture des branchements*

	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)		1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	31	32	29	34	19
Nombre de branchements ouverts dans le délai		32	29	34	19

→ *Les motifs principaux de demandes d'information et des réclamations*

En 2011, le taux de réclamations écrites pour votre service est de **2,63/1000 abonnés**.

→ *Les interruptions non programmées du service public de l'eau*

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des habitants.

VEOLIA Eau assure une information téléphonique des habitants en cas d'interruption du service programmée (travaux de renouvellement) ou non programmée (réparation de fuite notamment).

En 2011, le taux d'interruption de service pour votre service est de **0.00/1000 abonnés**.

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'abonnés (clients)	360	364	373	377	380

Le nombre de fuites réparées. La valeur obtenue est une valeur par excès dans la mesure où toutes les réparations de fuites ne font pas l'objet d'une coupure ou d'une coupure non programmée.

	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'interruptions du service inférieur à (Unité/1000 abonnés)		5,49	5,36	5,31	0,00

LA CHARTE « EAU + »

VEOLIA Eau formalise ses engagements de service auprès des abonnés du service public dans une Charte. Elle regroupe les 8 engagements pris par VEOLIA Eau pour apporter chaque jour aux habitants un service public de qualité.

En cas de non respect de la Charte, VEOLIA Eau offre à l'abonné l'équivalent de 10m³ d'eau.

Nombre d'indemnisations charte accordées en 2011 : 0

Aucune indemnisation charte n'a été demandée sur l'année.

Nos engagements sont pour vous une vraie garantie



1 Vos urgences n'attendent pas

Veolia Eau répond 24 heures sur 24 7 jours sur 7 à vos urgences techniques. Nous intervenons rapidement en cas de problème d'alimentation en eau ou d'évacuation des eaux usées.

Votre garantie délai

En cas d'urgence, intervention d'un technicien dans les 2 heures en zone urbaine, dans les 4 heures en zone rurale.

2 Vos rendez-vous sont respectés

Nous nous engageons à respecter les horaires de rendez-vous pour toute demande nécessitant une intervention à votre domicile.

Votre garantie délai

Respect d'un rendez-vous, fixé avec vous, dans une plage horaire de 2 heures maximum.

3 Toutes vos questions sur la qualité de l'eau ont une réponse

Notre équipe de spécialistes de clientèle s'engage à répondre à toutes vos questions sur les caractéristiques essentielles de votre eau (numéro figurant au dos de ce dépliant) tous les jours, même le samedi matin et 24 heures sur 24 sur Internet.

Votre garantie délai

Si votre question demande une recherche technique plus détaillée, nous vous fournissons ces informations par téléphone dans les 24 heures. Les jours suivants, si vous le souhaitez, nous pouvons aussi vous adresser une confirmation écrite dans les 8 jours.

4 Votre eau est contrôlée régulièrement

Pour votre eau, nous nous engageons à effectuer régulièrement de nombreuses analyses de la qualité en plus du contrôle réglementaire déjà fait par les services du Ministère de la Santé. Les résultats sont affichés dans votre annuaire et la synthèse officielle vous est envoyée une fois par an. Vous pouvez aussi les obtenir par téléphone ou sur Internet.

5 Votre facture est expliquée en détail

Nous nous engageons à vous envoyer une facture présentant clairement ce que vous payez. Sur simple appel à Veolia Eau, un agent figurent au dos de ce dépliant, nous vous l'expliquons dans les moindres détails. Des explications sont aussi disponibles sur notre site Internet.

Votre garantie délai

Réponse à un courrier concernant une question sur votre facture dans les 8 jours à compter de la date de réception de votre lettre.

6 Nous installons vos branchements

Nous nous engageons à étudier et à réaliser pour vous un nouveau branchement d'eau et d'assainissement. In cas échéant, lorsque vous construisez votre maison, il vous suffit d'appeler Veolia Eau (numéro figurant au dos de ce dépliant).

Votre garantie délai

Envoi d'un devis d'installation d'un branchement dans les 8 jours suivant le rendez-vous d'étude des lieux ou de réception de la demande de desserte en eau si nécessaire.

Réalisation des travaux de branchement à la date qui vous convient ou au plus tard dans les 15 jours après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives et municipales.



7 Emménagez, votre eau est là

Vous pouvez effectuer toutes vos démarches de bon plaisir ou de réclamation par téléphone (numéro figurant au dos de ce dépliant) sans avoir à vous déplacer. Dès votre arrivée dans un nouveau logement, nous nous engageons à vous alimenter rapidement en eau.

Votre garantie délai

Remboursement de l'eau soit à un euro/mètre cube au plus tard le jour ouvré suivant votre appel.

8 Nous nous engageons contre l'exclusion

Pour toute personne ayant des difficultés financières, nous nous engageons à être une coupure d'eau et à trouver des solutions avec les services sociaux de votre commune, dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement (soumis à certaines conditions).

Application de notre garantie Charte Service Client

La charte de service client est un document qui définit les engagements de service que l'entreprise s'engage à respecter envers ses clients. Elle est destinée à être lue par les clients et à leur expliquer les services qu'ils peuvent attendre de l'entreprise. Elle est également destinée à servir de référence pour l'entreprise en matière de service client.

4.1. La protection des ressources en eau

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la protection de la ressource en eau. Il est un des principaux moyens pour éviter sa contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service permet d'évaluer l'avancement de cette démarche.

	2007	2008	2009	2010	2011
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2007	2008	2009	2010	2011
LES MOULINS BRACHY	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

4.2. L'énergie

VEOLIA Eau met en œuvre un véritable management de la performance énergétique des installations. Chaque fois que cela est possible, Veolia favorise les énergies renouvelables. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans le renouvellement. VEOLIA Eau contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

→ Bilan énergétique du patrimoine

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	23 069	19 215	13 421	12 738	31 713	149,0%
Installation de production	15 877	12 882	5 977	4 298	22 861	431,9%
Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	7 192	6 333	7 444	8 440	8 852	4,9%

→ Bilan énergétique du patrimoine

Installation de production

LES MOULINS BRACHY(Désinfection seule)	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	15 877	12 882	5 977	4 298	22 861	431,9%
Energie facturée consommée (kWh)	14 222	18 681	25 202	24 504	22 475	-8,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	476	369	140	102	611	499,0%
Volume produit refoulé (m3)	33 338	34 911	42 742	41 984	37 400	-10,9%

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

LAMMERVILLE LE CHATEAU (surp)	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	-265	62		1 967	1 947	-1,0%
Energie facturée consommée (kWh)	-265	62	45	61	5 682	9 214,8%
LE HAUT DE FLAMMANVILLE (rep)	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	7 457	6 271	7 444	6 473	6 905	6,7%
Energie facturée consommée (kWh)	6 841	5 797	7 312	6 417	6 792	5,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	568		545	564	594	5,3%
Volume pompé (m3)	13 135		13 651	11 483	11 634	1,3%

→ La consommation de réactifs

Installation de production	Réactifs (unité)	Quantité
LES MOULINS BRACHY	Bouteille de chlore (49 kg)	1

2011

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et
d'Assainissement Non Collectif de la Région de Luneray - Ex
Syndicat de la Région de Luneray
*« Une année de performance et de gestion durable
de votre service public de l'eau »*

(Conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

2.2. Chiffres clés et faits marquants

CHIFFRES CLES

5 822 habitants desservis¹

2 936 abonnés (+1,9% par rapport à 2010)

2 602 branchements

Volumes vendus : 590 018m³ (+4,4% par rapport à 2010)

1 unité de production d'eau potable d'une capacité totale de 4 840 m³ par jour

2 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 2 450 m³

95 km de canalisations de distribution

FAITS MARQUANTS

Les travaux neufs réalisés en 2011 sont détaillés ci après :

Au total, 18 branchements neufs ont été réalisés avec un linéaire de 112 mètres.

A Luneray, un clapet anti-pollution de diamètre 50 mm a été installé Rue aux Loups.

Sur l'ensemble du syndicat, le linéaire de réseau a augmenté de 708 mètres linéaires et celui des branchements de 392 mètres linéaires suite à la réalisation de plusieurs extensions pour la création de 46 branchements.

Au total, le patrimoine de la collectivité a augmenté de 1212 mètres linéaire de réseau et de 64 branchements.

SERVICE

→CONSOMMATION

En 2011, la **consommation globale** est de 201 m³/client. Ce ratio est supérieur à la moyenne nationale de 120 m³/an en raison de l'activité industrielle notable et de la présence d'immeubles collectifs. La consommation domestique moyenne sur l'année s'élève quant à elle à 86 m³.

→ QUALITE SANITAIRE DE L'EAU

La Compagnie Fermière de Services Publics prend toute disposition nécessaire pour assurer une **qualité d'eau** distribuée conforme aux exigences réglementaires de sécurité sanitaire. Aucune non-conformité n'a été détectée en 2011 par le contrôle sanitaire officiel. Une non-conformité bactériologique non confirmée à un centre d'analyse a été détectée par le délégataire. La teneur en Nitrate est stable et inférieure à la norme de 50 mg/l ; sa moyenne sur l'année est de 31,6 mg/l.

→CONTINUE DE SERVICE

¹ Nombre d'habitants desservis total communiqué par la Collectivité, ou à défaut estimation avec base de calcul conforme au décret n° 2008-1477 du 30/12/2008 à partir de l'exercice 2009 (cf. définition dans le glossaire du présent document)

La Compagnie Fermière de Services Publics assure aux consommateurs la permanence de leur approvisionnement en eau potable.

En 2011, **13 réparations de fuite** sur canalisation pouvant provoquer un arrêt d'eau non programmé chez le client ont été enregistrées.

La **totalité des réservoirs** a été nettoyée conformément à la réglementation.

→SATISFACTION DES BESOINS DE CONSOMMATION

Les **capacités de production** excèdent largement les besoins du service. La capacité de stockage assure une autonomie supérieure à la journée.

→LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE (actions d'amélioration des ouvrages de traitement de l'eau)

A faire en Priorité :

****Recherche d'une ressource de substitution***

Réservoirs : aménagement de la vidange (travaux en cours)

Les travaux d'aménagement permettant de canaliser les eaux de vidange ou de trop plein des réservoirs sont en cours de réalisation sur le terrain acheté afin d'éviter tout écoulement sur la route.

Sécurité de l'alimentation en eau potable : ressource de substitution

Le syndicat ne dispose pas de secours en cas de dégradation de la ressource. Une seconde ressource ou une interconnexion avec un réseau voisin permettrait de sécuriser l'alimentation.

Réservoir de Brachy

Il serait souhaitable de clôturer l'enceinte du réservoir et d'installer une télégestion. Une étude est en cours.

→LA GESTION PATRIMONIALE, LE RENOUVELLEMENT

Les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service s'élèvent à 9 655,70 euros et correspondent principalement aux branchements et aux équipements.

Deux branchements ont été renouvelés en 2011 :

- 1 branchement à Gruchet Saint Siméon, 315 Rue André Lecomte sur 6 mètres linéaires
- 1 branchement à Brachy, 80 Route de Bacqueville sur 25 mètres linéaires.

La pompe et le turbidimètre ont été renouvelés au Forage de St Ouen sous Brachy. Les serrureries ont été remplacées au forage de Saint Ouen sous Brachy, à la station de surpression de Greuville et au réservoir de Brachy.

VALORISATION

Notre engagement au service de l'environnement – **réduire notre impact polluant** et en même temps **limiter la consommation de ressources naturelles** par le recyclage des déchets – passe par le tri, l'élimination maîtrisée des déchets issus de nos activités d'exploitation (produits chimiques résiduels, déchets de chantier...,) et de bureau (papier, piles, cartouches d'encre, ...), et la valorisation de certains déchets.

Nous participons à la **préservation de la ressource en eau** par l'amélioration de la performance de nos réseaux en réduisant les pertes en eau grâce à une expertise dans la recherche de fuites, la maîtrise d'outils performants comme la corrélation acoustique.

RESPONSABILITÉ

Le **prix** augmente de 11,56 % en un an suite à l'actualisation de la part du délégataire. L'ensemble des taxes représente 17,79 % du total de la facture du service eau potable.

→L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS

L'**accueil clientèle** reste une priorité pour Veolia. Deux axes sont développés pour être à l'écoute du client, une plateforme basée à Rouen pour recevoir et traiter les appels (demande d'abonnement, de résiliation, d'information ou en cas d'urgence) et des points d'accueil client comme à l'Agence de Dieppe où plusieurs conseillers clientèle accueillent les clients en proximité avec bureaux permettant la confidentialité en cas de nécessité.

Pour les **foyers en grande difficulté financière**, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental. 1 dossier a été réalisé en 2011. **223** échéanciers ont été accordés afin de donner un délai de paiement aux personnes le demandant.

→LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'envoi des résultats des prélèvements du programme de l'ARS se fait automatiquement par transfert des données informatiques au niveau national ; la **communication auprès de l'ARS** est ainsi assurée.

→LA SENSIBILISATION

La protection de l'environnement exige l'implication des citoyens – consommateurs.

VEOLIA EAU soutient des actions pédagogiques pour favoriser l'éco – citoyenneté, en particulier :

- actions de sensibilisation des enfants ;
- campagnes en faveur d'un usage raisonné de l'eau et des bons gestes pour l'environnement.

→L'EMPLOI, LA FORMATION

Nous agissons pour l'emploi par le recours à la sous-traitance locale et le recrutement, dans le cadre de l'opération « Veolia Compétences », de jeunes en apprentissage qui sont ensuite intégrés à nos équipes locales.

→LA SECURITE

La prévention des risques professionnels de Véolia s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui permet de :

- avoriser le dialogue autour de la sécurité avec l'ensemble des collaborateurs et de l'encadrement au travers de causerie sécurité ;
- déployer les procédures à tous les échelons de l'Entreprise ;
- associer nos entreprises sous-traitantes, nos fournisseurs et nos clients à cet effort indispensable.

L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE

Le service d'astreinte de l'agence peut être mobilisé sur simple appel au Centre Service Clients. A ce numéro, 7 jours/7 et 24h/24, un interlocuteur est à votre disposition pour prendre en charge votre demande d'intervention ou pour vous renseigner sur la nature et la localisation des incidents en cours de réparation sur votre commune.



3.2. Le patrimoine du service

L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'eau confié à VEOLIA Eau, est composé :

- 💧 des installations de production
- 💧 des réseaux de distribution
- 💧 des branchements en domaine public
- 💧 des outils de comptage

→ *Les installations*

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)	Qualification
ST OUEN SOUS BRACHY	4 840		Bien de retour
Capacité totale	4 840		
Installation de reprise, de pompage ou surpresseur		Débit des pompes (m3/h)	Qualification
GREUVILLE (reprise)		60	Bien de retour
GREUVILLE (surpresseur)		350	Bien de retour
Réservoir ou château d'eau		Capacité de stockage (m3)	Qualification
GREUVILLE (enterré)		2 200	Bien de retour
GREUVILLE (tour)		250	Bien de retour
Capacité totale des réservoirs		2 450	

→ *Les réseaux de distribution*

Canalisations			Qualification
Longueur d'adduction (ml)		1 998	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)		95 459	Bien de retour
	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous diamètres (ml)	1 998	95 459	97 457
Diamètre 60 (mm)		32 820	32 820
Diamètre 80 (mm)		7 000	7 000
Diamètre 90 (mm)		6 530	6 530
Diamètre 100 (mm)		8 320	8 320
Diamètre 125 (mm)		8 000	8 000
Diamètre 150 (mm)	2 050	12 210	14 260
Diamètre 200 (mm)		2 800	2 800
Diamètre 250 (mm)	1 830	3 730	5 560
Diamètre 350 (mm)		520	520

→ *Les branchements en domaine public*

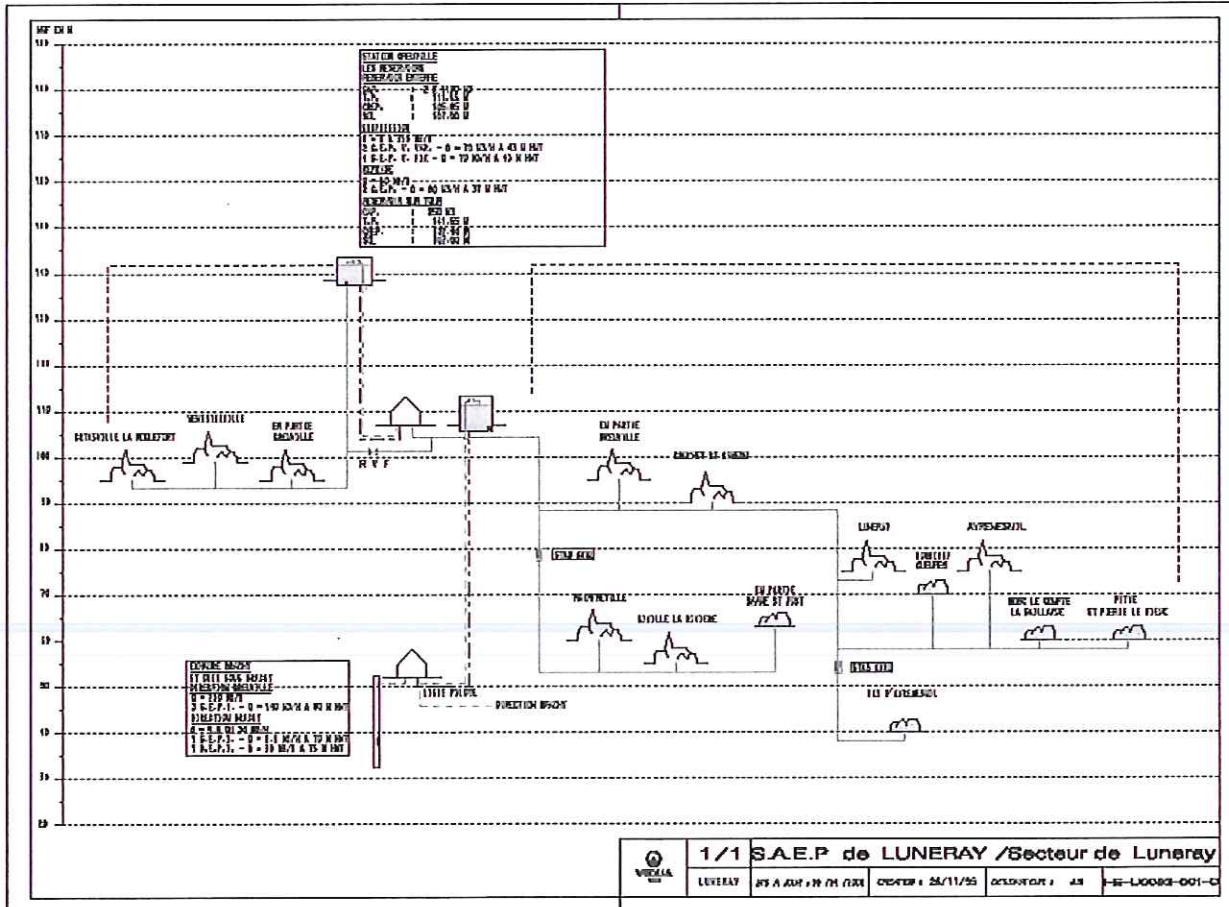
Branchements		Qualification
Nombre de branchements	2 602	Bien de retour
Longueur de branchements (ml)	13 401	Bien de retour

→ Les compteurs

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs propriété de la société	3 043	Bien de reprise
(*) compteurs installés sur branchements d'abonnés, à l'exclusion des compteurs de sectorisation		

→ Les équipements du réseau

Equipements de réseau		Qualification
dont poteaux d'incendie	2	Bien de retour
dont bouches de lavage	-2	Bien de retour
(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité		



LA GESTION PATRIMONIALE

VEOLIA Eau met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine de la collectivité. Grâce à des outils de connaissance du patrimoine et son système d'information géographique, VEOLIA Eau met à jour l'intégralité des données patrimoniales du service.

L'analyse de ces données permet à VEOLIA Eau d'apporter à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. La collectivité peut ainsi optimiser les travaux d'investissement et de renouvellement.

→ *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et synthèse des opérations réalisées*

Pour l'année 2011, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 40¹ :

	2007	2008	2009	2010	2011
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		40	40	40	40

→ *Taux moyen de renouvellement des réseaux*

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable, en ajoutant aux valeurs de la 2^{ème} ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

Canalisations	2007	2008	2009	2010	2011
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	93 449	94 085	94 394	94 751	95 459
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	628	0	0	563	0

→ *La situation des biens*

→ *Insuffisances et propositions d'amélioration*

A faire en Priorité :

****Recherche d'une ressource de substitution***

Réservoirs : aménagement de la vidange (travaux en cours)

Les travaux d'aménagement permettant de canaliser les eaux de vidange ou de trop plein des réservoirs sont en cours de réalisation sur le terrain acheté afin d'éviter tout écoulement sur la route.

Sécurité de l'alimentation en eau potable : ressource de substitution

Le syndicat ne dispose pas de secours en cas de dégradation de la ressource. Une seconde ressource ou une interconnexion avec un réseau voisin permettrait de sécuriser l'alimentation.

Réservoir de Brachy

Il serait souhaitable de clôturer l'enceinte du réservoir et d'installer une télégestion. Une étude est en cours.

¹ Le mode de calcul de cet indicateur est décrit dans le glossaire, en annexe du présent rapport.

L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE

→ Installations

Nom du réservoir	Date de nettoyage	Commentaires
GREUVILLE (tour)	23/08/2011	
ST OUEN SOUS BRACHY	11/08/2011	cuve droite
ST OUEN SOUS BRACHY	09/08/2011	cuve gauche
GREUVILLE (enterré)		vannes de distribution hors service. Nettoyage des cuves non réalisé.

La surveillance des installations a été réalisée : passage régulier sur les installations pour vérifier le fonctionnement et la qualité de l'eau.

Ainsi aucun dysfonctionnement des installations ne s'est traduit par une rupture de la distribution de l'eau. Tous les dépannages nécessaires ont été effectués par les équipes d'électromécaniciens dans des délais restreints.

L'entretien courant des installations a été effectué : entretien des espaces verts, nettoyage des locaux, entretien préventif des organes mécaniques sensibles.

La totalité des réservoirs a été nettoyée et désinfectée sans impact sur la distribution.

→ Réseaux et branchements

Des purges de réseau pour évacuer l'air ou renouveler l'eau dans les conduites sont régulièrement effectuées.

Des campagnes de recherches de fuites importantes mettant en œuvre un corrélateur acoustique ont été réalisées.

Les nombres de fuites décelées et réparées dans l'exercice figurent dans le tableau suivant :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	17	12	12	22	13	-40,9%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	-50,0%
Nombre de fuites sur branchement	11	19	9	18	7	-61,1%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,5	0,8	0,4	0,7	0,3	-57,1%
Nombre de fuites sur compteur	59	54	58	27	10	-63,0%
Nombre de fuites sur équipement	4	1	2	5	6	20,0%
Nombre de fuites réparées	91	86	81	72	36	-50,0%

13 fuites sur canalisations ont été répertoriées en 2011 sur l'ensemble du syndicat, dont détail ci-après :

Contrat	ADRESSE	COMMUNE	DATE
U0083	RUE DE LA MOTTE FEODALE	CRASVILLE LA ROCQUEFORT	15/12/2011
U0083	RUE ANDRE LECOINTE	GRUCHET SAINT SIMEON	28/10/2011
U0083	RUE DE LA CROIX LORGERIL	AVREMESNIL	25/08/2011
U0083	CAVEE PAILLARD	LA GAILLARDE	13/04/2011
U0083	REFOULEMENT FORAGE	BRACHY	14/05/2011
U0083	RUE DE BEAUVAIS	LUNERAY	21/06/2011
U0083	RUE DE LA CURE	LUNERAY	31/08/2011
U0083	RUE DES CHENES	LA GAILLARDE	02/07/2011
U0083	RUE DU CHÂTEAU D'EAU	AVREMESNIL	14/12/2011
U0083	RUE DU CHENE A RIOLLE	LUNERAY	06/04/2011
U0083	RUE DU MARQUIS DE RADIOLLE	LUNERAY	28/02/2011
U0083	RUE PASTEUR	AVREMESNIL	12/04/2011
U0083	ROUTE DE LA CHAPELLE	BRACHY	17/12/2011

LE RENOUVELLEMENT REALISE PAR VEOLIA EAU

→ Installations et réseaux

Lieu ou Installation	Renouvellement (R) ou Rénovation(V)	Libellé
Réseau	R	2 BRANCHEMENTS EAU
FORAGE SAINT OUEN SOUS BRACHY	R	POMPE TURBIDIMETRE
FORAGE SAINT OUEN SOUS BRACHY SURPRESSION GREUVILLE	R	SERRURERIE
RESERVOIR BRACHY 2 X 75 M3	R	SERRURERIE

Deux branchements ont été renouvelés en 2011 :

- 1 branchement à Gruchet Saint Siméon, 315 Rue André Lecomte sur 6 mètres linéaires
- 1 branchement à Brachy, 80 Route de Bacqueville sur 25 mètres linéaires.

La pompe et le turbidimètre ont été renouvelés au Forage de St Ouen sous Brachy. Les serrureries ont été remplacées au forage de Saint Ouen sous Brachy, à la station de surpression de Greuville et au réservoir de Brachy.

→ Branchements

Renouvellement des branchements plomb	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de branchements	2 441	2 486	2 502	2 538	2 602	2,5%
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	1	1	1	1	1	0,0%
% de branchements plomb restant au 31 décembre	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	0	0	0	0%
% de branchements plomb supprimés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégué et par la Collectivité

→ Compteurs

Renouvellement des compteurs	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de compteurs	2 447	2 797	2 825		3 043	
Nombre de compteurs remplacés	169	137	480	1 250	1 016	-18,7%
Taux de compteurs remplacés	6,9	4,9	17,0		33,4	

LES TRAVAUX NEUFS REALISES

→ Installations, réseaux, branchements et compteurs

Canalisations	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	107,6	108,4	108,8	109,6	110,9	1,2%
Longueur d'adduction (ml)	1 998	1 998	1 998	1 998	1 998	0,0%
Longueur de distribution (ml)	105 620	106 384	106 839	107 648	108 860	1,1%
dont canalisations	93 449	94 085	94 394	94 751	95 459	0,7%
dont branchements	12 171	12 299	12 445	12 897	13 401	3,9%
Equipements	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
dont poteaux d'incendie	2	2	2	2	2	0,0%
dont bouches de lavage	-2	-2	-2	-2	-2	0,0%
Branchements	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de branchements	2 441	2 486	2 502	2 538	2 602	2,5%

Compteurs	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de compteurs	2 447	2 797	2 825		3 043	
dont sur abonnements en service					2 929	
dont sur abonnements résiliés sans successeur					114	

(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

Les principales opérations réalisées figurent au tableau suivant :

Les travaux neufs réalisés en 2011 sont détaillés ci après :

Au total, 18 branchements neufs ont été réalisés avec un linéaire de 112 mètres.

A Luneray, un clapet anti-pollution de diamètre 50 mm a été installé Rue aux Loups.

Le linéaire de réseau a augmenté de 708 mètres linéaires et celui des branchements de 392 mètres linéaires suite à la réalisation des extensions énumérées ci-dessous pour la création de 46 branchements :

COMMUNE	ADRESSE	OBJET
GREUVILLE		extension 51,60 ml FONTE Ø 150, déplacement conduite
AVREMESNIL	LOTISSEMENT SODINEUF	extension 86 ml PEHD Ø 53/63, 8 brts sur 69 ml, 1 purge, 1 robinet-vanne
LUNERAY	RUE DU CHENE	extension 264ml PEHD Ø 80, 20 brts sur 100ml
LUNERAY	RUE DU CHENE A RIOLE	4 robinets-vanne Ø 100
LUNERAY	RUE DU CHENE A RIOLE	extension ml Ø 80, 2 robinets-vanne
VENESTANVILLE	RUE DU DUN	extension 45ml PVC Ø 53/63, 4 brts sur 42ml, 1 purge
AVREMESNIL	RUE DU CHÂTEAU D'EAU	extension 5ml PVC Ø 53/63, 1 robinet-vanne, 1 rail en Ø40
GRUCHET SAINT SIMEON	RUE LECOINTE	extension 4ml PVC Ø 110, baïonnette
AVREMESNIL	RUE DU CHÂTEAU D'EAU	extension 252ml PEHD Ø 53/63, 14 brts sur 181ml, 1 purge
LUNERAY	RUE AUX LOUPS	1 clapet anti pollution Ø50

Au total, le patrimoine de la collectivité a augmenté de 1212 mètres linéaire de réseau et de 64 branchements.

3.3. La performance et l'efficacité opérationnelle

VEOLIA Eau remplit chaque jour ses missions afin de délivrer un service public performant et responsable. Grâce à son savoir-faire, l'inventivité et l'engagement quotidien de ses équipes VEOLIA Eau fait progresser le niveau de performance des services dont elle assure la gestion.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2002, VEOLIA Eau publie chaque année dans ses rapports annuels les indicateurs de performance institués par la FP2E et étendus depuis 2008 à tous les services publics d'eau en France dans le cadre de la réglementation sur l'eau (décret du 2 mai 2007).

Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 – annexe II)		Producteur	Valeur
Qualité de service à l'usager			
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0%
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0%
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	1,70 (u/1000 abonnés)
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	Délégataire	100,0%
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	2,04 (u/1000 abonnés)
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,85%
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	
Gestion financière et patrimoniale		Producteur	Valeur
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	40 %
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	%
Performance environnementale		Producteur	Valeur
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	82,7%
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	3,82 (m3/jour/km)
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	3,61 (m3/jour/km)
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	60%
Indicateurs complémentaires Veolia		Producteur	Valeur
Satisfaction des usagers et accès à l'eau			
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui

Certification

Obtention de la certification ISO 9001	Délégataire	Certification obtenue par l'exploitant
Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Délégataire	0 unité(s)
Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Délégataire	Non
Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui
(1) la donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire		
(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport		

LA CERTIFICATION DU SERVICE

L'intégralité des périmètres opérationnels de VEOLIA Eau est certifié ISO 9001.

40% des activités de VEOLIA Eau en France sont certifiées ISO 14001².

VEOLIA Eau a été la première entreprise de l'eau à être certifiée pour la maîtrise des risques sanitaires (ISO 22000) et à obtenir la triple certification Qualité-Sécurité-Environnement pour un périmètre d'exploitation.



² Ce chiffre est calculé en pourcentage par rapport au chiffre d'affaires

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le niveau d'efficacité des services d'eau est lié à l'alliance de l'expertise des Hommes du service de l'eau, du savoir-faire de VEOLIA Eau et de l'existence d'une véritable démarche de management de la performance.

En matière de formation, Veolia est la seule entreprise de services en France à disposer de campus dédiés à ses métiers. Chaque année, les campus Veolia dispensent plus de 210 000 heures de formation aux salariés de l'entreprise.

L'efficacité de la production : les volumes prélevés et produits

→ L'origine de l'eau alimentant le service est décrite ci après :

L'eau distribuée sur le Syndicat de la région de Luneray provient du forage de St Ouen sous Brachy.
Le captage du syndicat est autorisé par l'arrêté préfectoral du 21/5/2002.

→ Les volumes prélevés

Les autorisations de prélèvement maximales autorisées par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
ST OUEN SOUS BRACHY		1 000

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci après :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m3)	694 617	693 421	744 834	712 260	728 007	2,2%
ST OUEN SOUS BRACHY	694 617	693 421	744 834	712 260	728 007	2,2%

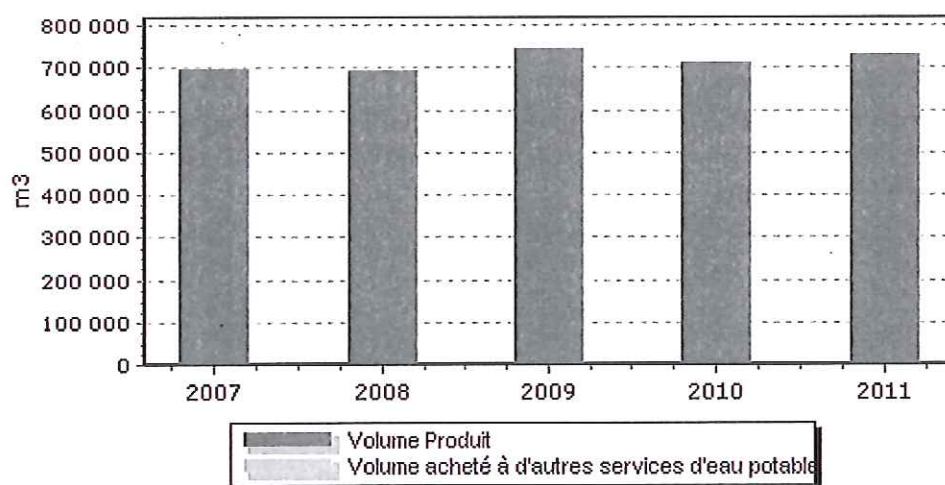
	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume prélevé par nature d'eau (m3)	694 617	693 421	744 834	712 260	728 007	2,2%
Eau de surface		0	0	0	0	0%
Eau souterraine influencée	694 617	693 421	0	0	0	0%
Eau souterraine non influencée		0	744 834	712 260	728 007	2,2%

→ Les volumes produits et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte les volumes acheté et vendu à d'autres services d'eau potable, le cas échéant :

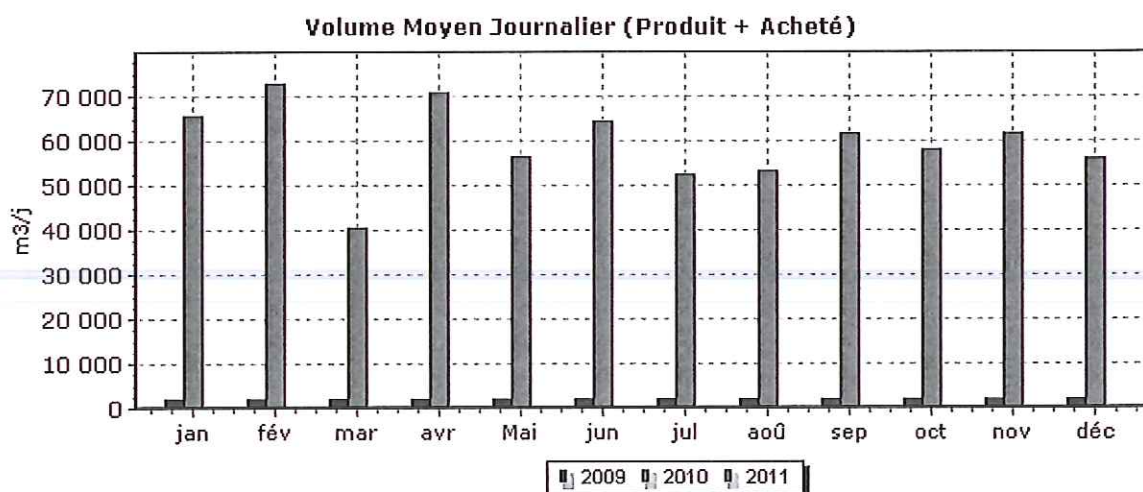
	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume prélevé	694 617	693 421	744 834	712 260	728 007	2,2%
Volume produit (m3)	694 617	693 421	744 834	712 260	728 007	2,2%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	37 257					
Volume mis en distribution (m3)	657 360	693 421	744 834	712 260	728 007	2,2%

Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services d'eau potable



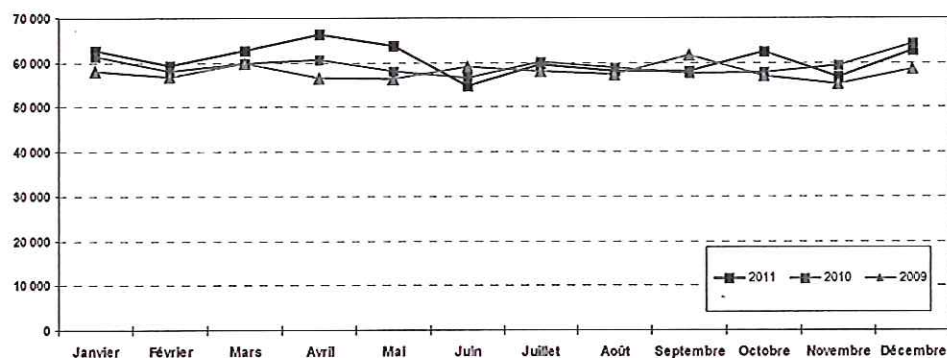
→ Bilan mensuel

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :



Evolution mensuelle des volumes distribués (en m³/jour) :

Mois de relève : Mars



L'efficacité de la distribution : les volumes vendus, les volumes consommés et leur évolution

→ *Volumes vendus*

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises dans l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie du décret du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	579 135	567 525	611 395	565 065	590 018	4,4%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	541 878	567 525	611 395	565 065	590 018	4,4%
domestique ou assimilé	541 878	234 040	262 465	246 605	250 778	1,7%
autres que domestique		333 485	348 930	318 460	339 240	6,5%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	37 257					

Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

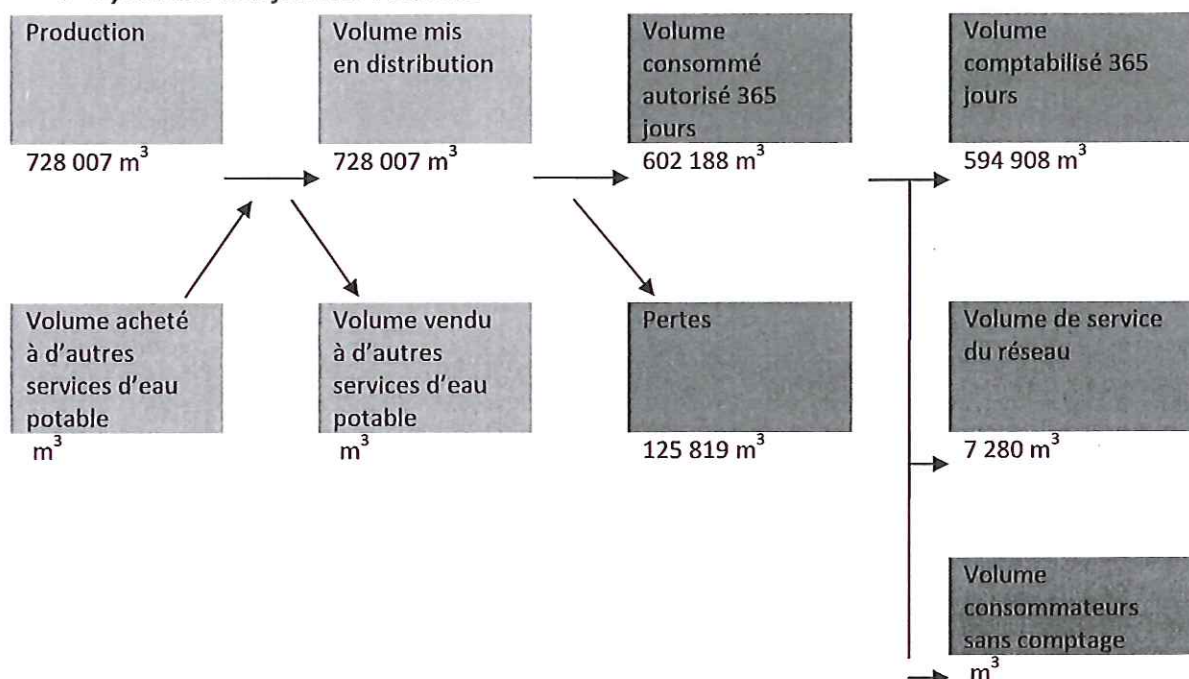
TITRE CONC	NOM CONCESSION	VILLE CONCESSION	2011	2010	2009
SARL	HORTICULTEUR LANCESSE	76730AVREMESNIL	1259	1855	854
	EARL DU PIGEONNIER	76730AVREMESNIL	1797	1785	1976
MR	TAILLEUX BERNARD	76740CRASVILLE L.ROCQUEFORT	1582	1237	914
	DISTRIBUTION CASINO	76740LA GAILLARDE	3034	2259	2576
	S O D I A C	76810LUNERAY	1231	1227	1129
	S.D.I.S	76810LUNERAY	1116	1104	1409
	SEMINOR	76810LUNERAY	2238	2236	2379
	COLLEGE M MAETERLINCK	76810LUNERAY	1666	1991	2270
	SIARR	76810LUNERAY	1824	2304	2000
	SIARR	76810LUNERAY	3202	4397	1693
	MAISON DE RETRAITE	76810LUNERAY	6250	6293	6300
COOP	AGRIC. DES PRODUCTEUR	76810LUNERAY	254509	245425	264560
	SICA DEFIAL NORMIVAL	76810LUNERAY	80381	65699	82338
	CAB LAMY GESTRIM	76810LUNERAY	1249	1202	1196
MR	BEUX ALAIN	76730VENESTANVILLE	1118	1159	837

→ *Volumes consommés*

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume comptabilisé (m3)	541 878	567 525	621 710	576 016	590 018	2,4%
Volume de service du réseau (m3)	6 945	7 220	7 173	7 393	7 280	-1,5%
Volume consommé autorisé (m3)	548 823	574 745	628 883	583 409	597 298	2,4%
Nombre de semaines de consommation		52,29				
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels			375	371	362	-2,4%
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	541 878	565 928	605 131	566 700	594 908	5,0%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	548 823	573 148	612 304	574 093	602 188	4,9%

→ Synthèse des flux de volumes



Le rendement de réseau

Indicateur de plus en plus suivi par les médias et l'opinion publique, le rendement est devenu un indicateur sensible. Des engagements de performance sont évoqués dans le cadre du Grenelle II de l'environnement avec un taux moyen devant atteindre 85%, soit 10 points de mieux que la situation moyenne en France actuellement.

Dans un grand nombre de ses contrats VEOLIA Eau prend des engagements d'amélioration de cet indicateur de performance.

Mesurant la part du volume effectivement utilisé dans le volume introduit dans le réseau, le rendement de réseau permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

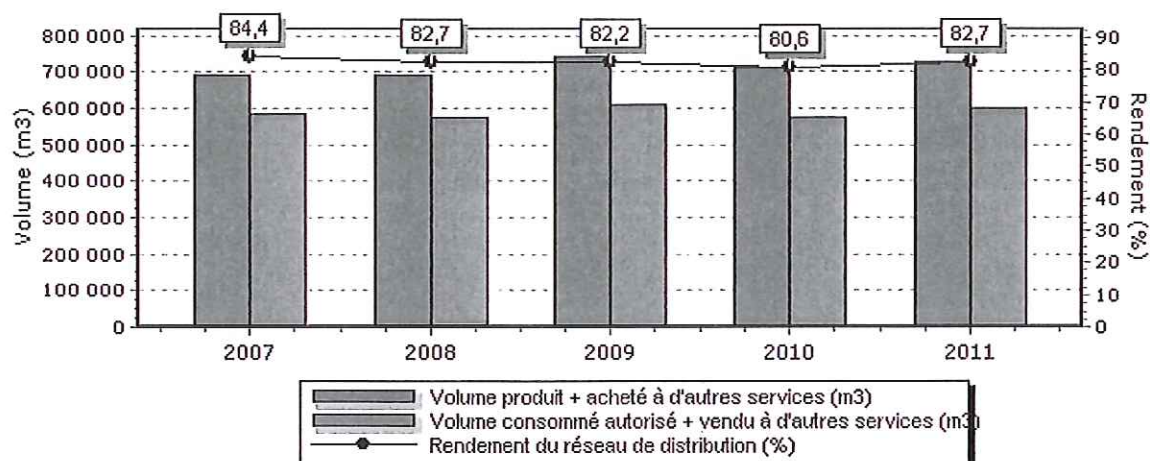
	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	84,4 %	82,7 %	82,2 %	80,6 %	82,7 %	2,6%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)A	548 823	573 148	612 304	574 093	602 188	4,9%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	37 257					
Volume produit (m3) C	694 617	693 421	744 834	712 260	728 007	2,2%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

Evolution du rendement du réseau de distribution



→ L'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau

	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	3,39	3,71	4,05	4,21	3,82
Volume mis en distribution (m³) A	657 360	693 421	744 834	712 260	728 007
Volume comptabilisé 365 jours (m³) B	541 878	565 928	605 131	566 700	594 908
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	93 449	94 085	94 394	94 751	95 459
	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	3,18	3,50	3,85	4,00	3,61
Volume mis en distribution (m³) A	657 360	693 421	744 834	712 260	728 007
Volume consommé autorisé 365 jours (m³) B	548 823	573 148	612 304	574 093	602 188
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	93 449	94 085	94 394	94 751	95 459
	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/L/365/1000	3,39	3,71	4,05	4,21	3,82
Volume mis en distribution (m³) A	657 360	693 421	744 834	712 260	728 007
Volume comptabilisé 365 jours (m³) B	541 878	565 928	605 131	566 700	594 908
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	93 449	94 085	94 394	94 751	95 459
Indice Linéaire de Consommation (m³/km/j)	16,1	16,6	17,8	16,6	17,3
	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) (A-B)/L/365/1000	3,18	3,50	3,85	4,00	3,61
Volume mis en distribution (m³) A	657 360	693 421	744 834	712 260	728 007
Volume consommé autorisé 365 jours (m³) B	548 823	573 148	612 304	574 093	602 188
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	93 449	94 085	94 394	94 751	95 459
Indice Linéaire de Consommation (m³/km/j)	16,1	16,6	17,8	16,6	17,3

3.4. La qualité de l'eau produite & distribuée

La qualité de l'eau est une priorité pour VEOLIA Eau. Garantir une eau potable au robinet des habitants est un enjeu de santé publique.

Dans tous les contrats qu'elle exploite VEOLIA Eau réalise un plan d'autocontrôle de suivi de la qualité de l'eau sur la ressource et l'eau distribuée, sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physicochimiques.

LA RESSOURCE

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformés	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformés
Microbiologique	2	2	7	7
Physico-chimique	351	351	48	48

Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué		
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformés
Atrazine	1	1
Simazine	1	1
Terbuthylazine	1	1
Déséthylatrazine	1	1
Nitrates	2	2
Arsenic	1	1
Sodium	1	1
Sulfates	1	1
Chlorures	1	1

Détail des non conformités sur la ressource :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes					

L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à Limite de Qualité des paramètres soumis à Référence de Qualité.³ :

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	50	50	36	35
Physico-chimique	993	993	48	48
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	100	100	62	61
Physico-chimique	230	226	121	119
Autres paramètres analysés				
Microbiologique	0		18	
Physico-chimique	221		0	

Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué

	Nombre total de résultats d'analyses	Conformes aux Limites ou aux Références de Qualité	Type de seuil
Atrazine	3	3	Limite de qualité
Simazine	3	3	Limite de qualité
Terbuthylazine	3	3	Limite de qualité
Déséthylterbuthylazine	3	3	Limite de qualité
Turbidité	43	42	Limite et Référence de qualité
Nitrates	38	38	Limite de qualité
Fer total	5	5	Référence de qualité
Carbone Organique Total	7	7	Référence de qualité

Détail des non conformités :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégué	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégué	Valeur du seuil et unité
Entérocoques fécaux	0	13	0	1	25	18	0 n/100ml

³ Attention, certains paramètres non soumis à limite ou à référence de qualité ne figurent pas dans le tableau.

L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la Collectivité par l'ARS. A titre indicatif, les taux de conformité issus de nos systèmes d'informations⁴, sur la base des prélèvements incluant au moins un paramètre soumis à une limite de qualité, sont les suivants :

Paramètres microbiologiques	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	19	28	29	29	25
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	19	28	29	29	25
Paramètres physico-chimique	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	96,67 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	19	29	26	29	25
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	0	0
Nombre total de prélèvements	19	30	26	29	25

La présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), au-delà de la limite de qualité (0,5µg/L), a été détectée sur quelques réseaux de distribution d'eau sur le territoire national. Cette présence peut être due à la migration de CVM vers l'eau distribuée, à partir des canalisations en PVC fabriquées avant 1980. Ce phénomène de migration ne survient pas de façon systématique et n'est pas permanent. En effet, le CVM n'est pas automatiquement présent dans l'eau acheminée par ce type de canalisation en PVC.

Compte tenu de la complexité de ce phénomène, Veolia Eau a déployé un plan national de surveillance de ce paramètre sur les exploitations disposant de réseaux en PVC. En cas de dépassement de la limite de qualité, des mesures de gestion sont mises en place, en liaison avec les ARS, pour permettre un retour rapide à la normale et lorsque cela est nécessaire des investigations complémentaires sont menées.

Par ailleurs, un groupe de travail dédié a été mis en place par la Direction Générale de la Santé (DGS) en 2010. Ce groupe de travail, auquel Veolia Eau participe, est destiné à permettre une mise en commun des expériences et un échange d'informations sur ce sujet.

A ce jour toutes les analyses réalisées par l'ARS et/ou par Veolia Eau sur le réseau se sont révélées conformes. Nous poursuivrons, en 2012, le suivi de ce paramètre dans le cadre du programme de surveillance de la qualité des eaux.

⁴ base de calcul différente de celle des ARS, qui prennent en compte au dénominateur l'ensemble des prélèvements, y compris ceux dont 100% des paramètres sont soumis à une référence de qualité

3.5. Les services aux clients

VEOLIA Eau propose une relation multiple aux clients du service de l'eau : des outils multicanaux sont mis en place, permettant d'offrir plus de conseils, plus d'informations et aussi plus de réactivité dans le cas de situations exceptionnelles. Toute interruption du service de l'eau donne lieu à une information téléphonique des habitants concernés : au préalable dans le cas d'interventions programmées ; dans les 2 heures lorsqu'il s'agit d'interruptions accidentelles.

Ces actions complètent les services déjà proposés aux clients : l'accueil de proximité, le Centre de service client, le choix des différents modes de paiement, les propositions de rendez-vous dans une plage horaire définie et limitée à 2 heures...

LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

→ *Les abonnés du service*

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis [D 101.0] figurent au tableau suivant :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	2 445	2 796	2 832	2 882	2 936	1,9%
domestiques ou assimilés	2 445	2 786	2 826	2 875	2 927	1,8%
autres que domestique		10	6	7	8	14,3%
autres services d'eau potable					1	
Volume vendu selon le décret (m3)	579 135	567 525	611 395	565 065	590 018	4,4%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 163	5 035	5 760	5 766	5 822	1,0%

→ *Les données par commune*

AVREMESNIL	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	890	890	934	928	955	2,9%
Nombre d'abonnés (clients)	430	437	449	466	488	4,7%
Volume vendu (m3)	41 570	32 306	42 603	35 949	42 710	18,8%
BIVILLE LA RIVIERE	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	62	108	111	63	63	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)	33	33	34	34	34	0,0%
Volume vendu (m3)	2 907	2 595	2 878	2 463	2 640	7,2%
BRACHY	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		697	733	742	727	-2,0%
Nombre d'abonnés (clients)		332	330	347	354	2,0%
Volume vendu (m3)		36 070	22 407	27 664	27 231	-1,6%
CRASVILLE LA ROCQUEFORT	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	275	242	207	202	199	-1,5%
Nombre d'abonnés (clients)	133	117	117	117	113	-3,4%
Volume vendu (m3)	13 122	12 334	11 079	11 929	11 648	-2,4%
GREUVILLE	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	321	321	337	349	361	3,4%
Nombre d'abonnés (clients)	174	174	179	181	183	1,1%
Volume vendu (m3)	15 712	13 083	14 000	18 360	14 424	-21,4%
GRUCHET SAINT SIMEON	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	672	672	711	716	717	0,1%
Nombre d'abonnés (clients)	333	331	339	345	348	0,9%

Volume vendu (m3)	27 996	22 934	27 560	25 167	25 822	2,6%
GUEURES	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		16	15	15	15	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)		7	7	6	6	0,0%
Volume vendu (m3)		870	1 500	2 548	1 115	-56,2%
LA GAILLARDE	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		178	183	184	186	1,1%
Nombre d'abonnés (clients)		94	96	95	98	3,2%
Volume vendu (m3)		12 444	11 446	9 625	10 995	14,2%
LUNERAY	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 220	2 220	2 113	2 146	2 172	1,2%
Nombre d'abonnés (clients)	1 030	1 039	1 047	1 058	1 076	1,7%
Volume vendu (m3)	400 309	412 712	451 685	403 133	431 139	6,9%
RAINFREVILLE	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	84	84	88	87	88	1,1%
Nombre d'abonnés (clients)	62	61	62	62	61	-1,6%
Volume vendu (m3)	4 103	6 202	5 699	4 755	4 402	-7,4%
ROYVILLE	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)				3	3	0,0%
SAANE SAINT JUST	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		6	6	6	6	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)		3	3	3	3	0,0%
Volume vendu (m3)		188	341	-21	99	-571,4%
SAINT DENIS D'ACLOIN	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		6	5	5	5	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)		3	3	3	3	0,0%
Volume vendu (m3)		208	263	232	218	-6,0%
SAINT PIERRE LE VIEUX	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		131	140	141	143	1,4%
Nombre d'abonnés (clients)		85	84	85	83	-2,4%
Volume vendu (m3)		8 296	10 840	14 835	9 315	-37,2%
TOCQUEVILLE EN CAUX	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		13	11	12	13	8,3%
Nombre d'abonnés (clients)		4	4	4	4	0,0%
Volume vendu (m3)		442	505	275	422	53,5%
VENESTANVILLE	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	148	148	165	167	170	1,8%
Nombre d'abonnés (clients)	75	76	78	76	81	6,6%
Volume vendu (m3)	8 986	6 841	8 589	8 151	7 838	-3,8%

→ *Les principaux indicateurs de la gestion clientèle*

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	714	486	913	1 695	1 704	0,5%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	168	184	198	200	248	24,0%
Taux de clients mensualisés	16,6 %	19,4 %	21,0 %	24,3 %	25,8 %	6,2%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	32,4 %	15,5 %	15,5 %	17,6 %	19,6 %	11,4%
Taux de mutation	7,0 %	6,7 %	7,1 %	7,1 %	8,6 %	21,1%

LA SATISFACTION DES CLIENTS

Pour adapter les services proposés aux abonnés et aux habitants, VEOLIA Eau réalise un baromètre semestriel de satisfaction.

Il porte à la fois sur :

- ♣ la qualité de l'eau,
- ♣ la qualité de la relation avec l'abonné : accueil des conseillers au Centre de service clients, à l'agence de proximité,
- ♣ la disponibilité et la ponctualité des équipes d'intervention clients : respect des plages de rendez-vous,
- ♣ la qualité de l'information adressée aux abonnés,
- ♣ la qualité des travaux réalisés (travaux de branchements notamment).

Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client :

- ♣ Taux d'interruption du service de l'eau : 1,70/1000 abonnés
- ♣ Taux de réclamations écrites : 2,04/1000 abonnés

→ *Le taux de respect d'ouverture des branchements*

	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)		1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	168	184	198	200	248
Nombre de branchements ouverts dans le délai		184	198	200	248

→ *Les motifs principaux de demandes d'information et des réclamations*

En 2011, le taux de réclamations écrites pour votre service est de 2,04/1000 abonnés.

→ *Les interruptions non programmées du service public de l'eau*

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des habitants.

VEOLIA Eau assure une information téléphonique des habitants en cas d'interruption du service programmée (travaux de renouvellement) ou non programmée (réparation de fuite notamment).

En 2011, le taux d'interruption de service pour votre service est de 1,70/1000 abonnés.

	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)					1,70
Nombre d'interruptions de service					5
Nombre d'abonnés (clients)	2 445	2 796	2 832	2 882	2 936

Une valeur approchée du taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est présenté dans le tableau suivant. VEOLIA EAU calcule cet indicateur en prenant au numérateur le nombre de fuites réparées. La valeur obtenue est une valeur par excès dans la mesure où toutes les réparations de fuites ne font pas l'objet d'une coupure ou d'une coupure non programmée.

	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'interruptions du service inférieur à (Unité/1000 abonnés)	6,95	4,29	4,24	7,63	4,43

4.1. La protection des ressources en eau

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la protection de la ressource en eau. Il est un des principaux moyens pour éviter sa contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service permet d'évaluer l'avancement de cette démarche.

	2007	2008	2009	2010	2011
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2007	2008	2009	2010	2011
ST OUEN SOUS BRACHY	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

4.2. L'énergie

VEOLIA Eau met en œuvre un véritable management de la performance énergétique des installations. Chaque fois que cela est possible, Veolia favorise les énergies renouvelables. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans le renouvellement. VEOLIA Eau contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

→ Bilan énergétique du patrimoine

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	481 409	297 473	283 252	270 037	326 592	20,9%
Installation de production	321 850	165 799	177 094	170 725	173 399	1,6%
Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	159 559	131 674	106 158	99 312	153 193	54,3%

→ Bilan énergétique du patrimoine

Installation de production

ST OUEN SOUS BRACHY(Désinfection seule)	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	321 850	165 799	177 094	170 725	173 399	1,6%
Energie facturée consommée (kWh)	321 850	334 137	361 958	349 686	353 049	1,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	463	239	238	240	238	-0,8%
Volume produit refoulé (m3)	694 617	693 421	744 834	712 260	728 007	2,2%

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

GREUVILLE (reprise)	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume pompé (m3)	43 988		43 992	46 413	43 012	-7,3%
GREUVILLE (surpresseur)	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	159 559	131 674	106 158	99 312	153 193	54,3%
Energie facturée consommée (kWh)	152 563	171 462	175 873	166 820	174 287	4,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	254		162	160	243	51,9%
Volume pompé (m3)	628 539		656 465	620 345	629 952	1,5%

→ La consommation de réactifs

Installation de production	Réactifs (unité)	Quantité
ST OUEN SOUS BRACHY	Bouteille de chlore (49 kg)	2

CONTROLE SANITAIRE DE L'EAU DE L'ADDUCTION PUBLIQUE

- 7 MAI 2013

Rouen, le 30 avril 2013

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE LAMMERVILLE
Le Bourg
76730 LAMMERVILLE

SYN. LUNERAY

Prélèvement 00168217
Unité de gestion 0015 SYN. LUNERAY
Installation UDI 000463 GUEURES
Point de surveillance S 0000000716 Point communal
Localisation exacte MAIRIE, SANITAIRES
Commune LAMMERVILLE

Prélevé le : lundi 22 avril 2013 à 09h45
par : MARION HODIESNE
Type visite : D1
Type d'eau : T
Motif : CS

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,10 NFU				2,00
Température de l'eau	10,2 °C				25,00
pH	7,55 unitéPH			6,50	9,00
Conductivité à 25°C	699 µS/cm			200,00	1 100,00
Chlore libre	0,13 mg/LCl2				
Chlore total	0,15 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL FRANK DUNCOMBE, SAINT-CONTEST 1401
Type de l'analyse : 76D1 Code SISE de l'analyse : 00168272 Référence laboratoire : E.2013.6275-2

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	26,5 mg/L		50,00		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	14 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	9 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00168217)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

P/Le Directeur Général de l'ARS
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Mme GERARD Anne

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SAANE**

**PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

2008

CONTEXTE DU SERVICE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2008 conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEPA de la Vallée de la Saône regroupe les communes de :

Auzouville sur Saône
Bacqueville en Caux
Beauval en Caux
Belleville en Caux
Bertrimont
Biville la Baignarde
Calleville les Deux Eglises
Imbleville
La Fontclaye
Lammerville
Lestanville
Royville
Saône Saint Just
Saint Mards
Saint Ouen le Manger
Saint Pierre Bénourville
Saint Vaast du Val
Val de Saône

Les communes surlignées sont pourvues d'un réseau de collecte.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société ROUTE ET EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet au 1^{er} janvier 2004. La durée du contrat est de 12 ans, il prendra fin le 31 décembre 2015.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant de transfert à la maison mère STGS.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

A la charge du délégataire

Gestion du service

surveillance, entretien et réparation des installations,
prise en charge des frais d'électricité et des frais
d'analyses, application du règlement du service.

Gestion des abonnés

facturation des consommations, accueil des usagers,
traitement des doléances clients, mise en service des
branchements.

Entretien

stations d'épuration, postes de refoulement, canalisations principales, branchements, équipements électromécaniques, génie civil, matériel tournant, télégestion, espaces verts, clôtures.

Renouvellement

Equipements électromécaniques, matériel de télégestion.

Qualité

Vérification de la qualité des rejets.

A la charge de la collectivité

Renouvellement

Ouvrages de génie civil, canalisations et regards au-delà de 6 mètres.

INDICATEURS TECHNIQUES

POPULATION DU SERVICE

La population desservie selon le dernier recensement est de 2256 habitants environ.

ABONNES

Nombre d'abonnés : 1053

DESTINATION DE L'EAU COLLECTEE

Le traitement de l'eau collectée est assurée par une station d'épuration type boues activées à VAL DE SAANE, une station type disques biologiques à THIEDEVILLE et quatre lagunages à ST PIERRE BENOUVILLE, BERTRIMONT, CALLEVILLE et ST VAAST DU VAL.

Les volumes traités sont déterminés à partir des temps de fonctionnement des pompes de relèvement en amont des stations.

Le volume traité par les stations pour l'année 2008 s'élève en m3 à environ :	
VAL DE SAANE	87270 m3
SAINT PIERRE BENOUVILLE	22040 m3
BERTRIMONT	578 m3
CALLEVILLE LES 2 EGLISES	45008 m3
SAINT VAAST DU VAL	20903 m3
THIEDEVILLE	8405 m3

Le bilan des volumes facturés aux abonnés est d'environ : 111001 m3.

OUVRAGES DU SIAEPA

Station d'épuration de VAL DE SAANE - boues activées, aération prolongée 1500 EH

Lagunage naturel de SAINT PIERRE BENOUVILLE 400 EH

Lagunage naturel de BERTRIMONT 200 EH

Lagunage naturel de CALLEVILLE LES 2 EGLISES 300 EH

Lagunage naturel de SAINT VAAST DU VAL 350 EH

Station d'épuration de VAL DE SAANE THIEDEVILLE - disques biologiques 90 EH

Postes de refoulement de VAL DE SAANE - les Peupliers - 2 x 25 m3/h

- fond d'Eurville - 2 x 9 m3/h

- bois d'Eurville - 2 x 31 m3/h

- 2 x 10 m3/h

Poste de refoulement de SAINT PIERRE BENOUVILLE - 2 x 10 m3/h

Poste de refoulement de BERTRIMONT - 2 x 10 m3/h

Postes de refoulement de CALLEVILLE - loissement - 2 x 35 m3/h

salle polyvalente - 2 x 23 m3/h

rue de la République - 2 x 16 m3/h

Poste de refoulement de BELLEVILLE - route de Val de Saône - 2 x 20 m3/h

Poste de refoulement de SAINT VAAST - 2 x 14 m3/h

Poste de refoulement de THIEDEVILLE - route de la mer - 2 x 12 m3/h

CANALISATIONS DU SIAEPA

Les canalisations de collecte sont en amiante-ciment et PVC principalement, quelques tronçons sont en fonte. Leur linéaire est d'environ 18223 ml.
Les canalisations de refoulement sont en PVC pression, leur linéaire est d'environ 4359 ml.

NOUVEAUX ABONNES

15 nouveaux branchements individuels ont été construits en 2008.

QUALITE DES REJETS

ouvrages	STEP VAL DE SAANE	LAGUNAGE ST PIERRE	LAGUNAGE BERTRIMONT	LAGUNAGE CALLEVILLE	LAGUNAGE ST VAAST	STEP THIEDEVILLE
rejet	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité correcte	Mauvaise qualité	Qualité correcte	Bonne qualité
observations	Malgré un fonctionnement presque pleine charge	La capacité réelle de la station comparée en 1990 est de 170 B/H, elle fonctionne quasiment à pleine charge	Effluent brut trop concentré	Pas de maison identifiée formellement		L'évolution du nombre de raccordés devra permettre d'optimiser le traitement
Travaux souhaités	Mise en conformité du canal de mesure de débit en sortie de station ; mise en place de barres anti-chute sur le poste d'entrée de la station ; Augmenter la capacité de stockage des boues	Construction d'un by-pass et d'un chemin d'accès ; mise en place d'un ouvrage de décantation ; agrandissement des bassins ; étanchéité des bassins et refonte de la zone d'infiltration	Construction d'un by-pass et amélioration du chemin d'accès ; mise en place d'un ouvrage de décantation ; agrandissement du 1 ^{er} bassin	Mise en place d'un regard de prélevement amont et d'un ouvrage de décantation ainsi qu'un canal de compage en sortie de station	Améliorer le chemin d'accès modification de la zone d'infiltration	

L'opération nécessaire de mise aux normes des 4 lagunes a débuté par une phase d'études actuellement en cours.

TRAVAUX - RENOUVELLEMENT

Des travaux ont été effectués, notamment de l'entretien électromécanique (test télésurveillance, graissage et vidange, resserrage contacts armoire électrique, entretien courant des pompes et compresseurs) mais également de l'entretien courant (nettoyage des locaux d'exploitation, dératisation, nettoyage des cuves, espaces verts).

Il a été procédé à des curages sur les postes de refoulement ainsi que sur le réseau.

Sur les stations et postes de relèvement, des renouvellements ont été faits :

Site	Équipement	Description
PR les Poulliers	Pompe	Changement pompe ABS
PR Tesson Belleville	Niveaux	Changement flotteur ABS
PR République Calleville	Niveaux	Changement flotteur ABS
PR Saint Vaast du Val	Pompe	Changement pompe HOMA GRP 26 D
STEP Val de Saône	Aération	Changement agitateur ABS
STEP Bertrimont	Accès	Aménagement entrée herbage
STEP Val de Saône	Recirculation	Changement pompe CAPRARI KCW 065
PR Thiedeville	Armario	Changement horloge Microrox QT 11
PR St Pierre Bénouville	Pompe	Changement pompe CAPRARI KCW 065
Regard visible rte d'Imbleville	RV	Changement tampon lanta
STEP Val de Saône	Relèvement	Pose d'un évent sur arrivée relèvement

INDICATEURS FINANCIERS

RECETTES D'EXPLOITATION

Pour l'année 2008 la recette de la collectivité annoncée par le délégataire s'élève à :	83.748,23 €
Pour l'année 2008 la recette du délégataire s'élève à :	143.690,62 €

ETAT DE LA DETTE

Au 31 décembre 2008, l'état de la dette était de :

capital	111.070 €
intérêts	16.916 €
TOTAL	127.986 €

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix du service comprend :
- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation
La facturation est basée sur les volumes relevés une fois par an aux compteurs des abonnés, une facturation intermédiaire est basée sur une consommation estimée à 50 % de la consommation de l'année précédente (hors fuites).

Les tarifs concernant la part du délégataire sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage, suivant une formule de révision avec une part neutralisée de 15 %.
La collectivité vote chaque année le tarif représentant la part lui revenant.

Évolution du tarif

	2007	2008	variation
Part du délégataire			
Abonnement - part fixe	13,53	13.925	2,92 %
Part proportionnelle m3 eau	1.1253	1.1586	2,96 %
Part de la collectivité			
Abonnement - part fixe	6,90	7,00	1,45 %
Part proportionnelle m3 eau	0,6150	0,6300	2,44 %
Taxes et redevances			
Modernisation des réseaux de collecte :			
- Communes de Val de Saône et Biville la Baignarde		0.2880	
- Autres communes		0.1152	

Facture d'un abonné consommant 120 m3

Val de Saône, Biville la Baignarde			
Part délégataire	148,57	152,96	2,95 %
Part collectivité	80,70	82,60	2,35 %
Modernisation réseaux collecte	33,24	34,56	3,97 %
Montant HT	262,51	270,12	2,90 %
TVA 5,5 %	14,43	14,86	2,98 %
Montant TTC	276,94	284,98	2,90 %
Prix au m3 TTC	2,31	2,37	2,60 %

Autres communes			
Part délégataire	148,57	152,96	2,95 %
Part collectivité	80,70	82,60	2,35 %
Modernisation réseaux collecte	6,65	13,82	107,82 %
Montant HT	235,92	249,38	5,71 %
TVA 5,5 %	12,98	13,72	5,70 %
Montant TTC	248,89	263,10	5,71 %
Prix au m3 TTC	2,07	2,19	5,80 %

COMMUNE DE LAMMERVILLE

Diagnostic de l'Assainissement Non Collectif

Rapport

COPIE

Année 2009

S. T. G. S.

Rue des Grèves - 50307 AVRANCHES cedex
Téléphone 02 33 79 46 79 - Télécopie 02 33 68 32 02

Société de Travaux Gestion et Services - S.A.S. au capital de 2.250.000,00 EUROS
R.C. S Coutances 352 958 730 00017 - Code APE 3600 Z
CRCA Avranches 16606 10001 071 9005 000059



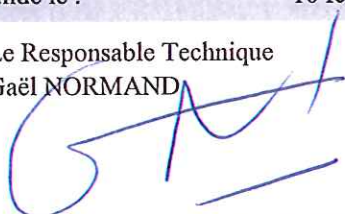
Rapport annuel du Contrôle de Diagnostic de l'Assainissement Non Collectif Année 2009

Maître d'Ouvrage :	Maître d'Œuvre :
S.I.A.E.P.A. de la Vallée de la Saône (76)	Services Techniques

Objectif :	Diagnostic des installations d'Assainissement Non collectif
Lieu des contrôles :	Commune de LAMMERVILLE
Contrôles effectués :	du 30 novembre 2009 au 31 décembre 2009
Technicien Opérateur :	F. GADENNE ; A. GIRANDEAU
Dossier N°	4S0805
Indice du rapport	Création
Exemplaire du rapport	2/3

Rapport validé le : 16 février 2010

Par : Le Responsable Technique
Gaël NORMAND




Traitement et distribution d'eau potable
Gestion des réseaux d'assainissement et traitement des eaux usées
Contrôle préalable à la réception des réseaux d'assainissement et d'eau potable
Diagnostics et Études de réseaux d'assainissement et d'eau potable
Gestion des SPANC



Sommaire

1)	INTRODUCTION.....	2
2)	PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	3
3)	DEROULEMENT DE L'ETUDE.....	4
4)	LISTING DES HABITATIONS DIAGNOSTIQUEES.....	6
5)	LISTING DES ABSENTS ET DES REFUS.....	7
6)	LISTING DES PROPRIETAIRES, OCCUPANTS ET AVIS SUR L'INSTALLATION.....	8
7)	TABLEAU RECAPITULATIF.....	9
8)	COMPTES RENDUS DE VISITE.....	10
9)	CONCLUSION	11

ANNEXES

- ANNEXE I Listing des Habitations contactées pour le diagnostic
ANNEXE II Listing des Absents
ANNEXE III Listing des Propriétaires, Occupants et Avis rendus
ANNEXE IV Tableau récapitulatif (éléments de prétraitement, traitement, rejet...)

1) INTRODUCTION

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 (arrêté du 6 mai 1996), modifiée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (arrêté du 7 septembre 2009), ont précisés les nouvelles compétences et obligations des communes en matière d'assainissement.

Conformément à cette réglementation, le **S.I.A.E.P.A de la Vallée de la Saône**, dans le cadre de la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), a choisi comme prestataire de service la société **S.T.G.S.** (Société de Travaux, de Gestion et de Services) pour effectuer les **diagnostics** des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) existantes.

17 communes du Syndicat sont concernées par ce diagnostic soit environ 1000 installations d'Assainissement Non collectif.

Les installations réalisées à partir de 2008, avec étude de filière et contrôle de réalisation effectué par nos agents n'ont pas été re-contrôlées.

Sur la commune de **Lammerville** 90 installations d'Assainissement Non collectif ont été recensées pour la visite de diagnostic.

En 2009, sur les 90 habitations contactées, 77 installations ont été diagnostiquées.

9 installations ont été classées en Type A : Installation conforme (11,7 %).

33 installations ont été classées en Type B : Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisance apparente (42,9 %).

20 installations ont été classées en Type C : Installation non conforme avec un risque de pollution (26,0 %).

12 installations ont été classées en Type D : Installation non conforme avec un risque sanitaire (15,6 %).

3 installations ont été classées en Type E : Installation non conforme par manque d'accessibilité aux ouvrages (3,9 %).

2) PRESENTATION DU TERRITOIRE

Habitat

Située dans le département de la Seine Maritime (76), la Commune de **Lammerville** s'étend sur environ 8,76 km² et sa densité de population est d'environ 37 hab/km².

L'habitat de la commune est principalement groupé dans le bourg. *(Non, Les Mesnès)*

Le bourg possède un réseau d'assainissement collectif, le reste des habitations de la commune est en assainissement autonome.

↳ Pas d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communal

Topographie et hydrographie

Située dans la vallée de la Vienne, la commune de Lammerville est concernée par des **risques d'inondation** liés au débordement de la rivière, ainsi qu'à des phénomènes de ruissellement des eaux pluviales provenant des plateaux environnants.

Les puits

Plusieurs puits ont été dénombrés lors des visites.

L'eau souterraine circulant à faible profondeur dans les fractures est très vulnérable aux pollutions de surface. La présence d'un niveau argileux, suffisamment épais, peut parfois servir d'écran protecteur.

Les dispositifs de traitement des eaux usées doivent absolument tenir compte de la présence de ces puits de façon à éliminer tout risque de pollution des eaux souterraines.

3) DEROULEMENT DE L'ETUDE

Objectifs du diagnostic

Le diagnostic consiste en une visite du dispositif d'assainissement pour rendre compte de l'impact de la filière vis-à-vis de la **salubrité publique** et de la **qualité des eaux superficielles et souterraines**.

Ainsi, cet état des lieux a pour objectif de définir les installations pouvant engendrer des **problèmes de pollution**.

La visite permet également d'échanger avec les usagers sur **le fonctionnement et l'entretien** de leur système.

Méthodologie d'enquête

Le diagnostic des installations d'Assainissement Non Collectif de la commune a été réalisé par deux techniciens.

Les visites ont été programmées **géographiquement**, par lieux-dits.

Un **avis de passage** a été envoyé une quinzaine de jours avant la date de la visite.

Les visites ont été programmées le matin entre 8h et 12h et l'après midi entre 13h30 et 17h.

Les particuliers ne pouvant se libérer à la date fixée avaient la possibilité de décaler le rendez-vous à leur convenance.

Grille d'évaluation des installations

Les différentes informations recueillies sur le terrain permettent au technicien de classer l'installation visitée.

Les types de qualifications utilisées sont les suivantes :

Type A : Installation conforme

L'assainissement est jugé « conforme » à la réglementation en vigueur. Le diagnostic est effectué en fonction de ce qui était visible et des informations du particulier. Ce système ne nécessite pas de réhabilitation.

Type B : Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisance apparente

L'installation n'est pas conforme à l'arrêté. La filière d'assainissement ne présente cependant aucun dysfonctionnement et n'a pas d'impact sur le milieu naturel. Pour le moment cette installation ne nécessite aucune réhabilitation.

Type C : Installation non conforme avec un risque de pollution

L'installation n'est pas conforme à l'arrêté, de plus la filière d'assainissement présente un risque de pollution des nappes souterraines et/ou des eaux superficielles. Cette installation nécessite une réhabilitation.

Type D : Installation non conforme avec un risque sanitaire

L'installation n'est pas conforme à l'arrêté, de plus la filière d'assainissement présente un risque sanitaire (rejet sur la voie publique, rejet à ciel ouvert, rejet visible en partie privative...). Cette installation nécessite une réhabilitation dans les plus brefs délais.

Type E : Installation non conforme par manque d'accessibilité aux ouvrages

La qualification est indéterminée. L'installation n'est pas conforme à l'arrêté. Il nous a été impossible, lors du diagnostic, de définir la filière d'assainissement mise en place car aucun ouvrage n'était accessible et aucun renseignement n'a pu être collecté. Il a donc été demandé dans un premier temps de rendre accessible les regards des différents ouvrages.

4) LISTING DES HABITATIONS DIAGNOSTIQUEES

Le **tableau en Annexe I**, liste les **77 habitations** en assainissement non collectif diagnostiquées en 2009.

5) LISTING DES ABSENTS ET DES REFUS

Après l'envoi de l'avis de passage et en cas d'absence de l'occupant au créneau horaire fixé, le technicien a effectué **une à deux visites inopinées** dans le but d'essayer de rencontrer l'occupant.

Dans le cas où celui-ci n'était pas présent lors de ces visites, le technicien a déposé un avis de passage dans la boîte aux lettres ; cet avis incitant les gens à contacter la société STGS afin de convenir d'un second rendez-vous.

La majorité des habitations non visitées pour cause d'absentéisme sont des **résidences secondaires** ou des **habitations qui ne sont plus habitées**.

Sur la commune de Lammerville, **3 absents et 1 refus** ont été recensés en 2009.

Le **tableau en Annexe II**, liste les **absents et refus** recensés.

6) LISTING DES PROPRIETAIRES, OCCUPANTS ET AVIS SUR L'INSTALLATION

Le tableau en **Annexe III** liste les noms des propriétaires, des occupants et les **conclusions rendues** pour chaque installation contrôlée.

7) TABLEAU RECAPITULATIF

Le tableau en **Annexe IV** récapitule les principales informations sur les installations rencontrées (éléments de prétraitement, traitement, rejet...).

8) COMPTES RENDUS DE VISITE

Les comptes rendus individuels sont regroupés dans le classeur et sur le Cdrom ci-joint.

9) CONCLUSION

Sur la commune de Lammerville, **77 installations sur 90** ont été visitées en 2009.

9 installations ont été classées en **Type A : Installation conforme (11,7 %)**.

33 installations ont été classées en **Type B : Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisance apparente (42,9 %)**.

20 installations ont été classées en **Type C : Installation non conforme avec un risque de pollution (26,0 %)**.

12 installations ont été classées en **Type D : Installation non conforme avec un risque sanitaire (15,6 %)**.

3 installations ont été classées en **Type E : Installation non conforme par manque d'accessibilité aux ouvrages (3,9 %)**.

Annexes

ANNEXE I	Listing des Habitations visitées
ANNEXE II	Listing des Absents
ANNEXE III	Listing des Propriétaires, Occupants et Conclusions
ANNEXE IV	Tableau récapitulatif (éléments de prétraitement, traitement, rejet...)

ANNEXE I Listing des habitations visitées

COMMUNE DE LAMMERVILLE

LISTING DES HABITATIONS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF VISITEES

Numéro dossier	Parcelle Principale	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Adresse de l'habitation			Adresse principale du propriétaire								
				N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Complément	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Complément	Code postal	Commune
ANC-2009-76380-000082	AC105	ADAM	ALAIN	1		Impasse	du Temple	LES MESNILS	1		Impasse	du Temple	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000084	AI81	AVENEL	SYLVAIN			Rue	des Charmettes	BEAUTOT			Rue	des Charmettes	BEAUTOT	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000054		BASTIEN	SOPHIE			Rue	de la Saône	LES MESNILS			Rue	de la Saône	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000068	AC38	BEAUVAIS	ROGER			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000069	AC114	BOFFERDING	VINCENT			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000019		BRIEUX	ANTOINE			Rue	du Bout du Clos	FAGUILLONDE			Rue	du Bout du Clos	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000020		BRIEUX	MARIE THÉRÈSE LAURENT			Rue	du Bout du Clos	FAGUILLONDE			Rue	du Bout du Clos	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000049	AC149	CABIN	LAURENT			Rue	de la Hayette	LES MESNILS			Rue	de la Hayette	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000027		CANDELIER	ROGER			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000001		CANU	GINETTE			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000008	Z70	CANU	JEAN FRANÇOIS			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000002	ZH31	CAUCHOIS	FRANÇOISE			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000070	AC236	CHANDELIER	BENOIT			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000071		CHARLES	DANIEL			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000055		CHIGNARD	ALAIN			Route	de la Saône	LES MESNILS					LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000028		CHOLET	VALÉRIE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	71		Rue	GEORGES HIEBERT	RESIDENCE LES PEUPLIERS	76250	DEVILLE LES ROUEN
ANC-2009-76380-000045	AC212	CLET	JEAN JACQUES			Rue	de la Garenne	LES MESNILS			Rue	de la Garenne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000056		COMALADA	ALAIN			Rue	de la Saône	LES MESNILS			Rue	de la Saône	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000072	AC167	CORDIER	NORBERT			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000003	ZH83	COURBE	ERIC			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000081		COURBE	GERARD			Rue	des MONNAIES	LES MESNILS			Rue	des MONNAIES	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000046		DEBONNE	STÉPHANE			Rue	de la Garenne	LES MESNILS			Rue	de la Garenne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000009	AL28	DELABARRE	DANIEL			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE

Numéro dossier	Parcelle Principale	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Adresse de l'habitation			Adresse principale du propriétaire								
				N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Complément	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Complément	Code postal	Commune
ANC-2009-76380-000010	AL82	DELABARRE	DANIEL			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000057		DIVERRES	ALAIN			Rue	de la Saâne	LES MESNILS			Rue	de la Saâne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000025		DOU	Christian			Impasse	de la Chaumière	LES MESNILS			Rue	du carelle		76730	SAINT OUIEN LE MAUGER
ANC-2009-76380-000011		DUFRANNE	BERNARD			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000073		DUJARDIN	PAULETTE			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000085		DUPUIS	RAPHAËL			Rue	des Charmettes	BEAUTOT			Rue	des Charmettes	BEAUTOT	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000050	AC30	FERON	JEAN LOUIS			Rue	de la Hayette	LES MESNILS			Rue	de la Hayette	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000058		FLOUTIER	CÉCILE			Rue	de la Saâne	LES MESNILS			Rue	de la Saâne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000038		FROMAGER	VERONIQUE			Rue	de la Forge	LES MESNILS			Rue	de la Forge	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000086	A18	GERVAIS	FLORENCE			Rue	des Charmettes	BEAUTOT			Rue	des Charmettes	BEAUTOT	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000051		GOBOURG	JULIETTE			Rue	de la Hayette	LES MESNILS			Rue	de la Hayette	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000004	ZH123	GUEVILLE	FABRICE			Rue	de LA CAVEE	FAGUILLONDE			Rue	de LA CAVEE	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000016		GUEVILLE	FRANÇOIS			Rue	du Belvédère	FAGUILLONDE			Rue	du Belvédère	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000052	AC220	GUEVILLE	FABIEN			Rue	de la Hayette	LES MESNILS			Rue	de la Hayette	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000087		HAMEL	FABRICE			Rue	des Charmettes	BEAUTOT			Rue	des Charmettes	BEAUTOT	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000017		HERTEL	BERNADETTE			Rue	du Belvédère	FAGUILLONDE			Rue	du Belvédère	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000029		JAFFRE	NICOLAS			Rue	de la Ferme Cauchoise				Rue	de la Ferme Cauchoise		76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000092		KAY	ISABELLE			Lieu dit	BEAUTOT	CHÂTEAU	10		Rue	OCTAVE FEUILLET		75116	PARIS
ANC-2009-76380-000005		KOGLER	GHISLAINE			Rue	de LA CAVEE	FAGUILLONDE			Rue	de LA CAVEE	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2010-76051-000023	A18	LABOULLE	ERIC			Rue	de la Libération				Rue	de la Libération		76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000030		LARCHEVEQUE	CLAUDE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000047		LARCON	FRANÇOIS			Rue	de la Garenne	LES MESNILS			Rue	de la Garenne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000060		LEBOGNE	HUBERT			Route	de la Saâne	LES MESNILS			Route	de la Saâne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000074	AC234	LECLERQ	MICKAEL			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000031		LECONTE	PHILIPPE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000032		LEMARCHAND	PATRICE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000061		LEROUËIL	JEAN			Route	de la Saâne	LES MESNILS			Route	de la Saâne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE

Numéro dossier	Parcelle Principale	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Adresse de l'habitation			Adresse principale du propriétaire								
				N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Complément	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Complément	Code postal	Commune
ANC-2009-76380-000048		LIGNY	GILBERT			Rue	de la Garenne	LES MESNILS			Rue	de la Garenne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000018		MARTINE	CHRISTOPHE			Rue	du Belvédère	FAGUILLONDE			Rue	du Belvédère	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000062	AC208	MAURY	JEROME			Rue	de la Saâne	LES MESNILS			Rue	de la Saâne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000063		MAURY	THERESE			Rue	de la Saâne	LES MESNILS			Rue	de la Saâne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000077	AC136	MAYEU	DANIEL			Rue	des Forrières du Midi	LES MESNILS			Rue	des Forrières du Midi	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000089	A13	MENIELLE	FRANCK			Rue	des Charmettes	BEAUTOT			Rue	des Charmettes	BEAUTOT	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000075	AC31A	MERELO	GUILLAUME			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000033		MORDANT	SAMUEL			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000006		MUTEL	NICOLAS			Rue	de LA CAVEE	FAGUILLONDE			Rue	de LA CAVEE	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000021		PADE	FRANCK			Rue	du Bout du Clos	FAGUILLONDE			Rue	du Bout du Clos	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000064		PHILIPPE	JEAN PAUL			Rue	de la Saâne	LES MESNILS			Rue	de la Saâne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000034		PIGNE	CLAUDE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000065		PRIEUR	THERESE			Rue	de la Saâne	LES MESNILS			Rue	de la Saâne	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000078		PRIEUR	VINCENT			Rue	des Forrières du Midi	LES MESNILS			Rue	des Forrières du Midi	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000024	AC101	RAPOSO	ALAIN			Impasse	de la Chaumière	LES MESNILS			Impasse	de la Chaumière	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000007		RIVE	DAVID			Rue	de LA CAVEE	FAGUILLONDE			Rue	de LA CAVEE	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000053		ROBBE	BEATRICE			Rue	de la Hayette	LES MESNILS			Rue	de la Hayette	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000042	AC244	ROGER	CHRISTOPHE			Route	de la Forge	LES MESNILS			Route	de la Forge	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000043		SAVOYE	JAMES			Route	de la Forge	LES MESNILS			Route	de la Forge	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000035	AC83	SENECAL	JEAN PIERRE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000066		THAREL	BRUNO			Rue	de la Vigie	LES MESNILS			Rue	de la Vigie	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000067		THOMAS	JACQUES			Rue	de la Vigie	LES MESNILS			Rue	de la Vigie	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000036	AC129	VALLEE	FREDERIC			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000044		VARIN	DENIS			Rue	de la Forge	LES MESNILS			Rue	de la Forge	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000014		VASSA	PATRICE			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000026		VASSELIN	FRANÇOIS			Rue	de la Croix Rompue	LES MESNILS			Rue	de la Croix Rompue	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE
ANC-2009-76380-000015		VERDURE	MARC			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	76730	LAMMERVILLE

ANNEXE II Listing des Absents

COMMUNE DE LAMMERVILLE

LISTING DES HABITATIONS NON VISITEES

Numéro dossier	Parcelle Principale	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Adresse de l'habitation					Adresse principale du propriétaire					Observations	
				Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Complément	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Complément	Code postal		Commune
ANC-2009-76380-000041		GUEVILLE	PAULETTE		Rue	de la Forge	LES MESNILS			Rue	de la Forge	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE	Avis de passage déposé dans la boîte aux lettres au nom de GUEVILLE Bernard. D'après un voisin la personne serait en maison de retraite.
ANC-2009-76380-000012		KELLEHAR	DAVID		Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILL ONDE			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILL ONDE	76730	LAMMERVILLE	Personne absente. D'après un voisin l'habitation est une maison secondaire. Avis de passage déposé sous la porte d'entrée.
ANC-2009-76380-000076		ROBSON	RUSSEL		Rue	de l'Ecole	LES MESNILS			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE	Personne absente. D'après un voisin la maison est une habitation secondaire. Avis de passage déposé dans la boîte aux lettres.
ANC-2009-76380-000083		OUVRY PERROTTE	ANTOINETTE		Impasse	du Temple	LES MESNILS			Impasse	du Temple	LES MESNILS	76730	LAMMERVILLE	Personne présente mais refusant la visite. D'après elle, l'avis de passage n'a pas été envoyé. Mme OUVRY PERROTE souhaite avoir un autre rendez vous à partir de janvier.

ANNEXE III Listing des Propriétaires, Occupants et Conclusions

COMMUNE DE LAMMERVILLE

LISTING DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET CONCLUSIONS

Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Nom de l'occupant	Prénom de l'occupant	N°	Bis/Ter	Type de voie	Libellé de voie	Complément adresse	Avis sur la filière
ANC-2009-76380-000070	CHANDELIER	BENOIT	CHANDELIER	BENOIT			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	A- Installation conforme
ANC-2009-76380-000003	COURBE	ERIC	COURBE	ERIC			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE	A- Installation conforme
ANC-2009-76380-000038	FROMAGER	VERONIQUE	FROMAGER	VERONIQUE			Rue	de la Forge	LES MESNILS	A- Installation conforme
ANC-2009-76380-000016	GUEVILLE	FRANÇOIS	GUEVILLE	FRANÇOIS			Rue	du Belvédère	FAGUILLONDE	A- Installation conforme
ANC-2009-76380-000052	GUEVILLE	FABIEN	GUEVILLE	FABIEN			Rue	de la Hayette	LES MESNILS	A- Installation conforme
ANC-2009-76380-000074	LECLERQ	MICKAEL	LECLERQ	MICKAEL			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	A- Installation conforme
ANC-2009-76380-000075	MEREO	GUILLAUME	MEREO	GUILLAUME			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	A- Installation conforme
ANC-2009-76380-000024	RAPOSO	ALAIN	RAPOSO	ALAIN			Impasse	de la Chaumière	LES MESNILS	A- Installation conforme
ANC-2009-76380-000042	ROGER	CHRISTOPHE	ROGER	CHRISTOPHE			Route	de la Forge	LES MESNILS	A- Installation conforme
ANC-2009-76380-000068	BEAUVAIS	ROGER	BEAUVAIS	ROGER			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000027	CANDELIER	ROGER	CANDELIER	ROGER			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000055	CHIGNARD	ALAIN	CHIGNARD	ALAIN			Route	de la Saône	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000028	CHOLET	VALERIE	CHOLET	VALERIE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000045	CLET	JEAN JACQUES	CLET	JEAN JACQUES			Rue	de la Garenne	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000056	COMALADA	ALAIN	COMALADA	ALAIN			Rue	de la Saône	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000072	CORDIER	NORBERT	CORDIER	NORBERT			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000046	DEBONNE	STÉPHANE	DEBONNE	STÉPHANE			Rue	de la Garenne	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000057	DIVERRES	ALAIN	DIVERRES	ALAIN			Rue	de la Saône	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000025	IDOU	Christian					Impasse	de la Chaumière	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes

Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Nom de l'occupant	Prénom de l'occupant	N°	Bis/IT er	Type de voie	Libellé de voie	Complément adresse	Avis sur la filière
ANC-2009-76380-000011	DUFRANNE	BERNARD	DUFRANNE	BERNARD			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000050	FERON	JEAN LOUIS	FERON	JEAN LOUIS			Rue	de la Hayette	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000092	KAY	ISABELLE	KAY	ISABELLE			Lieu dit	BEAUTOT	CHATEAU	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000005	KOGLER	GHISLAINE	KOGLER	GHISLAINE			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2010-76051-000023	LABOUILLE	ERIC	LABOUILLE	ERIC			Rue	de la Libération		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000047	LARCON	FRANÇOIS	LARCON	FRANÇOIS			Rue	de la Garenne	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000060	LEBORGNE	HUBERT	LEBORGNE	HUBERT			Route	de la Saône	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000031	LECONTE	PHILIPPE	LECONTE	PHILIPPE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000032	LEMARCHAND	PATRICE	LEMARCHAND	PATRICE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000061	LEROUEIL	JEAN	LEROUEIL	JEAN			Route	de la Saône	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000048	LIGNY	GILBERT	LIGNY	GILBERT			Rue	de la Garenne	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000018	MARTINE	CHRISTOPHE	MARTINE	CHRISTOPHE			Rue	du Belvédère	FAGUILLONDE	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000062	MAURY	JEROME	MAURY	JEROME			Rue	de la Saône	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000077	MAYEU	DANIEL	MAYEU	DANIEL			Rue	des Forrières du Midi	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000089	MENIELLE	FRANCK	MENIELLE	FRANCK			Rue	des Charmettes	BEAUTOT	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000021	PADE	FRANCK	PADE	FRANCK			Rue	du Bout du Clos	FAGUILLONDE	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000034	PIGNE	CLAUDE	PIGNE	CLAUDE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000007	RIVE	DAVID	RIVE	DAVID			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes

Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Nom de l'occupant	Prénom de l'occupant	N°	Bis/ter	Type de voie	Libellé de voie	Complément adresse	Avis sur la filière
ANC-2009-76380-000053	ROBBE	BEATRICE	ROBBE	BEATRICE			Rue	de la Hayette	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000043	SAVOYE	JAMES	SAVOYE	JAMES			Route	de la Forge	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000035	SENECAL	JEAN PIERRE	SENECAL	JEAN PIERRE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000026	VASSELIN	FRANÇOIS	VASSELIN	FRANÇOIS			Rue	de la Croix Rompue	LES MESNILS	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000015	VERDURE	MARC	VERDURE	MARC			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000082	ADAM	ALAIN	ADAM	ALAIN	1		Impasse	du Temple	LES MESNILS	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000084	AVENEL	SYLVAIN	AVENEL	SYLVAIN			Rue	des Charmettes	BEAUTOT	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000054	BASTIEN	SOPHIE	BASTIEN	SOPHIE			Rue	de la Saône	LES MESNILS	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000069	BOFFERDING	VINCENT	BOFFERDING	VINCENT			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000019	BRIEUX	ANTOINE	BRIEUX	ANTOINE			Rue	du Bout du Clos	FAGUILLONDE	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000020	BRIEUX	MARIE THERESE	BRIEUX	MARIE THERESE			Rue	du Bout du Clos	FAGUILLONDE	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000049	CABIN	LAURENT	CABIN	LAURENT			Rue	de la Hayette	LES MESNILS	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000001	CANU	GINETTE	CANU	GINETTE			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000071	CHARLES	DANIEL	CHARLES	DANIEL			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000081	COURBE	GERARD	COURBE	GERARD			Rue	des MONNAIES	LES MESNILS	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000009	DELABARRE	DANIEL	DELABARRE	DANIEL			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000010	DELABARRE	DANIEL	DELABARRE	DANIEL			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000085	DUPUIS	RAPHAEL	DUPUIS	RAPHAEL			Rue	des Charmettes	BEAUTOT	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000058	FLOUTIER	CÉCILE	FLOUTIER	CÉCILE			Rue	de la Saône	LES MESNILS	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000086	GERVAIS	FLORENCE	GERVAIS	FLORENCE			Rue	des Charmettes	BEAUTOT	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000029	JAFFRE	NICOLAS	JAFFRE	NICOLAS			Rue	de la Ferme Cauchoise		C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000064	PHILIPPE	JEAN PAUL	PHILIPPE	JEAN PAUL			Rue	de la Saône	LES MESNILS	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000065	PRIEUR	THERESE	PRIEUR	THERESE			Rue	de la Saône	LES MESNILS	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000066	THAREL	BRUNO	THAREL	BRUNO			Rue	de la Vigie	LES MESNILS	C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000067	THOMAS	JACQUES	THOMAS	JACQUES			Rue	de la Vigie	LES MESNILS	C- Installation non conforme avec un risque de pollution

Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Nom de l'occupant	Prénom de l'occupant	N°	Bis/ter	Type de voie	Libellé de voie	Complément adresse	Avis sur la filière
ANC-2009-76380-000008	CANU	JEAN FRANÇOIS	CANU	JEAN FRANÇOIS			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000002	CAUCHOIS	FRANÇOISE	CAUCHOIS	FRANÇOISE			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000073	DUJARDIN	PAULETTE	DUJARDIN	PAULETTE			Rue	de l'Ecole	LES MESNILS	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000051	GOBOURG	JULIETTE	GOBOURG	JULIETTE			Rue	de la Hayette	LES MESNILS	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000004	GUEVILLE	FABRICE	GUEVILLE	FABRICE			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000087	HAMEL	FABRICE	HAMEL	FABRICE			Rue	des Charmettes	BEAUTOT	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000017	HERTEL	BERNADETTE	HERTEL	BERNADETTE			Rue	du Belvédère	FAGUILLONDE	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000063	MAURY	THERESE	MAURY	THERESE			Rue	de la Saône	LES MESNILS	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000006	MUTEL	NICOLAS	MUTEL	NICOLAS			Rue	de LA CAVÉE	FAGUILLONDE	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000078	PRIEUR	VINCENT	PRIEUR	VINCENT			Rue	des Fontières du Midi	LES MESNILS	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000044	VARIN	DENIS	VARIN	DENIS			Rue	de la Forge	LES MESNILS	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000014	VASSA	PATRICE	VASSA	PATRICE			Rue	de la Mare aux Canards	FAGUILLONDE	D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000030	LARCHEVEQUE	CLAUDE	LARCHEVEQUE	CLAUDE			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	E- Installation non conforme par manque d'accessibilité aux ouvrages
ANC-2009-76380-000033	MORDANT	SAMUEL	MORDANT	SAMUEL			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	E- Installation non conforme par manque d'accessibilité aux ouvrages
ANC-2009-76380-000036	VALLEE	FREDERIC	VALLEE	FREDERIC			Rue	de la Ferme Cauchoise	LES MESNILS	E- Installation non conforme par manque d'accessibilité aux ouvrages

ANNEXE IV Tableau récapitulatif



Pour un même dossier on peut trouver plusieurs éléments de prétraitement (par exemple une fosse, un filtre, un bac à graisse...) et/ou plusieurs éléments de rejets (fossé, surface, puisard...). De ce fait, le dossier apparaîtra sur plusieurs lignes. Certains dossiers sont donc répétés sur autant de lignes que le dossier contient d'éléments différents.

Exemple de dossiers ayant plusieurs Eléments de prétraitement et/ou plusieurs Eléments de rejet

Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	N°	Type de voie	Libellé de voie	Eléments prétraitement	Elément traitement	Eléments rejet	Conclusion
2006-28385-005275	FENART	LOUIS MICHEL	5	LIEU DIT	LA COUTURE	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Sans indication	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-005213	GUILLAUME	FABIEN	4	RUE	DE LA CHAPELLE	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-005213	GUILLAUME	FABIEN	4	RUE	DE LA CHAPELLE	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Réseau EP	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-005215	ARRONDEAU	André	14	RUE	LA BONNETTERIE	Absent ou Sans information	Absent ou Sans information	Fossé	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-005273	ESNAULT	Magali	5	LIEU DIT	VILLEMAIGRE	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-005273	ESNAULT	Magali	5	LIEU DIT	VILLEMAIGRE	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Puisard	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-005373	STENGER	REMI	13	RUE	DE LA CHAPELLE	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-005373	STENGER	REMI	13	RUE	DE LA CHAPELLE	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Réseau EP	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-005379	THIREAU	Pascal	6	LIEU DIT	LA BAUDRIERE	Absent ou Sans information	Absent ou Sans information	Puisard	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-003042	FOSSET	FRANCIS	13	Rue	DE LA GUERINIERE	Fosse Septique Toutes Eaux	Absent ou Sans information	Fossé	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-003045	DECOURDEMANCHE	ANDRE	6	Lieu dit	FAUCILLY	Filtre décolloïdeur Séparé	T. Filtrante T. Drainante	Fossé	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-003045	DECOURDEMANCHE	ANDRE	6	Lieu dit	FAUCILLY	Fosse Septique	T. Filtrante T. Drainante	Fossé	Filière Non Acceptable (priorité 1)
2006-28385-003047	POTIER	PATRICE	16	Rue	DES FORGERONS	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Réseau EP	Filière Non Acceptable (priorité 1)

COMMUNE DE LAMMERVILLE

TABEAU RECAPITULATIF

Informations générales														Informations sur la filière					Conclusion
Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Parcelle Principale	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Aptitude du sol à l'épandage	Type de Prétraitement	Type de Traitement	Rejet	Année de création							
ANC-2009-76380-000001	CANU	GINETTE				Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution						
ANC-2009-76380-000002	CAUCHOIS	FRANÇOISE	ZH31			Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire						
ANC-2009-76380-000002	CAUCHOIS	FRANÇOISE	ZH31			Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Filtre décolloïdeur Séparé	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire						
ANC-2009-76380-000002	CAUCHOIS	FRANÇOISE	ZH31			Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire						
ANC-2009-76380-000002	CAUCHOIS	FRANÇOISE	ZH31			Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire						
ANC-2009-76380-000002	CAUCHOIS	FRANÇOISE	ZH31			Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire						
ANC-2009-76380-000002	CAUCHOIS	FRANÇOISE	ZH31			Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Filtre décolloïdeur Séparé	Tranchée(s) d'infiltration	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire						
ANC-2009-76380-000002	COURBE	ERIC	ZH83			Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol	2003	A- Installation conforme						
ANC-2009-76380-000003	COURBE	ERIC	ZH83			Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme						
ANC-2009-76380-000003	GUEVILLE	FABRICE	ZH123			Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire						
ANC-2009-76380-000004	KOGLER	GHISLAINE				Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes						
ANC-2009-76380-000005	KOGLER	GHISLAINE				Rue	de LA CAVEE	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol	2007	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes						
ANC-2009-76380-000005	MUTEL	NICOLAS				Rue	de LA CAVEE		Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire						
ANC-2009-76380-000006	MUTEL	NICOLAS				Rue	de LA CAVEE		Fosse Septique	Absent ou Sans information	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire						

Informations générales

Informations sur la filière

Conclusion

Número dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Parcelle Principale	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Apptitude du sol à l'épandage	Type de Prétraitement	Type de Traitement	Rejet	Année de création	Conclusion
ANC-2009-76380-000007	RIVE	DAVID				Rue	de LA CAVEE		Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000007	RIVE	DAVID				Rue	de LA CAVEE		Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000008	CANU	JEAN FRANÇOIS	Z70			Rue	de la Mare aux Canards	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Puisard		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000008	CANU	JEAN FRANÇOIS	Z70			Rue	de la Mare aux Canards	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000008	CANU	JEAN FRANÇOIS	Z70			Rue	de la Mare aux Canards	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000008	CANU	JEAN FRANÇOIS	Z70			Rue	de la Mare aux Canards	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000009	DELABARRE	DANIEL	AL28			Rue	de la Mare aux Canards	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000009	DELABARRE	DANIEL	AL28			Rue	de la Mare aux Canards	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000010	DELABARRE	DANIEL	AL82			Rue	de la Mare aux Canards	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000010	DELABARRE	DANIEL	AL82			Rue	de la Mare aux Canards	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000011	DUFARANNE	BERNARD				Rue	de la Mare aux Canards		Filtre décolloïdeur Séparé	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000011	DUFARANNE	BERNARD				Rue	de la Mare aux Canards		Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000011	DUFARANNE	BERNARD				Rue	de la Mare aux Canards		Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000014	VASSA	PATRICE				Rue	de la Mare aux Canards		Fosse Septique	Absent ou Sans information	Mare		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire
ANC-2009-76380-000015	VERDURE	MARC				Rue	de la Mare aux Canards		Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes

Informations générales														Informations sur la filière					Conclusion
Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Parcelle Principale	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Aptitude du sol à l'épandage	Type de Prétraitement	Type de Traitement	Rejet	Année de création							
ANC-2009-76380-000015	VERDURE	MARC				Rue	de la Mare aux Canards		Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes						
ANC-2009-76380-000016	GUEVILLE	FRANÇOIS				Rue	du Belvédère	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme						
ANC-2009-76380-000016	GUEVILLE	FRANÇOIS				Rue	du Belvédère	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol	2001	A- Installation conforme						
ANC-2009-76380-000016	GUEVILLE	FRANÇOIS				Rue	du Belvédère	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme						
ANC-2009-76380-000016	HERTEL	BERNADETTE				Rue	du Belvédère	Moyenne	Absent ou Sans information	Absent ou Sans information	Mare		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire						
ANC-2009-76380-000017	MARTINE	CHRISTOPHE				Rue	du Belvédère	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes						
ANC-2009-76380-000018	MARTINE	CHRISTOPHE				Rue	du Belvédère	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes						
ANC-2009-76380-000019	BRIEUX	ANTOINE				Rue	du Bout du Clos	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution						
ANC-2009-76380-000019	BRIEUX	ANTOINE				Rue	du Bout du Clos	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution						
ANC-2009-76380-000019	BRIEUX	MARIE THÉRÈSE				Rue	du Bout du Clos	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution						
ANC-2009-76380-000020	BRIEUX	MARIE THÉRÈSE				Rue	du Bout du Clos	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution						
ANC-2009-76380-000021	PADE	FRANCK				Rue	du Bout du Clos	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes						
ANC-2009-76380-000021	PADE	FRANCK				Rue	du Bout du Clos	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes						
ANC-2009-76380-000024	RAPOSO	ALAIN	AC101			Impasse	de la Chaumière	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme						
ANC-2009-76380-000024	RAPOSO	ALAIN	AC101			Impasse	de la Chaumière	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme						

Informations générales										Informations sur la filière				Conclusion
Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Parcelle Principale	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Aptitude du sol à l'épandage	Type de Prétraitement	Type de Traitement	Rejet	Année de création		
ANC-2009-76380-000025	DOU	Christian				Impasse	de la Chaumière	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Autre		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000025	DOU	Christian				Impasse	de la Chaumière	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000026	VASSELIN	FRANÇOIS				Rue	de la Croix Rompue	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000026	VASSELIN	FRANÇOIS				Rue	de la Croix Rompue	Moyenne	Filtre décolloïdeur Séparé	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000027	CANDELIER	ROGER				Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000028	CHOLET	VALERIE				Rue	de la Ferme Cauchoise		Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000029	JAFFRE	NICOLAS				Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000030	LARCHEVEQUE	CLAUDE				Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Sans indication		E- Installation non conforme par manque d'accessibilité aux ouvrages	
ANC-2009-76380-000031	LECONTE	PHILIPPE				Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000031	LECONTE	PHILIPPE				Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000032	LEMARCHAND	PATRICE				Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000032	LEMARCHAND	PATRICE				Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000032	LEMARCHAND	PATRICE				Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Filtre décolloïdeur Séparé	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	

Informations générales										Informations sur la filière					Conclusion
Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Parcelle Principale	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Aptitude du sol à l'épandage	Type de Prétraitement	Type de Traitement	Rejet	Année de création			
ANC-2009-76380-000033	MORDANT	SAMUEL				Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Absent ou Sans information	Absent ou Sans information	Sans indication		E- Installation non conforme par manque d'accessibilité aux ouvrages		
ANC-2009-76380-000034	PIGNE	CLAUDE				Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2009-76380-000034	PIGNE	CLAUDE				Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2009-76380-000035	SENECAL	JEAN PIERRE	AC83			Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2009-76380-000036	VALLEE	FREDERIC	AC129			Rue	de la Ferme Cauchoise	Moyenne	Fosse Etanche	Absent ou Sans information	Sans indication		E- Installation non conforme par manque d'accessibilité aux ouvrages		
ANC-2009-76380-000038	FROMAGER	VERONIQUE				Rue	de la Forge	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Filtre à Sable Vertical Non Drainé	Sous-Sol		A- Installation conforme		
ANC-2009-76380-000038	FROMAGER	VERONIQUE				Rue	de la Forge	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Filtre à Sable Vertical Non Drainé	Sous-Sol		A- Installation conforme		
ANC-2009-76380-000042	ROGER	CHRISTOPHE	AC244			Route	de la Forge	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Filtre à Sable Vertical Non Drainé	Sous-Sol		A- Installation conforme		
ANC-2009-76380-000042	ROGER	CHRISTOPHE	AC244			Route	de la Forge	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Filtre à Sable Vertical Non Drainé	Sous-Sol		A- Installation conforme		
ANC-2009-76380-000043	SAVOYE	JAMES				Route	de la Forge	Moyenne	Filtre découloïdeur Séparé	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2009-76380-000043	SAVOYE	JAMES				Route	de la Forge	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2009-76380-000043	SAVOYE	JAMES				Route	de la Forge	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2009-76380-000044	VARIN	DENIS				Rue	de la Forge	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire		
ANC-2009-76380-000044	VARIN	DENIS				Rue	de la Forge	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire		

Informations générales										Informations sur la filière				Conclusion
Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Parcelle Principale	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Aptitude du sol à l'épandage	Type de Prétraitement	Type de Traitement	Rejet	Année de création		
ANC-2009-76380-000045	CLET	JEAN JACQUES	AC212			Rue	de la Garenne	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000046	DEBONNE	STEPHANE				Rue	de la Garenne	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000046	DEBONNE	STÉPHANE				Rue	de la Garenne	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol	2003	B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000047	LARCON	FRANÇOIS				Rue	de la Garenne	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000048	LIGNY	GILBERT				Rue	de la Garenne	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000049	CABIN	LAURENT	AC149			Rue	de la Hayette	Moyenne	Filtre décollôideur Séparé	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000049	CABIN	LAURENT	AC149			Rue	de la Hayette	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000049	CABIN	LAURENT	AC149			Rue	de la Hayette	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000050	FERON	JEAN LOUIS	AC30			Rue	de la Hayette	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000050	FERON	JEAN LOUIS	AC30			Rue	de la Hayette	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000050	FERON	JEAN LOUIS	AC30			Rue	de la Hayette	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000051	GOBORG	JULIETTE				Rue	de la Hayette	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire	
ANC-2009-76380-000051	GOBORG	JULIETTE				Rue	de la Hayette	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire	
ANC-2009-76380-000052	GUEVILLE	FABIEN	AC220			Rue	de la Hayette	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme	

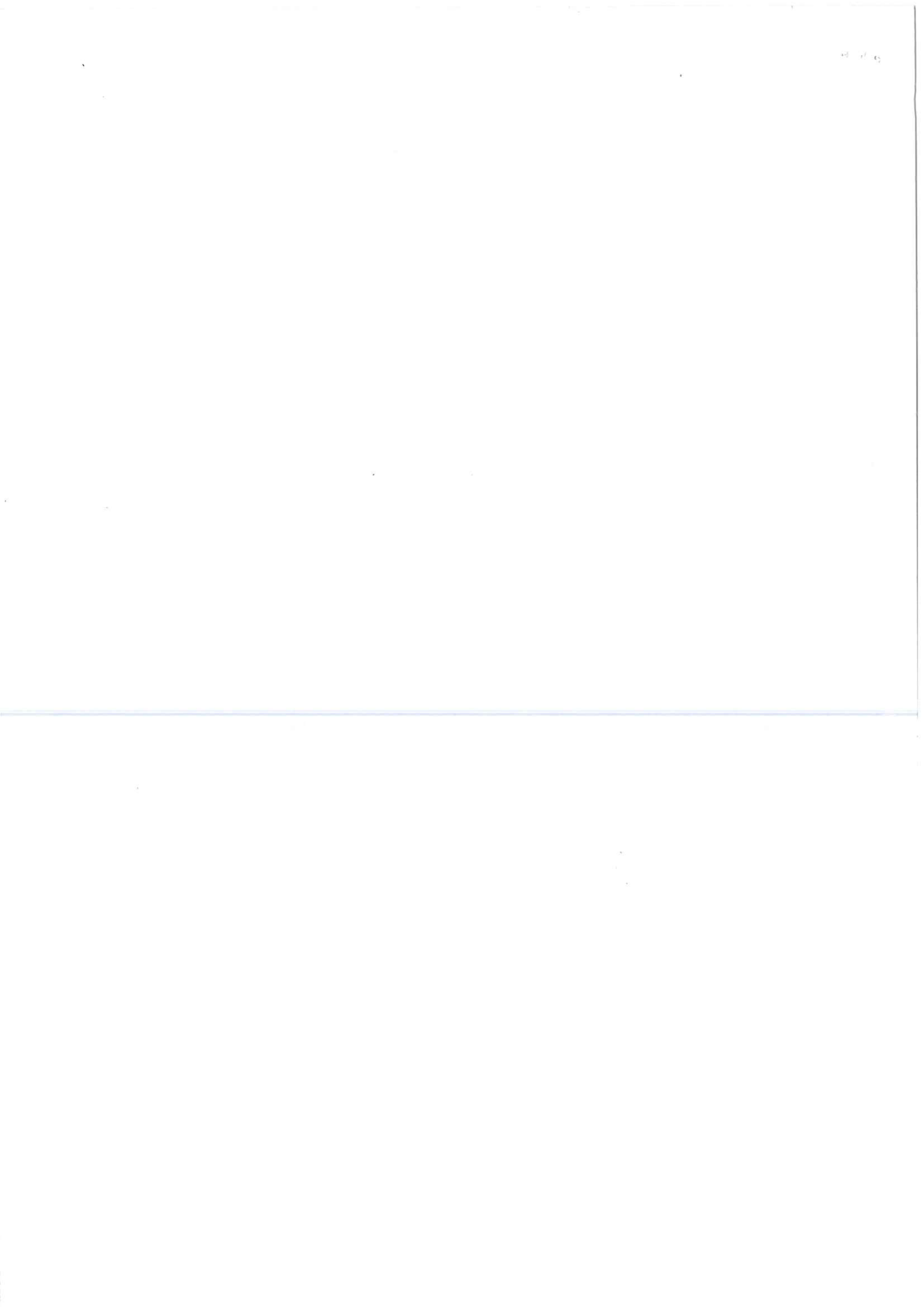
Numéro dossier	Informations générales							Informations sur la filière					Conclusion
	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Parcelle Principale	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Aptitude du sol à l'épandage	Type de Prétraitement	Type de Traitement	Rejet	Année de création	
ANC-2009-76380-000052	GUEVILLE	FABIEN	AC220			Rue	de la Hayette	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol	2007	A- Installation conforme
ANC-2009-76380-000053	ROBBE	BEATRICE				Rue	de la Hayette	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000053	ROBBE	BEATRICE				Rue	de la Hayette	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000054	BASTIEN	SOPHIE				Rue	de la Saône	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000054	BASTIEN	SOPHIE				Rue	de la Saône	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000055	CHIGNARD	ALAIN				Route	de la Saône	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000055	CHIGNARD	ALAIN				Route	de la Saône	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000056	COMALADA	ALAIN				Rue	de la Saône	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000056	COMALADA	ALAIN				Rue	de la Saône	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000057	DIVERRES	ALAIN				Rue	de la Saône	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000057	DIVERRES	ALAIN				Rue	de la Saône	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Puisard		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000058	FLOUTIER	CECILE				Rue	de la Saône	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution
ANC-2009-76380-000060	LEBORGNE	HUBERT				Route	de la Saône	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes
ANC-2009-76380-000060	LEBORGNE	HUBERT				Route	de la Saône	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes

Informations générales										Informations sur la filière				Conclusion
Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Parcelle Principale	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Aptitude du sol à l'épandage	Type de Prétraitement	Type de Traitement	Rejet	Année de création		
ANC-2009-76380-000060	LEBORGNE	HUBERT				Route	de la Saône	Moyenne	Filtre décolloïdeur Séparé	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000061	LEROUEIL	JEAN				Route	de la Saône	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000061	LEROUEIL	JEAN				Route	de la Saône	Moyenne	Filtre décolloïdeur Séparé	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000061	LEROUEIL	JEAN				Route	de la Saône	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000062	MAURY	JEROME	AC208			Rue	de la Saône	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000062	MAURY	JEROME	AC208			Rue	de la Saône	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000062	MAURY	JEROME	AC208			Rue	de la Saône	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000063	MAURY	THERESE				Rue	de la Saône	Moyenne	Absent ou Sans information	Absent ou Sans information	Fossé		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire	
ANC-2009-76380-000064	PHILIPPE	JEAN PAUL				Rue	de la Saône		Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Surface		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000064	PHILIPPE	JEAN PAUL				Rue	de la Saône		Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000064	PHILIPPE	JEAN PAUL				Rue	de la Saône		Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Surface		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000064	PHILIPPE	JEAN PAUL				Rue	de la Saône		Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000065	PRIEUR	THERESE				Rue	de la Saône	Moyenne	Absent ou Sans information	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000066	THAREL	BRUNO				Rue	de la Vigie	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000066	THAREL	BRUNO				Rue	de la Vigie	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	

Informations générales										Informations sur la filière				Conclusion
Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Parcelle Principale	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Aptitude du sol à l'épandage	Type de Prétraitement	Type de Traitement	Rejet	Année de création		
ANC-2009-76380-000067	THOMAS	JACQUES				Rue	de la Vigie	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000068	BEAUVAIS	ROGER	AC38			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Autre	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000068	BEAUVAIS	ROGER	AC38			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000068	BEAUVAIS	ROGER	AC38			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000069	BOFFERDING	VINCENT	AC114			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Filtre décolloïdeur Séparé	Tranchée(s) d'infiltration	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000069	BOFFERDING	VINCENT	AC114			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000069	BOFFERDING	VINCENT	AC114			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000069	BOFFERDING	VINCENT	AC114			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Filtre décolloïdeur Séparé	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000069	CHANDELIER	BENOIT	AC236			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme	
ANC-2009-76380-000070	CHANDELIER	BENOIT	AC236			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme	
ANC-2009-76380-000070	CHARLES	DANIEL				Rue	de l'Ecole	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution	
ANC-2009-76380-000071	CORDIER	NORBERT	AC167			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes	
ANC-2009-76380-000073	DUJARDIN	PAULETTE				Rue	de l'Ecole	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire	
ANC-2009-76380-000073	DUJARDIN	PAULETTE				Rue	de l'Ecole	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire	
ANC-2009-76380-000073	LECLERQ	MICKAEL	AC234			Rue	de l'Ecole	Bonne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme	
ANC-2009-76380-000074	LECLERQ	MICKAEL	AC234			Rue	de l'Ecole	Bonne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme	

Informations générales										Informations sur la filière					Conclusion
Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Parcelle Principale	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Aptitude du sol à l'épandage	Type de Prétraitement	Type de Traitement	Rejet	Année de création			
ANC-2009-76380-000075	MEREO	GUILLAUME	AC31A			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol	2006	A- Installation conforme		
ANC-2009-76380-000075	MEREO	GUILLAUME	AC31A			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme		
ANC-2009-76380-000075	MEREO	GUILLAUME	AC31A			Rue	de l'Ecole	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		A- Installation conforme		
ANC-2009-76380-000077	MAYEU	DANIEL	AC136			Rue	des Forrières du Midi	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2009-76380-000077	MAYEU	DANIEL	AC136			Rue	des Forrières du Midi	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2009-76380-000078	PRIEUR	VINCENT				Rue	des Forrières du Midi	Moyenne	Absent ou Sans information	Absent ou Sans information	Puisard		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire		
ANC-2009-76380-000078	PRIEUR	VINCENT				Rue	des Forrières du Midi	Moyenne	Absent ou Sans information	Absent ou Sans information	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire		
ANC-2009-76380-000081	COURBE	GERARD				Rue	des MONNAIES	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution		
ANC-2009-76380-000081	COURBE	GERARD				Rue	des MONNAIES	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution		
ANC-2009-76380-000082	ADAM	ALAIN	AC105	1		Impasse	du Temple	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Absent ou Sans information	Puisard	2001	C- Installation non conforme avec un risque de pollution		
ANC-2009-76380-000082	ADAM	ALAIN	AC105	1		Impasse	du Temple	Moyenne	Filtre Décolloïdeur Intégré	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution		
ANC-2009-76380-000084	AVENEL	SYLVAIN	AI81			Rue	des Charmettes	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		C- Installation non conforme avec un risque de pollution		
ANC-2009-76380-000084	AVENEL	SYLVAIN	AI81			Rue	des Charmettes	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution		
ANC-2009-76380-000085	DUPUIS	RAPHAEL				Rue	des Charmettes	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution		
ANC-2009-76380-000085	DUPUIS	RAPHAEL				Rue	des Charmettes	Moyenne	Bac à Graisse	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution		
ANC-2009-76380-000086	GERVAIS	FLORENCE	AI8			Rue	des Charmettes	Moyenne	Fosse Septique	Absent ou Sans information	Puisard		C- Installation non conforme avec un risque de pollution		

Informations générales										Informations sur la filière					Conclusion
Numéro dossier	Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Parcelle Principale	N°	Bis/ Ter	Type de voie	Libellé de voie	Aptitude du sol à l'épandage	Type de Prétraitement	Type de Traitement	Rejet	Année de création			
ANC-2009-76380-000087	HAMEL	FABRICE				Rue	des Charmettes	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire		
ANC-2009-76380-000087	HAMEL	FABRICE				Rue	des Charmettes	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire		
ANC-2009-76380-000087	HAMEL	FABRICE				Rue	des Charmettes	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire		
ANC-2009-76380-000087	HAMEL	FABRICE				Rue	des Charmettes	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Surface		D- Installation non conforme avec un risque sanitaire		
ANC-2009-76380-000089	MENIELLE	FRANCK	A13			Rue	des Charmettes	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2009-76380-000089	MENIELLE	FRANCK	A13			Rue	des Charmettes	Moyenne	Filtre Décolloideur Intégré	Tranchées d'Epandage	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2009-76380-000092	KAY	ISABELLE				Lieu dit	BEAUTOT	Moyenne	Fosse Septique	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2009-76380-000092	KAY	ISABELLE				Lieu dit	BEAUTOT	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2010-76051-000023	LABOUILLE	ERIC	A18			Rue	de la Libération	Moyenne	Fosse Septique Toutes Eaux	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		
ANC-2010-76051-000023	LABOUILLE	ERIC	A18			Rue	de la Libération	Moyenne	Bac à Graisse	Tranchée(s) d'infiltration	Sous-Sol		B- Installation non conforme mais fonctionnelle sans nuisances apparentes		



Chapitre 1 - Dispositions Générales

Article 1 - Objet du Règlement

L'objet du présent règlement est de déterminer les relations entre les usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et ce dernier, en fixant ou en rappelant les droits et obligations de chacun en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur fonctionnement, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif, enfin les dispositions d'application de ce règlement.

Article 2 - Gestion du service d'assainissement non collectif

Le présent règlement s'applique sur le territoire du SPANC de la Vallée de la Saône ; il regroupe les territoires des communes de :
Auzouville-sur-Saône ; Bacqueville-en-Caux (hameaux) ; Belleville-en-Caux ; Bertrimont ; Calleville-les-deux-Églises ; Imbleville (la Vallée) ; La Fontelaye ; Lamberville ; Lammerville (hameaux) ; Lestanville ; Royville (sauf Eglemesnil) ; Saône-Saint-Just ; Saint-Mards ; Saint-Ouen-le-Mauger ; Saint-Pierre-Bénouville ; Saint-Vaast-du-Val ; Val-de-Saône (sauf Mesnil-Mascarel).

Le service public d'assainissement non collectif consiste à assurer :

- ✎ Le contrôle de la conception et de la réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves ;
- ✎ Le contrôle du fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes ;
- ✎ Le contrôle de l'entretien des installations ;
- ✎ L'entretien des installations ;
- ✎ La réhabilitation des installations existantes.

Il est géré par la collectivité conformément à ses statuts.

La collectivité peut faire appel à des prestataires publics ou privés pour assurer tout ou partie des services liés à l'assainissement non collectif.

Elle en assure le contrôle et s'en donne les moyens.

La collectivité et ses prestataires de service sont désignés ci-après par « le Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC).

Article 3 - Prescriptions générales et champ d'application

Les prescriptions du présent règlement ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, notamment le Code de la Santé Publique et le Code Général des Collectivités Territoriales, la réglementation sanitaire départementale et les dispositions pénales (code pénal, code de l'environnement,...).

Il appartient au propriétaire ou à son mandataire de se renseigner auprès du SPANC sur l'existence et, le cas échéant, la nature du système d'assainissement pouvant desservir sa propriété.

Article 4 - Définition du dispositif d'assainissement non collectif

Est désigné par « dispositif d'assainissement non collectif » tout système d'assainissement, situé en domaine privé, effectuant la collecte, le pré-traitement (dégraisseur, fosse toutes eaux...), l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Le dispositif d'assainissement non collectif doit être conçu et adapté aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où il est implanté. Il comprend :

- ✎ Un ensemble de canalisations, externe à l'immeuble et permettant d'acheminer les eaux usées domestiques vers le dispositif de pré-traitement ;
- ✎ Éventuellement un poste assurant le relevage des eaux usées ;
- ✎ Un dispositif assurant un pré-traitement et sa ventilation ;
- ✎ Un dispositif assurant soit l'épuration et l'infiltration soit l'épuration et la dispersion.

La collectivité s'interdit d'intervenir dans l'immeuble même, sauf dans les cas d'impératifs techniques majeurs et dans les cas prévus conventionnellement.

Par immeuble, il faut entendre :

- Les immeubles collectifs de logement,
- Les pavillons individuels,
- Les constructions à usage de bureau,
- Les constructions à usage industriel, commercial ou artisanal.

Article 5 - Responsabilités et obligations des propriétaires dont l'immeuble est équipé d'une installation d'assainissement non collectif

Tout propriétaire d'un immeuble, existant ou autorisé à être construit, non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, est tenu de l'équiper d'une installation d'assainissement non collectif destinée à collecter et à traiter les eaux usées domestiques rejetées, à l'exclusion des eaux pluviales. Ce propriétaire est responsable de la conception et de l'implantation de cette installation, qu'il s'agisse d'une création ou d'une réhabilitation, ainsi que de la bonne exécution des travaux correspondants.

La conception, l'implantation, la réalisation et la modification de toute installation doivent être conformes aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, définies par la réglementation en vigueur, et destinées à assurer leur compatibilité avec les exigences de la santé publique et de l'environnement.

Ainsi, les eaux domestiques ne peuvent rejoindre le milieu naturel qu'après avoir subi un traitement permettant de satisfaire à la réglementation en vigueur et à ce qui suit :

- ✎ Assurer la permanence de l'infiltration des effluents par des dispositifs d'épuration et d'évacuation par le sol ;
- ✎ Assurer la protection des nappes d'eaux souterraines.

Dans tous les cas, le rejet des effluents vers le milieu hydraulique superficiel après simple passage dans le dispositif de pré-traitement est interdit.

Dans certains cas, il pourra être admis, après autorisations nécessaires, que l'évacuation des effluents traités puisse être réalisée vers le milieu hydraulique superficiel.

Le respect de ces prescriptions donne lieu à une vérification obligatoire pour les propriétaires qui est assurée par le SPANC à l'occasion de la conception des installations et de la réalisation des travaux.

Article 6 - Responsabilités et obligations des occupants d'immeubles équipés d'une installation d'assainissement non collectif

- ✎ Le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages

L'occupant d'un immeuble équipé d'une installation d'assainissement non collectif est responsable du bon fonctionnement des ouvrages.

Il est interdit d'y déverser tout corps solide ou non, pouvant présenter des risques pour la sécurité ou la santé des personnes, polluer le milieu naturel ou nuire à l'état ou au bon fonctionnement de l'installation.

Cette interdiction concerne en particulier :

- les eaux pluviales,
- les ordures ménagères même après broyage,
- les huiles végétales,
- les hydrocarbures,
- les liquides corrosifs, les acides, les médicaments,
- les peintures,
- les matières inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions,
- les métaux lourds.

Le bon fonctionnement des ouvrages impose également à l'utilisateur :

- de maintenir les ouvrages en dehors de toute zone de circulation ou de stationnement de véhicule, des zones de culture ou de stockage de charges lourdes ;
- d'éloigner tout arbre et plantation des dispositifs d'assainissement ;
- de maintenir perméable à l'air et à l'eau la surface de ces dispositifs (notamment en s'abstenant de toute construction ou revêtement étanche au dessus des ouvrages) ;
- de conserver en permanence une accessibilité totale aux ouvrages et aux regards ;
- d'assurer régulièrement les opérations d'entretien.

☞ L'entretien des ouvrages

L'utilisateur d'un dispositif d'assainissement non collectif, occupant des lieux, est tenu d'entretenir ce dispositif de manière à assurer :

- le bon état des installations et des ouvrages, notamment des dispositifs de ventilation et, dans le cas où la filière le prévoit, des dispositifs de dégraissage ;
- le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
- l'accumulation normale des boues et des flottants à l'intérieur de la fosse.

Les ouvrages et les regards doivent être accessibles pour assurer leur entretien et leur vérification.

Les installations et ouvrages doivent être vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaire. Les vidanges de boues et de matières flottantes des fosses ou autres installations de pré traitement sont effectuées tous les 4 ans sauf fréquence particulière plus courte déterminée par le SPANC au cas par cas, sur la base des prescriptions de la réglementation en vigueur.

Article 7 - Droit d'accès des représentants du SPANC aux installations d'assainissement non collectif

Les représentants du SPANC ont accès aux propriétés privées pour assurer les contrôles.

Conformément à l'article L.1331-11 du code de la santé publique, cet accès doit être précédé d'un avis préalable de visite notifié au propriétaire des ouvrages et, le cas échéant, à l'occupant des lieux dans un délai raisonnable.

Le cas échéant, le SPANC peut avoir recours à l'application de l'article L.1312-1 du Code de la Santé Publique.

L'utilisateur doit faciliter l'accès de ses installations aux agents du SPANC (et peut être présent ou représenté lors de toute intervention du service). Au cas où il s'opposerait à cet accès pour une opération de contrôle technique, les représentants du SPANC relèveront l'impossibilité matérielle dans laquelle ils ont été mis d'effectuer leur contrôle et transmettront le dossier au maire pour suite à donner.

Article 8 - Information des usagers après vérification des installations

Les observations réalisées au cours d'une visite de vérification sont consignées sur un rapport de visite dont une copie est adressée à la mairie, ainsi qu'au propriétaire de l'immeuble. L'avis rendu par le service à la suite du contrôle est porté sur le rapport de visite.

Chapitre 2 - Eaux usées domestiques

Article 9 - Définition et obligation de traitement des eaux usées domestiques

Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilette...) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

Les établissements industriels situés en zone d'assainissement non collectif sont tenus de dépolluer leurs eaux de process et autres selon les lois et règlements en vigueur, sous contrôle des services de Police de l'Eau, et le cas échéant de l'Industrie et de l'Environnement. Le présent règlement ne s'applique pas à ces entreprises sauf convention expresse.

Le traitement des eaux usées par un dispositif d'assainissement non collectif des habitations non raccordées à un réseau public de collecte est obligatoire (article L.1331-1 - § 4 du Code de la Santé Publique).

Le rejet d'effluents dans un puits perdu, un puisard, un puits désaffecté, une cavité naturelle ou artificielle même après pré traitement est interdit.

Chapitre 3 - Contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif

Article 10 - Missions du SPANC

Conformément aux dispositions contenues dans les articles L.2224-8 et L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SPANC exerce obligatoirement une mission de contrôle des installations.

Il exerce également une mission d'entretien des ouvrages, à la demande des propriétaires ou occupants.

Il peut éventuellement prendre en charge, à la demande des propriétaires, la mise en conformité des ouvrages d'assainissement non collectif.

Article 11 - Définition du contrôle technique

Le contrôle s'exerce sur 3 niveaux de vérification :

☞ La conception du projet

La vérification s'opère sur la base des pièces administratives et techniques présentées par le propriétaire, pour s'assurer :

- ✓ De la faisabilité de l'assainissement non collectif sur la parcelle ;
- ✓ Du respect des prescriptions techniques réglementaires ;
- ✓ Du bon emplacement de l'installation d'assainissement sur la parcelle.

Dans le cas où l'installation concerne un immeuble autre qu'une maison d'habitation individuelle (ensemble immobilier ou installation diverse rejetant des eaux usées domestiques), le pétitionnaire doit réaliser une étude particulière destinée à justifier la conception, l'implantation, les dimensions, les caractéristiques, les conditions de réalisation et d'entretien des dispositifs techniques retenus ainsi que le choix du mode et du lieu de rejet.

Le dossier (formulaire rempli accompagné de toutes les pièces à fournir) est retourné à la mairie ou au service par le pétitionnaire.

S'il l'estime nécessaire, le SPANC effectue une visite sur place dans les conditions prévues à l'article 7.

Le SPANC formule son avis qui pourra être favorable, favorable avec réserves ou défavorable. Dans ces deux derniers cas, l'avis sera expressément motivé. Le SPANC transmet son avis au maire, qui le communiquera au service instructeur du permis de construire et au pétitionnaire.

Dans le cas d'avis défavorable, le pétitionnaire doit faire une nouvelle proposition tenant compte des remarques précédemment apportées. Le SPANC effectue alors une nouvelle vérification.

La vérification des travaux

La vérification intervient à l'achèvement des travaux d'assainissement avant remblaiement, pour constater :

- ✓ La conformité entre les informations remises au moment du projet et la réalisation effective de l'installation ;
- ✓ L'exactitude de l'implantation ;
- ✓ La bonne exécution des ouvrages.

Le fonctionnement de l'installation

La vérification s'exerce en cours d'exploitation du système d'assainissement non collectif, pour contrôler de façon périodique :

- ✓ Le bon état de fonctionnement de l'installation ;
- ✓ L'entretien des ouvrages.

Dans le cas d'installations antérieures à la création du SPANC, la première visite de contrôle de fonctionnement consiste à dresser un état des lieux réglementaire et sanitaire des installations.

Article 12 - Le contrôle de conception du projet

Le SPANC est consulté par la commune lors de l'instruction des permis de construire et des certificats d'urbanisme. Le permis de construire est accompagné d'une demande d'autorisation d'installation d'assainissement non collectif (formulaire de contrôle de conception et d'implantation des ouvrages d'assainissement non collectif).

Cette demande comporte :

- ☞ Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif ;
- ☞ La topographie des terrains et état du réseau hydraulique superficiel ;
- ☞ La définition de la filière ;
- ☞ Le dimensionnement des équipements nécessaires ;
- ☞ L'implantation du dispositif sur la parcelle (et report sur plan masse).

Aucune installation ne pourra être réalisée sans avoir reçu préalablement l'accord du SPANC;

En cas d'installation, de réhabilitation ou de modification substantielle d'un dispositif d'assainissement non collectif ne faisant pas l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux, le propriétaire ou son mandataire dépose son projet au SPANC afin que celui-ci puisse exercer sa mission de contrôle de conception.

Article 13 - Le contrôle de vérification de travaux

Les travaux seront réalisés par le pétitionnaire ou par son entreprise, conformément aux documents ayant reçu l'accord du SPANC.

Sans préjudice des dispositions du code de l'urbanisme, le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux doit informer le SPANC de la date de démarrage des travaux d'installation de son dispositif d'assainissement non collectif 15 jours avant celle-ci.

A l'issue du contrôle, le SPANC délivre un rapport de contrôle.

Article 14 - Le contrôle du fonctionnement de l'installation

14.1 Dispositions générales

La surveillance est assurée par le SPANC pendant les jours ouvrés.

Les parties d'ouvrage faisant l'objet du contrôle et devant rester visitables sont :

- Les regards du poste de relèvement ;
- Les regards de collecte des dispositifs de pré traitement et de traitement.

Ces parties d'ouvrage doivent rester dégagées, visibles et accessibles.

La surveillance consiste en une visite périodique des installations et comprend :

- ✓ La vérification du bon état des installations et des ouvrages ;
- ✓ La vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
- ✓ La vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux ;
- ✓ La vérification de la vidange périodique des installations de pré traitement ;
- ✓ La vérification de l'entretien des dispositifs de pré traitement autres que la fosse toutes eaux s'ils existent.

Dans le cas d'une installation rejetant en milieu hydraulique superficiel, un contrôle de la qualité du rejet peut être effectué si nécessaire en cas de problème.

14.2 Dispositions particulières

A la première visite effectuée sur le dispositif, l'état des lieux réglementaire et sanitaire des installations comprend :

- ✓ L'inventaire des dispositifs existants ;
- ✓ La qualification de leur fonctionnement ;
- ✓ La vérification de l'accessibilité des ouvrages ;
- ✓ La qualification de leur impact sanitaire et environnemental.

Des contrôles occasionnels peuvent être effectués en cas de nuisances constatées (odeurs, rejets anormaux...)

Lorsque les effluents contiennent des éléments susceptibles de perturber le fonctionnement du dispositif d'épuration et d'évacuation ou d'entraîner une pollution des eaux souterraines, un renforcement du dispositif de pré traitement pourra être exigé du propriétaire.

Article 15 - Mise en conformité des dispositifs

Les travaux de mise en conformité sont à la charge du propriétaire.

A l'issue de tout contrôle périodique, le SPANC peut être amené à informer le propriétaire de la nécessité de mettre en conformité son dispositif dans la mesure où son fonctionnement est un facteur de nuisances pour l'environnement, la salubrité et la santé publiques.

Dans le cas où une mise en conformité ne serait pas faite, le maire, informé par le SPANC peut être saisi et agir dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Le SPANC peut, selon certaines conditions définies par lui, prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de la construction visant à la mise en conformité du dispositif.

Toutes les constructions situées sur le périmètre du service d'assainissement peuvent faire l'objet d'une demande de réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif sauf celles qui peuvent être raccordées sur le réseau collectif existant.

Une convention particulière entre la collectivité et le propriétaire définit les modalités techniques et financières de cette réhabilitation.

Article 16 - Entretien des systèmes d'assainissement non collectif

Les dispositifs et ouvrages doivent être nettoyés et vidangés aussi souvent que nécessaire.

Pour éviter tout entraînement ou tout débordement de boues ou de flottants préjudiciables au bon fonctionnement du dispositif d'évacuation situé en aval, les vidanges des ouvrages sont à réaliser « en tant que de besoin et au moins » :

- ✓ Tous les 4 ans dans le cas des fosses « toutes eaux » ou des fosses septiques ;
- ✓ Tous les 6 mois dans le cas des dispositifs d'épuration biologiques à boues activées ;
- ✓ Tous les ans dans le cas des dispositifs d'épuration biologiques à cultures fixées.

Les bacs dégraisseurs, lorsqu'ils existent, doivent, pour éviter toute obstruction, sortie de graisse et prévenir tout dégagement d'odeurs, être nettoyés aussi souvent que nécessaire et au moins tous les 6 mois.

Les dispositifs comportant des équipements électromécaniques doivent être maintenus en bon état de fonctionnement notamment par un entretien régulier des équipements et le cas échéant leur réparation.

Le SPANC peut être amené à conseiller des fréquences de vidange différentes selon les constatations effectuées lors du contrôle.

Le SPANC, sur demande expresse de l'utilisateur, assurera l'entretien de l'installation d'assainissement non collectif.

Cependant, le SPANC pourra conditionner cette prestation à la mise en conformité aux normes préalable à l'installation.

La prestation « entretien » comprend :

- La vidange de l'installation,
- Le nettoyage de l'installation,
- La remise en service de l'installation,
- Les travaux courants de mise en accessibilité, de désobstruction et de réparation de l'installation.

Cette prestation fera l'objet d'une convention conclue entre le SPANC et l'utilisateur.

En contrepartie de ce service, l'utilisateur paiera une redevance dite « d'entretien ».

Chapitre 4 - Obligations de l'utilisateur

Article 17 - Conservation, modification du système

En vue d'assurer le bon fonctionnement du système d'assainissement non collectif, l'utilisateur est tenu aux obligations suivantes :

- ⇒ Ne pas modifier ni l'agencement, ni les caractéristiques techniques du système ;
- ⇒ Ne pas édifier de construction ni revêtement étanche au dessus des ouvrages constituant l'installation d'assainissement non collectif ;
- ⇒ Conserver en permanence une totale accessibilité à chacun des ouvrages qui constituent l'installation ;
- ⇒ Ne rejeter dans le système d'assainissement non collectif que des eaux usées domestiques telles que définies à l'article 9 du présent règlement ;
- ⇒ Assurer régulièrement les opérations d'entretien telles que définies à l'article 16 du présent règlement.

Article 18 - Certificats de vidange, carnets d'entretien

Pour toute opération de vidange d'un ouvrage de l'installation d'assainissement non collectif, l'utilisateur doit réclamer une attestation auprès de l'entreprise ou de l'organisme qui réalise la vidange.

Cette attestation doit pouvoir être produite à chaque demande du SPANC et notamment lors des contrôles techniques.

Par ailleurs, elle doit comporter au moins les informations suivantes :

- Références de l'entreprise ou de l'organisme qui a réalisé la vidange ;
- Adresse de l'immeuble où est situé l'ouvrage dont la vidange a été effectuée ;
- Nom de l'occupant ou du propriétaire ;
- Date de la vidange ;
- Caractéristiques, nature et quantité des matières éliminées ;
- Lieu où les matières vidangées sont transportées en vue de leur élimination.

Article 19 - Changement d'utilisateur

En cas de déménagement de l'utilisateur, ce dernier remet au propriétaire les documents mentionnés à l'article 18 ci-dessus.

En cas d'emménagement, le propriétaire remet au nouvel utilisateur les documents mentionnés à l'article 18 ci-dessus.

Chapitre 5 - Dispositions financières

Article 20 - Qualification du service

En vertu de l'article L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SPANC est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial.

Les redevances qu'il perçoit visent à couvrir les charges du SPANC.

Article 21 - Redevance d'assainissement

En application de la réglementation en vigueur, tout utilisateur d'un dispositif d'assainissement non collectif est soumis au paiement de la redevance d'assainissement non collectif.

L'organe délibérant du SPANC institue cette redevance et en fixe le tarif.

Conformément aux dispositions de l'article R.2333-126 du Code Général des Collectivités Territoriales, la redevance est constituée :

- d'une part destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, l'implantation et de la bonne exécution et du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif ;
- le cas échéant, d'une part destinée à couvrir les charges d'entretien du système d'assainissement non collectif.

Article 22 - Redevables

La redevance de contrôle de la conception de l'ouvrage (dite « redevance diagnostic ») est payée par le propriétaire.

La redevance de contrôle du bon fonctionnement de l'ouvrage est payable par le propriétaire.

La redevance « entretien » est payable par l'utilisateur.

Article 23 - Recouvrement de la redevance

Le montant de la redevance doit être acquitté dans le délai maximum de quinze jours suivant réception de la facture. Toute réclamation doit être adressée au SPANC.

En cas de non paiement de la facture dans le délai de quinze jours, le SPANC envoie des lettres de relance simples au redevable.

A défaut de paiement de la facture dans un délai de 3 mois à compter de la date de la facture, et en application de l'article R.2333-130 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SPANC adresse une mise en demeure au redevable, par lettre recommandée avec accusé de réception.

A défaut de paiement dans les 15 jours suivant la réception de cette lettre, la redevance est majorée de 25%.

Les redevances sont recouvrées selon les modalités définies par le SPANC habilité à en poursuivre le recouvrement par tous les moyens de droit commun.

Chapitre 6 - Dispositions juridiques

Article 24 - Infractions et poursuites

Les infractions au présent règlement sont constatées, soit par les agents du SPANC, soit par le représentant légal ou mandataire de la commune.

Les infractions au présent règlement peuvent donner lieu à des mises en demeure et des poursuites devant les tribunaux compétents.

Article 25 - Voies de recours des usagers

Les litiges individuels entre les usagers du SPANC et ce dernier relèvent de la compétence des tribunaux judiciaires. Toute contestation portant sur l'organisation du service (délibération instituant la redevance ou fixant ses tarifs, délibération approuvant le règlement du service, règlement du service...) relève de la compétence exclusive du juge administratif. Préalablement à la saisine des tribunaux, l'utilisateur peut adresser un recours gracieux à l'auteur de la décision contestée. L'absence de réponse à ce recours dans un délai de 3 mois vaut décision de rejet.

Chapitre 7 - Dispositions d'application

Article 26 - Date d'application

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2009.
Tout règlement antérieur est abrogé de ce fait.

Article 27 - Publicité du règlement

Le présent règlement approuvé sera affiché dans les mairies et les locaux du SPANC pendant 2 mois. Ce règlement sera tenu en permanence à la disposition du public en mairie.

Article 28- Modification du règlement

Toute modification du présent règlement est adoptée selon la même procédure que celle suivie pour le règlement initial. Cette modification doit être portée à la connaissance des propriétaires et des usagers d'installations d'assainissement non collectif dans les conditions définies à l'article 27, et dans un délai de trois mois avant l'entrée en vigueur du règlement modifié.

Article 29 - Clauses d'exécution

Le président, les agents du SPANC et le receveur municipal en tant que de besoin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Délibéré et voté par le Comité syndical dans sa séance du 26 octobre 2009.

Le Président,
Vu et approuvé,

A St Pierre Bénouville, le 30 OCT. 2009



I. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX CANALISATIONS

Les canalisations de collecte des eaux usées domestiques ne peuvent, en aucun cas, être d'un diamètre inférieur à 100 mm. Leur pente doit être comprise entre 2 et 4 ‰. Les coudes à angles droits sont interdits dans le plan horizontal.

Chaque tronçon de canalisation doit être accessible au curage (par regard visitable ou té sur canalisation). Les raccords doivent être étanches, conformes aux normes françaises ainsi que les tuyaux utilisés.

L'ensemble des canalisations de liaison logement-fosse sera conçu et posé de manière à éviter tout problème d'écrasement et à assurer une étanchéité parfaite.

II. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIFS ASSURANT LE PRETRAITEMENT**II.1 Fosses toutes eaux et fosses septiques**

Une fosse toutes eaux est un appareil destiné à la collecte, à la liquéfaction partielle des matières polluantes contenues dans les eaux usées et à la rétention des matières solides et des déchets flottants. Elle reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques (eaux ménagères et eaux vannes).

Elle doit être conçue de manière à éviter les cheminements directs entre les dispositifs d'entrée et de sortie ainsi que la remise en suspension et l'entraînement des matières sédimentées et des matières flottantes, pour lesquelles un volume suffisant est réservé.

La hauteur utile d'eau ne doit pas être inférieure à 1 mètre. Elle doit être suffisante pour permettre la présence d'une zone de liquide au sein de laquelle se trouve le dispositif de sortie des effluents.

Le volume utile des fosses toutes eaux, volume offert au liquide et à l'accumulation des boues, mesuré entre le fond de l'appareil et le niveau inférieur de l'orifice de sortie du liquide, doit être au moins égal à 3 m³ pour des logements comprenant jusqu'à 5 pièces principales. Pour des logements plus importants, il doit être augmenté d'au moins 1 m³ par pièce principale supplémentaire.

La ventilation des fosses toutes eaux est indispensable pour éviter les nuisances. Elle consiste en une entrée d'air par un tuyau d'évent prolongeant la canalisation de chute des w-c, dans le même diamètre, jusqu'à un niveau supérieur à la toiture de l'habitation, et une sortie des gaz par un extracteur statique ou éolien placé à un niveau supérieur aux locaux habités sur une canalisation de Ø 100 mm minimum partant d'un regard avant épandage souterrain en aval de la fosse « toutes eaux ».

Les fosses septiques, réservées aux seules eaux vannes, doivent avoir un volume utile au moins égal à la moitié des volumes minimaux retenus pour les fosses toutes eaux. Dans certains cas, il y aura lieu d'installer un pré-filtre ou décoloïdeur à leur sortie afin de protéger le système d'évacuation situé à l'aval.

Toute fosse doit être obligatoirement à l'extérieur, si possible à proximité immédiate de l'habitation pour éviter le colmatage de la canalisation de collecte.

Elle devra être posée dans une fouille dont le fond est recouvert d'une couche de sable de dix centimètres minimum. Ce lit de pose sera préalablement aplani et compacté pour être parfaitement horizontal. L'entrée de la fosse doit être située à un niveau légèrement supérieur à celui de la sortie. Les raccords des canalisations devront être souples de type « joint élastomère » ou similaire. Le remblai autour de la fosse doit être effectué en sable, après remplissage d'eau de celle-ci, par couches successives et symétriques soigneusement compactées.

La fosse devra être située à l'écart du passage de toute charge roulante et ne pas supporter de charge statique, ni être recouverte d'une dalle de béton.

Elle doit rester facilement accessible pour toute opération de contrôle ou d'entretien. Les regards de visite doivent être en fonte, de type hydraulique pour éviter les odeurs.

II.2 Installations d'épuration biologique

Toute installation d'épuration biologique doit reposer sur une étude préalable spécifique. Les dispositions relatives à l'implantation et aux conditions de pose de ce type d'installation sont les mêmes que celles mentionnées ci-dessus.

- Boues activées

Le volume total des installations d'épuration biologique à boues activées doit être au moins égal à 2.5 m³ pour des logements comprenant jusqu'à 6 pièces principales.

L'installation doit se composer :

- soit d'une station d'épuration biologique à boues activées d'un volume total utile au moins égal à 1.5 m³ pour l'ensemble du compartiment d'aération et du clarificateur, suivie obligatoirement, en aval, du clarificateur distinct de celui-ci, d'un dispositif de rétention et d'accumulation des boues (pièges à boues) d'un volume au moins égal à 1 m³ ou un dispositif présentant une efficacité semblable ;

- soit d'une station d'un volume total utile au moins égal à 2.5 m³ pour l'ensemble du compartiment d'aération et du clarificateur, ce dernier devant présenter une efficacité semblable au piège à boues mentionné à l'alinéa précédent.

Pour des logements comprenant plus de six pièces principales, ces volumes font l'objet d'une étude complémentaire particulière.

- Cultures fixées

Pour un logement comportant jusqu'à six pièces principales, l'installation d'épuration biologique à cultures fixées comporte un compartiment de pré-traitement aérobie. Chacun des compartiments présente un volume au moins égal à 2.5 m³.

Le pré-traitement anaérobie peut être assuré par une fosse toutes eaux. Pour des logements comprenant plus de six pièces principales, les volumes des différents compartiments font l'objet d'une étude spécifique.

II.3 Autres dispositifs

- Bac dégraisseur

Le bac dégraisseur (ou bac à graisses) est destiné à la rétention des matières solides, graisses et huiles contenues dans les eaux ménagères.

La présence d'un bac dégraisseur en amont de toute fosse est déconseillée.

Toutefois, lorsqu'un bac dégraisseur doit être installé, il doit être interposé de préférence sur le circuit des eaux en provenance des cuisines et le plus près possible de celles-ci. Les dispositifs d'arrivée et de sortie des eaux au sein du bac doivent être conçus de manière à éviter la remise en suspension et l'entraînement des matières grasses et des solides dont l'appareil a réalisé la séparation.

Le volume utile des bacs, volume offert au liquide et aux matières retenues en dessous de l'orifice de sortie, doit être au moins égal à 200 litres pour la desserte d'une cuisine. Dans l'hypothèse où toutes les eaux

ménagères transitent par le bac à graisses, celui-ci doit avoir un volume au moins égal à 500 litres.

Le bac à graisses peut être remplacé par une fosse septique.

- Fosse chimique

La fosse chimique est destinée à la collecte, la liquéfaction et l'aseptisation des eaux vannes, à l'exclusion des eaux ménagères.

Elle doit être établie au rez-de-chaussée des habitations.

Le volume de la chasse d'eau automatique éventuelle établie sur une fosse chimique ne doit pas dépasser 2 litres.

Le volume utile des fosses chimiques est au moins égal à 100 litres pour un logement comprenant jusqu'à trois pièces principales. Pour des logements plus importants, il doit être augmenté d'au moins 100 litres par pièce supplémentaire.

La fosse chimique doit être agencée intérieurement de telle manière qu'aucune projection d'agents utilisés pour la liquéfaction ne puisse atteindre les usagers.

Les instructions du constructeur concernant l'introduction des produits stabilisants doivent être mentionnées sur une plaque apposée sur l'appareil.

- Fosses d'accumulation

La fosse d'accumulation est un ouvrage étanche destiné à assurer la rétention des eaux vannes, et exceptionnellement, de tout ou partie des eaux ménagères.

Elle doit être construite de façon à permettre leur vidange totale. La hauteur du plafond doit être au moins égale à 2 mètres.

L'ouverture d'extraction placée dans la dalle de couverture doit avoir un minimum de 0.70 mètre par 1 mètre de section. Elle doit être fermée par un tampon hermétique, en matériau présentant toute garantie du point de vue de la résistance et de l'étanchéité.

III. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIFS ASSURANT L'ÉPURATION ET L'ÉVACUATION

La surface de terrain minimum requise est de 1000 m².

III.1 Dispositifs assurant l'épuration et l'évacuation des effluents par le sol

- Tranchées d'épandage à faible profondeur dans le sol naturel (épandage souterrain)

L'épandage souterrain doit être réalisé par l'intermédiaire de tuyaux d'épandage placés horizontalement dans un ensemble de tranchées.

Ceux-ci doivent être placés aussi près de la surface du sol que le permet leur protection.

La longueur totale des tuyaux d'épandage mis en œuvre doit être fonction des possibilités d'infiltration du terrain et des quantités d'eau à infiltrer.

Les tuyaux d'épandage doivent avoir un diamètre au moins égal à 100 millimètres. Ils doivent être constitués d'éléments rigides en matériaux résistants munis d'orifice dont la plus petite dimension doit être au moins égale à 5 millimètres.

La longueur d'une ligne de tuyaux d'épandage ne doit pas excéder 30 mètres. Lorsque les tranchées sont

établies en parallèle, l'écart entre tranchées doit être de 1.50 mètre au minimum.

La largeur des tranchées d'épandage dans lesquelles sont établis les tuyaux d'épandage est de 0.50 mètre minimum. Le fond des tranchées est garni d'une couche de graviers sans fines, d'une granulométrie 10/40 millimètres ou approchant.

La distance d'axe en axe des tranchées doit être au moins égale à 1.50 m.

Le remblai de la tranchée doit être réalisé après interposition, au-dessus de la couche de graviers, d'un feutre ou d'une protection équivalente perméable à l'air et à l'eau.

L'épandage souterrain doit être maillé chaque fois que la topographie le permet.

Il doit être alimenté par un dispositif assurant une égale répartition des effluents dans le réseau de distribution.

- Lit d'épandage à faible profondeur

Le lit d'épandage remplace les tranchées à faible profondeur dans le cas des sols à dominante sableuse où la réalisation des tranchées est difficile.

Un lit d'épandage est constitué de tuyaux d'épandage dont l'écartement est compris entre 0.50 et 1.50 m. Il est constitué d'une fouille unique à fond horizontal.

- Lit filtrant vertical non drainé et terte d'infiltration

Dans le cas où le sol présente une perméabilité insuffisante, un matériau plus perméable (sable siliceux lavé) doit être substitué au sol en place sur une épaisseur minimale de 0.70 m sous la couche de graviers qui assure la répartition de l'effluent distribué par des tuyaux d'épandage.

Dans le cas où la nappe phréatique est trop proche, l'épandage doit être établi à la partie supérieure d'un terte réalisé au-dessus du sol en place.

Les filtres à sable et tertres filtrants sont constitués de tuyaux dont l'écartement est de 1.00 m.

- Conditions de pose et d'implantation des dispositifs assurant l'évacuation et l'épuration par le sol

Une tranchée ou un lit d'épandage doit avoir une profondeur de 0.50 à 0.60 m et comporter de bas en haut :

- une feuille géotextile d'un grammage inférieur à 100g/m² en fond de fouille si le fond est limoneux,

- 0.30 m de graviers non calcaires lavés, de granulométrie comprise entre 10 et 40 mm,

- les tuyaux d'épandage dont le diamètre est compris entre 100 et 125 mm, rigides, titulaires de la marque NF, de l'agrément avec certificat de qualité ou avis technique favorable pour cet usage. Les tuyaux de drainage agricole sont proscrits.

Les tuyaux de liaison, non perforés, sont de même diamètre.

Les graviers 10/40 doivent être placés aussi entre les tuyaux d'épandage et les bords de fouille sur la hauteur de leur diamètre.

- une feuille anticontaminante géotextile, imputrescible, perméable à l'air et à l'eau, d'un grammage supérieur à 100g/m² dont les bords seront légèrement relevés contre les parois de la fouille (0.10 m environ).

L'usage de la feuille en matières plastiques, cartons bitumés ou autres matériaux imperméables est interdit.

- 0.20 m de terre végétale exempte de cailloux, non compactée dépassant le niveau du sol de quelques

centimètres.

Si le terrain est peu perméable, les tranchées ou le lit d'épandage seront remplacés par un filtre à sable. Celui-ci est constitué de façon similaire, sauf pour les points ci-après :

- la fouille a une profondeur minimale de 1.10 m,
- la filtration est assurée en fond de fouille par 0.70 m de sable siliceux lavé et stable, de granulométrie comprise entre 0.5 et 4 mm,
- l'épaisseur de graviers est réduite à 0.10 m sous les tuyaux, au lieu de 0.30 m,
- ces filtres à sable peuvent être drainés :
 - ☞ verticalement si le niveau de la nappe d'eau le permet (nappe inférieure à 1.50 m)
 - ☞ horizontalement si la nappe est plus haute

Les profondeurs (drainage vertical) et les surfaces (drainage horizontal) nécessaires au drainage doivent être ajoutées aux valeurs indiquées précédemment. Ces drains peuvent être de type agricole. Leur mise en œuvre doit être conforme au DTU 64-1.

En aucun cas, ces drains ne peuvent être en liaison directe avec les tuyaux d'épandage.

Si la hauteur de la nappe d'eau impose la création d'un tertre filtrant, celui-ci sera conçu comme un filtre à sable. Il sera alimenté par une pompe de relevage des eaux prétraitées.

La pose de tuyaux d'épandage s'effectue horizontalement sur le gravier, ouverture vers le bas.

Les tuyaux sont bouclés par des regards ou des équerres à bouchons à vis.

Les regards doivent être lisses, sans fuite aux raccords et muni d'un couvercle de visite en fonte hydraulique.

III.2 Dispositifs assurant l'épuration des effluents avant rejet vers le milieu hydraulique superficiel

Prescriptions optionnelles si choix variante B de l'article 4 ; sinon sans objet.

➤ Lit filtrant drainé à flux vertical

Il comporte un épandage dans un massif de sable propre rapporté formant un sol reconstitué tel que décrit dans la présente annexe.

A la base du lit filtrant, un drainage doit permettre d'effectuer la reprise des effluents filtrés pour les diriger vers un regard de visite (minimum 400 X 400 mm), équipé d'un couvercle en fonte hydraulique, avant rejet vers le milieu hydraulique superficiel. Les drains doivent être, en plan, placés de manière alternée avec les tuyaux distributeurs.

La surface des lits filtrants drainés à flux vertical doit être au moins égale à 5 m² par pièce principale, avec une surface minimale totale de 20 m².

Dans le cas où la nappe phréatique est trop proche, l'épandage doit être établi à la partie supérieure d'un tertre réalisé au-dessus du sol en place.

➤ Lit filtrant drainé à flux horizontal

Dans le cas où le terrain en place ne peut assurer l'infiltration des effluents et si les caractéristiques du site ne permettent pas l'implantation d'un lit filtrant drainé à flux vertical, un lit filtrant drainé à flux horizontal peut être réalisé.

Le lit filtrant drainé à flux horizontal est établi dans une fouille à fond horizontal, creusée d'au moins 0.50 m sous le niveau d'arrivée des effluents.

La répartition des effluents sur toute la largeur de la fouille est assurée, en tête, par une canalisation enrobée

de graviers 10/40 mm ou approchant dont le fil d'eau est situé à au moins 0.35 m du fond de la fouille.

Le dispositif comporte successivement, dans le sens d'écoulement des effluents, des bandes de matériaux disposés perpendiculairement à ce sens, sur une hauteur de 0.35 m au moins, et sur une largeur de 5.5 m. :

- une bande de 1.20 m de gravillons fins 6/10 ou approchant ;
- une bande de 3 m de sable propre ;
- une bande de 0.50 m de gravillons fins à la base desquels est noyée une canalisation de reprise des effluents ;

L'ensemble est recouvert d'un feutre imputrescible et de terre arable.

A l'exutoire du lit filtrant, un drainage doit permettre d'effectuer la reprise des effluents filtrés pour les diriger vers un regard de visite (minimum 400 X 400 mm), équipé d'un couvercle en fonte hydraulique, avant rejet vers le milieu hydraulique superficiel.

La largeur du front de répartition est de 6 m pour 4 pièces principales et de 8 m pour 5 pièces principales ; il est ajouté 1 m supplémentaire par pièce principale pour les habitations plus importantes.

III.3 Autres dispositifs

➤ Puits d'infiltration

Un puits d'infiltration ne peut être installé que pour effectuer le transit d'effluents ayant subi un traitement complet à travers une couche superficielle imperméable afin de rejoindre la couche sous-jacente perméable et à condition qu'il n'y ait pas de risques sanitaires pour les points d'eau destinés à la consommation humaine.

La surface latérale du puits d'infiltration doit être étanche depuis la surface du sol jusqu'à 0.50 m au moins au-dessous du tuyau amenant les eaux épurées. Le puits est recouvert d'un tampon.

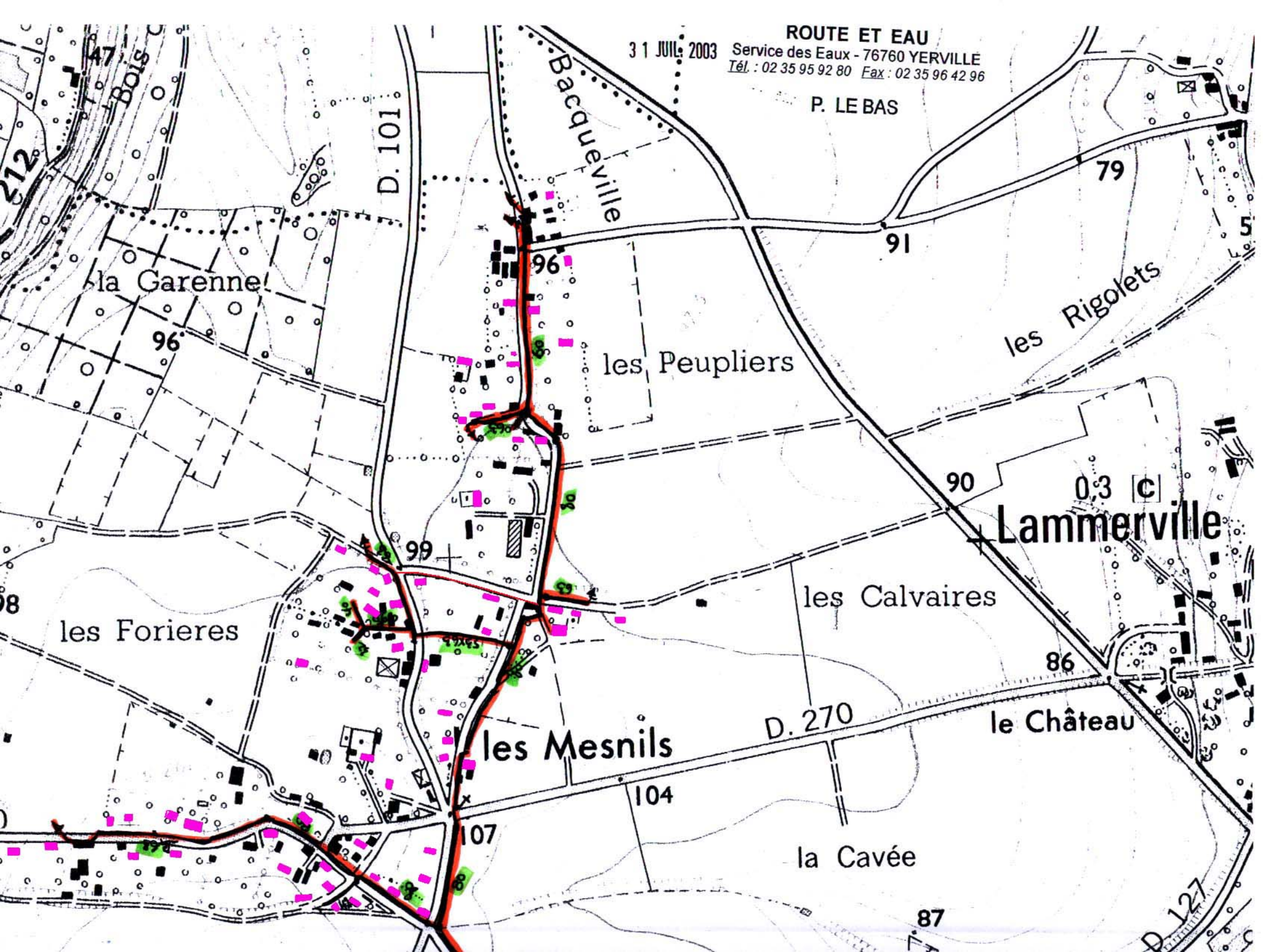
La partie inférieure du dispositif doit présenter une surface totale de contact (surface latérale et fond) au moins égale à 2 m² par pièce principale.

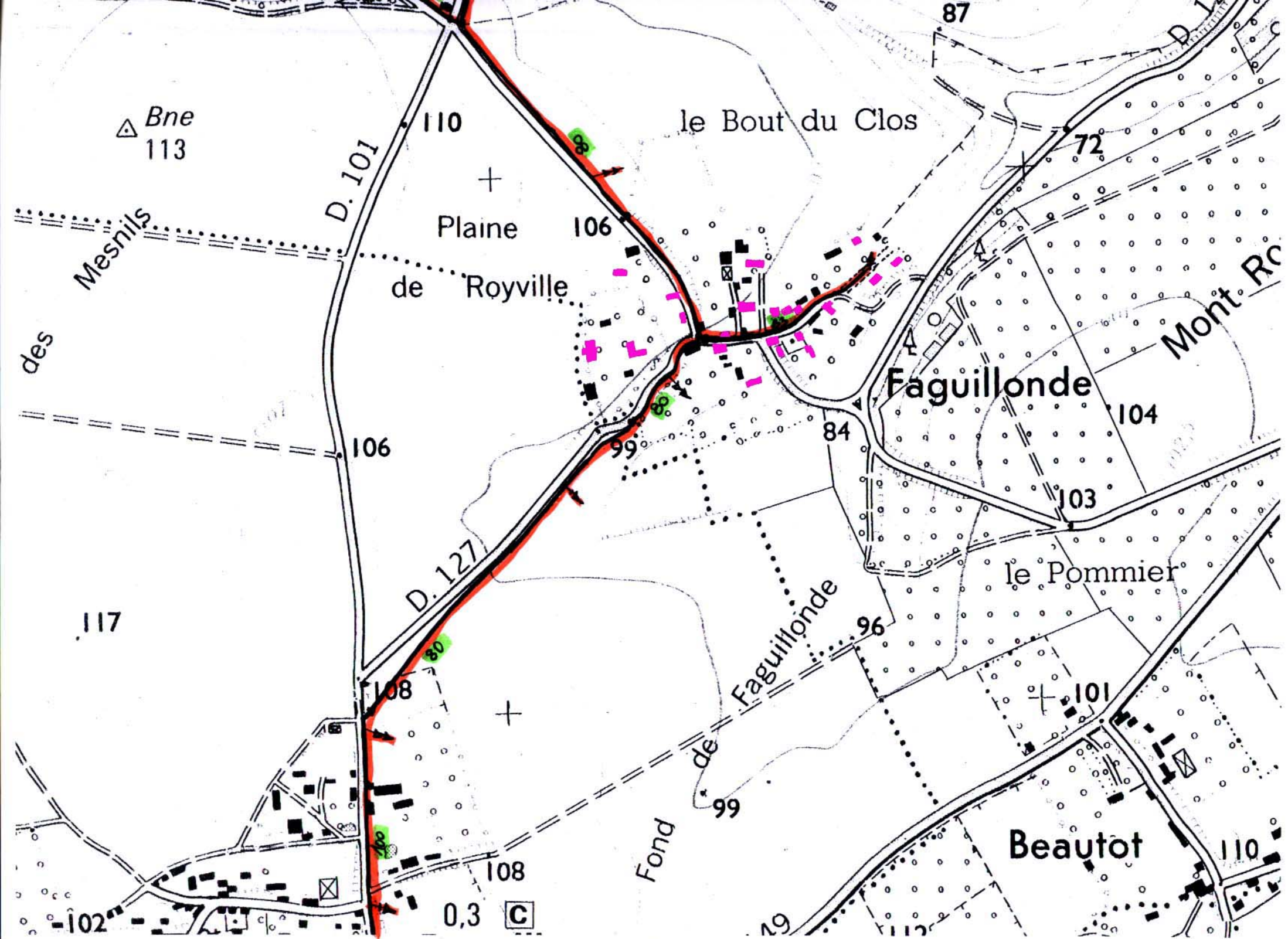
Le puits d'infiltration doit être garni, jusqu'au niveau du tuyau d'amenée des eaux, de matériaux calibrés d'une granulométrie 40/80 ou approchant.

Les effluents épurés doivent être déversés dans le puits d'infiltration au moyen d'un dispositif éloigné de la paroi étanche et assurant une répartition sur l'ensemble de la surface, de telle façon qu'ils s'écoulent par surverse et ne ruissellent pas le long des parois.

ROUTE ET EAU
31 JUL 2003 Service des Eaux - 76760 YERVILLE
Tél : 02 35 95 92 80 Fax : 02 35 96 42 96

P. LE BAS







Bacqueville en Caux, le 23 mai 2013

27 MAI 2013

Monsieur Alain ADAM
Maire de Lammerville
MAIRIE
Route de la Vienne
76730 LAMMERVILLE

Ambrumesnil
Auppegard
Auzouville-sur-Saône
Avremesnil
Bacqueville-en-Caux
Biville-la-Rivière
Brachy
Gonnetot
Greuville
Gruchet-Saint-Siméon
Gueures
Hermanville
Lammerville
Lammerville
Lesterville
Longueil
Luneray
Omonville
Ouille-la-Rivière
Quiberville-sur-Mer
Rainfreville
Royville
Saône-Saint-Just
Saint-Denis-d'Aclon
Saint-Marès
Saint-Ouen-le-Mauger
Saint-Pierre-Bénouville
Sassetot-le-Malgardé
Thil-Manneville
Tocqueville-en-Caux
Vénestanville

n/réf : 228/2013/spanc

Objet : Prise de la compétence SPANC – modalités de transmission des documents SPANC

Monsieur le Maire,

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de communes Saône et Vienne est compétente en matière d'assainissement non collectif. De ce fait, pour toutes questions de vos administrés sur leur installation d'assainissement non collectif, je vous prie de bien vouloir les diriger vers la Communauté de communes.

Ainsi, si vos administrés souhaitent réhabiliter leur installation d'assainissement non collectif, ces derniers peuvent bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau, voire du Département, sur l'étude des travaux à entreprendre, ainsi que sur la réalisation des travaux en découlant, à la condition que la Communauté de communes réalise le projet pour leur compte. En effet, si vos administrés font ces études et ces travaux de leur propre initiative, ils ne pourront bénéficier de ces subventions.

Par ailleurs, pour les installations neuves faisant l'objet d'un permis de construire, je vous saurai gré de faire parvenir les dossiers d'instruction de vos administrés à la Communauté de communes qui se chargera d'en prendre connaissance et de les transmettre aux prestataires chargés de donner un avis.

Enfin, à compter du 1^{er} juillet, Mme Leprévost pourra répondre plus amplement à vos questions ainsi qu'à celles de vos administrés quant au suivi administratif de tout dossier d'assainissement non collectif. Mme Leprévost sera en poste à mi temps au sein de la Communauté de communes Saône et Vienne.

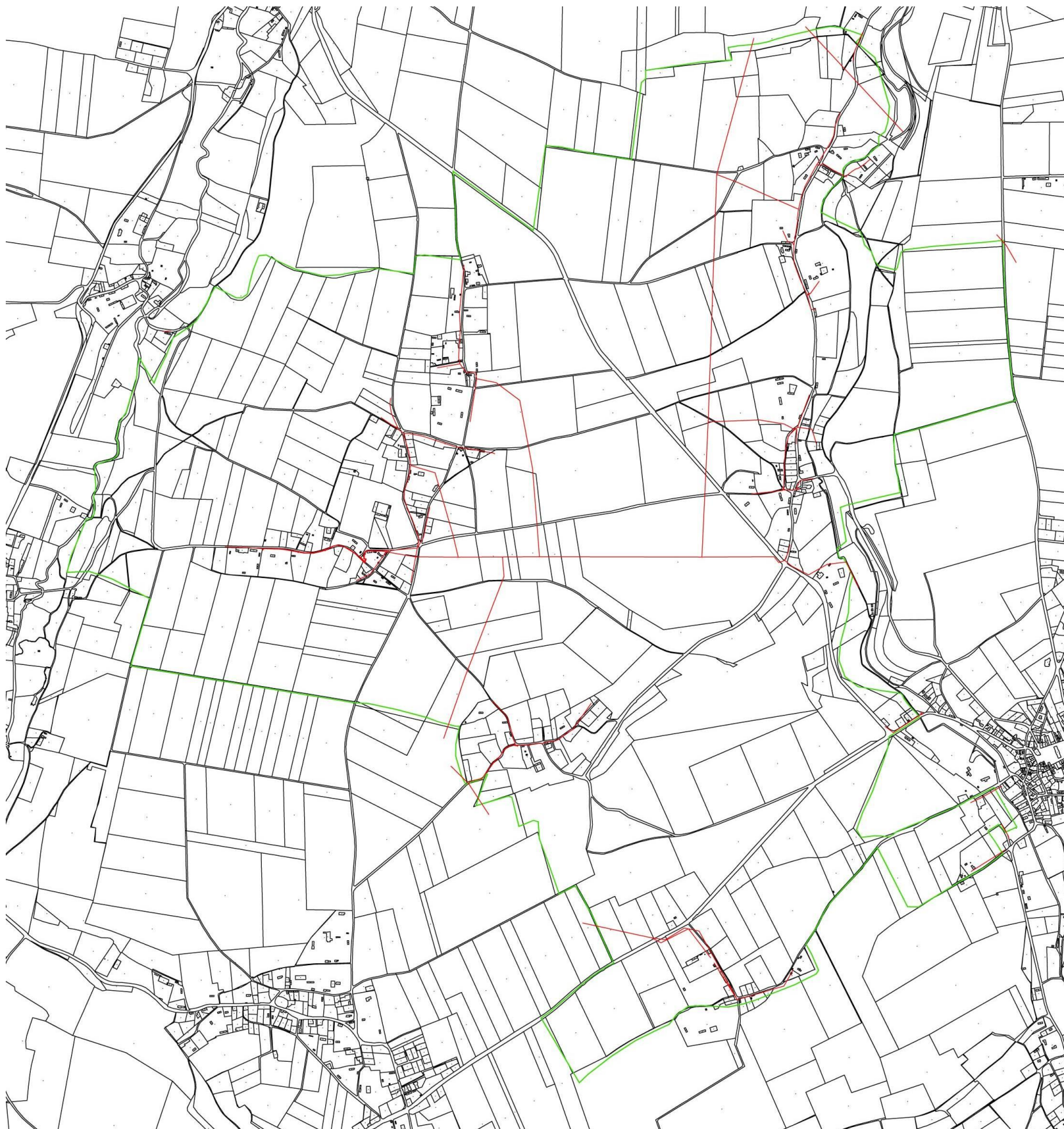
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes cordiales salutations.

Le Président,


Jean-François Bachelot



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SAÔNE & VIENNE**
11, Route de Dieppe - BP29
76730 Bacqueville en Caux
Tél. : 02 35 85 46 69
Fax : 02 35 04 86 99
Site Internet : www.cc-saoneetvienne.fr



⇒ **Electricité**

– Extrait de plan sans échelle

En vert, les limites du territoire communal

En rouge, les lignes de distribution